





VOYAGE

DANS

LES XIII CANTONS SUISSES,

LES GRISONS, LE VALLAIS,

ET AUTRES PAYS ET ÉTATS ALLIÉS, OU SUJETS DES SUISSES.

Par M. ROBERT, Géographe ordinaire du Roi.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Hôtel d'Aubeterre, rue & cul-de-ſac Saint-Dominique, N°. 6.

M. DCC. LXXXIX.

T.

Fin de la Table.

VOYAGE EN SUISSE.

VUES générales sur la Suiſſe; Nature du Pays; Gouvernement; Caractere moral des Habitans; Induſtrie; Commerce; Productions, &c.

NUL pays dans le Monde, l'Italie exceptée, qui ſoit le terme d'un voyage auſſi intéreſſant que l'eſt celui de la Suiſſe : encore, à beaucoup d'égards, la Suiſſe l'emporte-t-elle ſur l'Italie.

Elle l'emporte par le ſpectacle ſublime qu'y préſentent les hautes Alpes, & par les merveilles qu'y prodigue, à chaque pas, la nature. Elle l'emporte par les impreſſions profondes que cauſent, ſur l'ame du voyageur, ces tableaux inattendus, la grandeur effrayante & majeſtueuſe de ces rocs, dont le front, couronné de glaces éternelles, ſe cache dans les nues, & dont les maſſes impoſantes, auſſi anciennes que le monde, ont préexiſté & ſurvécu aux grandes cataſtrophes de notre Globe.

La Suisse l'emporte sur l'Italie par le spectacle de la félicité publique, opérée par de sages institutions, par des loix qui ont couvert les rochers d'hommes & d'habitations, par des loix qui ont suscité l'activité & l'industrie dans des contrées inféconde, & qui ont fait germer l'abondance & la richesse dans des climats voués par la nature à la désertion & à la solitude.

La Suisse l'emporte par le spectacle touchant qu'elle offre d'un Peuple chez qui le caractere sacré que lui imprima la nature, n'est point oblitéré par des institutions mensongeres & désordonnées. Elle l'emporte par le spectacle d'un Peuple qui a conservé des vestiges de cette simplicité antique de mœurs qui a disparu du reste de la Terre, & chez lequel la dignité de l'homme se déploie encore sur un front serein. Sous ce rapport, la Suisse est sans doute de tous les pays de l'Univers le plus digne de fixer les regards du philosophe.

On aime enfin à fouler une terre où une Nation libre, courageuse, & fiere, voit du haut de ses rochers, sans les craindre, les fluctuations, les balancemens, les orages qu'excitent la politique & l'ambition des Cours, & que l'intrigue ou le glaive dissipent ou repoussent successivement.

La Suisse a des villes qui se font remarquer

Berne est une des plus belles villes de l'Europe; elle tient le pair avec les premieres & les plus superbes de l'Italie. La Suisse a des Antiquités; elle est riche en Histoire Naturelle. Les Lacs y font spectacle, ces nappes d'eaux qui s'y développent sur vingt lieues quelquefois d'étendue. Les Glaciers, les montagnes de glace pure, y en présentent un plus piquant encore, ainsi que ces neiges permanentes qui revêtent la cîme des montagnes au cœur des étés les plus chauds. Il n'est aucun pays au monde qui offre des sites comparables à ceux de la Suisse. La multitude & la variété de ses gouvernemens, tous attempérés au bonheur des Peuples, présentent d'utiles leçons dans le grand art d'administrer les sociétés politiques. Enfin, les lieux qui en ont été les témoins, rappellent les exploits & les hauts faits d'armes qui ont consacré la bravoure Helvétique, & qui ne retrouvent d'exemples en aucun temps, ni chez aucun Peuple de la Terre.

La Suisse est une grande & puissante République, située entre la France, l'Allemagne & la Lombardie. On comprend sous ce nom la Suisse proprement dite, ou les Treize-Cantons, qui sont autant de Républiques confédérées pour leur mutuelle sûreté, & les ligues des Grisons, le Vallais, & autres Alliés des Suisses. La réunion

des Treize-Cantons forme ce qu'on nomme le *Corps Helvétique*, & conjointement avec leurs Alliés, on les désigne plus particuliérement sous le nom de République générale des Suisses & Grisons.

La constitution politique de la Suisse ne ressemble à celle d'aucun Peuple de l'Europe. On croiroit d'abord pouvoir l'assimiler à celle des Provinces-Unies des Pays-Bas. On trouve, en effet, entre l'une & l'autre, quelque ressemblance dans cette étroite alliance qui réunit les Treize-Cantons pour la défense commune; dans cette maniere de procéder dans leurs dietes générales, comme membres d'un même corps; dans les traités qu'ils ont faits en commun avec plusieurs Etats & Princes étrangers : mais si on observe les choses de plus près, on voit que les Cantons forment autant de Républiques indépendantes les unes des autres, qui ne sont réunies par aucun acte public, & qui n'ont aucun engagement réciproque qui, de toutes, ne fasse qu'un seul corps, un seul état, une même souveraineté. Chaque Canton exerce le pouvoir souverain dans les limites qui le circonscrivent : chacun a sa milice, sa monnoie particuliere, son trésor public. Il n'y a aucune alliance immédiate & directe de chaque Canton en particulier avec tous les

autres. Chaque Canton est absolu, & forme un état souverain & indépendant, qui se régit par ses propres loix, envoie & reçoit des Ministres publics.

Les dietes générales de la Suisse n'exercent aucun acte de souveraineté, ni sur la généralité des Cantons, ni sur chacun d'eux en particulier; elles ne décident ni de la paix, ni de la guerre; elles n'ont ni la puissance législative, ni le pouvoir exécutif; elles ne peuvent asseoir aucune taxe, aucune charge publique; elles ne sont point un tribunal dont les décisions aient force de loix. Il arrive journellement qu'un Canton proscrit le cours des monnoies de l'autre lorsqu'il le juge convenable, & qu'ils exercent respectivement des prohibitions sur l'exportation ou l'importation des productions du sol ou des marchandises. Aucun Canton n'est assujetti aux résolutions de la pluralité, ils n'ont dans ces dietes qu'un point de ralliement, & elles ne doivent être considérées que comme des conférences qui ont pour but l'entretien de l'harmonie entre les Cantons, & les meilleures mesures à prendre pour le bien général & la sûreté de la confédération. Enfin, il n'y a ni centre d'autorité, ni pouvoir exécutif, ni revenu public, ni écu armorié, symbole de la Suisse, & la cohérence des Cantons n'est fondée que sur le rapport &

l'unité d'intérêt, sur le serment de se prêter une mutuelle assistance. Le secours, la défense & la protection réciproque contre tout attentat du dehors; voilà le but essentiel, & en même-temps le lien de l'association. Si un Canton étoit attaqué, les douze autres seroient obligés de marcher à son secours, &, suivant le sentiment le plus général, ce seroit, non par une alliance directe qu'il ait avec tous, mais par celle qu'il a avec un ou plusieurs Cantons, & ainsi de proche en proche, jusqu'à l'universalité du Corps Helvétique.

Il est stipulé dans les pactes des huit anciens Cantons, que chacun pourra traiter avec des Puissances étrangères, sans déroger toutefois aux anciens engagemens. Dans les nouveaux Cantons, il a été arrêté qu'ils ne lieront & ne prendront aucun engagement, avec quelque Puissance que ce soit, sans la participation, l'agrément & le consentement des anciens.

Ce qu'il y a de mieux ordonné, le point le plus salutaire dans la confédération Helvétique, est que les Cantons ne soient pas réunis en un seul Corps de République générale. A n'examiner que superficiellement la constitution politique de la Suisse, ces Souverainetés, de toute espèce, engrenées les unes dans les autres, cette fluctuation, cette incertitude dans l'application des

forces, qui n'est déterminée que par l'intérêt commun; point de Chef, point de centre d'unité: on croit y voir le chaos. C'est le chef-d'œuvre de la sagesse! c'est le *Palladium* de la liberté en Suisse! & la Suisse n'existe que par la liberté. Assujettissez les Cantons à la décision de la pluralité; la corruption se mettra bientôt de la partie, bientôt elle empêchera que les résultats ne penchent du côté de la raison, bientôt l'or des Puissances voisines, ou leur influence, les entraîneront dans les partis & les factions qui divisent l'Europe. La liberté dans chaque Canton altérée, & moins entiere, entraîneroit dans la même proportion la ruine ou la restriction des avantages qui en dérivent. Plus il y a d'intérêts différens qui se contre-balancent dans un régime, plus difficilement s'achemine-t-il à l'arbitraire, fléau des sociétés politiques; & un Chef général de la République menaceroit à chaque instant les libertés.

Il s'en faut bien que les Suisses habitent une terre fortunée: le sol y est rebelle à la culture. Le pays est couvert de forêts, hérissé de montagnes, partie couvertes de neiges & de glaces aussi anciennes que le monde. Les terres en sont froides & humides. Les montagnes qui environnent les champs ensemencés, y font des

réservoirs de pluies, de grêles & de tempêtes; & les fruits de la terre sont très-souvent gâtés par des orages ou gelés par des pluies froides. Les moissons, souvent peu abondantes, manquent quelquefois entiérement. Les fleuves, grossis par la fonte des neiges, échappés de leurs lits, jonchent les prairies de sables, de pierres & de cailloux. Les nombreux torrens qui descendent des montagnes entraînent les terres végétales, & interceptent les communications. Les rivieres, qui s'y trouvent à chaque pas, ne sont pas navigables, soit par leur extrême rapidité, soit par les rochers dont leur lit est hérissé. Il n'est pas rare de voir des villages détruits, ensevelis sous des lavanges, sous des monceaux de roches, de graviers, de vase & de cailloux. Combien de petites forêts auxquelles il est séverement défendu de toucher, comme devant servir de boulevard contre les lavanges, les éboulemens de terre, la chûte des rochers. Plus d'une fois, au fond des vallons, en creusant à de grandes profondeurs, on a retrouvé des vestiges de forêts, anciennement ensevelies par des éboulemens.

Il n'est qu'une petite partie de la Suisse qui offre des terres susceptibles de culture. Sur la plus grande partie de son étendue, ce ne sont que montagnes, les unes destinées aux pâturages, les autres couvertes d'immenses forêts de sapins,

dont l'extraction est souvent impossible : d'autres ne présentent que le roc nud, sec & aride; d'autres enfin, sont le séjour éternel des neiges & des glaces, qui y bravent la vicissitude des saisons. Le pays se trouve loin de la mer qui, par la pêche, fournit à la subsistance du Peuple, &, par le commerce, vivifie la culture & les fabriques.

L'hiver, semblable à celui de la Sibérie, y est long; l'été tardif. Il est des districts où, des premiers jours de Décembre jusques vers le 10 de Janvier, c'est-à-dire vingt jours avant le solstice d'hiver & vingt jours après, les rayons du soleil sont absolument interceptés par l'énormité des montagnes. En hiver, les maisons y sont comme ensevelies sous les neiges; en bien des endroits, elles le sont entiérement. En été, la chaleur y est souvent insupportable.

Dans la plus grande partie de la Suisse, les routes ne sont pas praticables aux voitures; souvent même elles sont inaccessibles aux chevaux, par l'aspérité du terrain. Il est même des Capitales de Canton où jamais voiture n'aborda.

Les terres ne donnent que ce qu'on leur extorque. Lorsque la charue a ouvert les sillons, elles doivent être retravaillées à la pioche. Le labour n'est qu'un préparatif au travail des bras, & ces

mêmes terres exigent des herſes d'une peſanteur proportionnée à leur tenacité : elles ſont ſi lourdes, que je les ai communément vues attelées de ſix bœufs. En France, on y attele un ſeul cheval. Ces terres ſont ſi froides & ſi humides, que, peu après la récolte, elles ſe trouvent converties en prairies ; en quoi elles n'ont fait que reprendre leur état naturel, auquel on les avoit ſouſtrait en trompant les intentions de la Nature. On y voit communément la charue ſilloner des flancs de montagnes, où les animaux, aſſociés au travail de l'homme, ont peine à aſſurer leurs pas, tant elles ſont rapides. En général, on eſt fort content lorſque le bled confié à la terre rend cinq fois la ſemence ; & la Suiſſe ne fournit pas la dixieme partie du grain néceſſaire à la conſommation de ſes Habitans, encore n'eſt-il pas de bonne qualité.

Et ce pays, que la Nature ſembloit avoir deſtiné bien plus à être le repaire de bêtes féroces, qu'un lieu d'habitation pour des hommes ; ce pays qui, ſous un autre régime, ne préſenteroit que l'aſpect lugubre de la pauvreté & de la déſertion ; ſous un Gouvernement ſage, il eſt couvert d'un Peuple nombreux : par-tout ce ſont des villes charmantes, par-tout c'eſt l'aiſance, l'abondance, & la ſérénité. La terre n'eſt avare que pour les tyrans & les eſclaves ! Elle prodigue

des trésors au-delà de toute espérance, dès qu'elle est remuée par des mains libres. En Suisse, un Peuple guerrier & cultivateur de la même main, trace les sillons, & tient le glaive qui protege son pays & défend ses propriétés.

Dans les contrées de l'Europe privilégiées de la Nature, on compte huit cents habitans par lieue quarrée; sur le sol ingrat de la Suisse, on en compte plus de mille, & la totalité de sa population s'éleve à deux millions d'habitans. Bref, tous les germes du bien sont fécondés chez une Nation libre; & les rochers y produisent, tandis qu'on voit languir ailleurs des terres que la Nature appelle à la fécondité. Les terres semblent se dessécher, même par la sueur des esclaves. Le despotisme se dévore lui-même; &, comme l'a dit Montesquieu, le Chef d'un tel Gouvernement agit comme ces sauvages qui abattent l'arbre pour en avoir le fruit.

Le Tableau de la population relative de divers États, que contient le *Voyage dans la Suisse Occidentale*, présente des énoncés très-inexacts. Il donne à la France une population de deux mille huit cents soixante-dix-sept habitans par lieue quarrée. Des dénombremens faits d'autorité publique, & qui m'ont été communiqués, ne portent qu'à huit cents le nombre moyen des Habitans du Royaume, par lieue quarrée de deux

mille deux cents quatre-vingt-trois toises, ou de vingt-cinq au degré.

Il lui donne une superficie de neuf mille deux cents quatre-vingt-quatre lieues quarrées; elle en a vingt-huit mille: & le calcul, eût-il été fait comme il est annoncé, en lieues de quinze au degré, on se trouveroit encore bien distant de la vérité. Les autres résultats sont aussi plus ou moins fautifs.

La propriété, le commerce, & l'industrie, ont formé, dans la Suisse, beaucoup de maisons puissantes par leurs richesses, principalement à Genève, à Bâle, à Zurich, à Saint-Gall, à Neuchâtel.

Dans l'État de Berne, on trouve fréquemment des paysans qui ont de 20 à 30,000 livres de bien; plusieurs ont de 40 à 50,000 écus, & quelques-uns jusqu'à 3 & 400,000 livres.

La vie, dans toutes les classes de Citoyens, est abondante & saine. Chez les Nobles & les Gens aisés, elle est délicate & recherchée: on y est servi avec une propreté extrême; les vins les plus exquis y font les délices des tables. On y a du gibier de toute espèce & d'excellent poisson, qu'on y sert à tous les repas. A dîner, il précede le bouilli. Le bas Peuple y est généralement mieux nourri que ne le sont communément les Bourgeois des pays voisins. Des gens

qui viennent de travailler la terre, trouvent toujours plusieurs plats sur leur table, jamais dépourvue de vin.

Toutes choses égales d'ailleurs, les Cantons Protestans sont plus peuplés que les Cantons Catholiques; ils sont plus riches & plus industrieux. La suppression des Couvens concourt certainement à ces avantages & à cette supériorité : ils regardent les Couvens, dans les Cantons Catholiques, comme des tombeaux multipliés, où des filles au désespoir, où des indolens entassés, absorbent la graisse de la terre, en éteignant les races présentes & les races futures.

Les Suisses sont justement loués par leur candeur, leur bonne foi dans les traités, leur attachement à la justice. Le coin du monde qu'ils habitent, est celui où on retrouve le plus de ces mœurs qu'on nomme Antiques. Si l'âge d'or exista jamais, c'est-là qu'on peut en voir encore quelques vestiges.

Dans les Cantons Démocratiques, ainsi que chez les Grisons, les vergers sont ouverts & sans clôture; les fruits de toute espèce y mûrissent intacts le long des grands chemins, dans les rues & au milieu des villages; souvent même les maisons restent ouvertes, tandis que les villa-

geois sont répandus dans les campagnes, & vaquent à leurs travaux.

Une nourriture abondante & saine, le sentiment de la propriété dans le citoyen, une ame qui n'est point resserrée par le besoin & par la conviction de la dépendance, y suscitent une race d'hommes vigoureux & forts, & leur impriment un caractere moral analogue. Les paysans sont grands, robustes, vigoureux. J'admirois la merveilleuse facilité avec laquelle ils montent & descendent les montagnes, même chargés. Les paysannes sont belles & bien constituées; tous sont laborieux, parce que le travail est un plaisir pour qui est sûr d'en recueillir le fruit. Mais on remarque que les villages des Cantons Démocratiques sont, en général, mieux bâtis, plus propres, & ont encore un plus grand air d'aisance.

Il est de l'essence d'une société mal constituée, mal gouvernée, asservie à des préjugés & à des usages déraisonnables, dégradée par le despotisme, corrompue par le luxe, aveuglée par de fausses opinions, de se remplir de citoyens vicieux & légers, d'esclaves rampans, d'ambitieux sans idées de vraie gloire, d'avares & de prodigues, de fanatiques & d'hommes dissolus. C'est un sol fertile en plantes venimeuses : elles y croissent en abondance, elles s'y pressent, s'y étouffent!

en abondance, elles s'y pressent, s'y étouffent! C'est sur un sol cultivé par les mains de Lycurgue, que l'on voit naître des Citoyens intrépides, fiers, désintéressés, étrangers à la mollesse. Dans une terre cultivée par Tibere, l'on ne trouvera que des scélérats, des ames basses, des délateurs & des traîtres.

Chez les Suisses, les richesses s'acquierent par une économie héréditaire & par un travail dont personne ne vient leur disputer le prix; chez eux, les bienséances sont aussi respectées que les loix. Les frivolités étrangeres leur sont presqu'inconnues. On y trouve de la modestie chez les femmes, de la modération chez les hommes, de l'union dans les ménages, & des vertus domestiques garantes des vertus publiques. Les enfans y portent deux ans le deuil de leurs pere & mere. Les peres & meres portent six mois celui de leurs enfans, même en bas-âge.

Chez eux, la justice distributive est rendue avec une intégrité qui fortifie l'amour de la patrie, & qui établit l'empire de la bonne foi dans toutes les classes des citoyens. Rendue avec une stricte équité, elle l'est aussi avec promptitude & sans frais: quelques sols suffisent pour ceux d'une sentence.

Dans un pays où les mœurs se sont conservées, les crimes sont très-rares, & le glaive

de la justice a rarement des victimes à frapper. Quelqu'un a-t-il été volé, il se trouve presque toujours que le coup a été fait par quelque vagabond étranger.

Les banqueroutiers y sont poursuivis sans miséricorde, & toute action qui fait scandale, tout acte qui blesse les mœurs, y trouve son châtiment. Il n'est donc pas étonnant que l'adultere, un des crimes les plus odieux, y imprime sur le coupable la note d'infamie. Les loix prononcent contre lui confiscation des biens & bannissement.

UNE qualité distinctive des Suisses est la valeur. Les batailles de Morgarte, de Sempach, de Næffels, de Granson, de Morat, de Saint-Jacques, de Marignan, l'attesteront à la postérité la plus reculée, & les différentes Nations de l'Europe connoissent tout l'avantage de les faire servir dans leurs troupes, en les payant fort cher. A la bataille de Morgarte, trois cents Suisses mirent en déroute une armée de vingt mille Autrichiens, commandée par l'Archiduc Léopold. A la bataille de Sempach, où le même Archiduc perdit la vie, une armée de quatre mille Autrichiens fut battue par un corps de treize cents Suisses. A la bataille de Næffels, dans le Canton de Glaris, deux cents habitans du Canton, renforcés successivement jusqu'à sept cents,

cents, s'opposerent à l'invasion de treize mille Autrichiens : forcés onze fois, ils se rallierent onze fois, & à la onzieme ils fondirent avec tant d'impétuosité & de furie sur les Autrichiens, qu'ils les firent plier, les mirent en déroute, & les poursuivirent jusqu'au lac de Vallenstadt. A la bataille de Saint-Jacques, près de Bâle, quinze cents Suisses marcherent à la rencontre de l'armée Françoise, composée de trente mille combattans; ils attaquerent & battirent l'avant-garde, porterent ensuite leurs efforts sur l'armée, où d'abord ils coucherent six mille hommes sur le champ de bataille; &, après avoir fait des prodiges de valeur, ils périrent tous les armes à la main, à la réserve de dix qui, étant retournés chez eux, furent regardés comme des lâches, chassés, & notés d'infamie. L'armée Françoise étoit commandée par Louis XI, alors Dauphin, qui marchoit au secours des Autrichiens contre les Suisses, alors divisés entr'eux.

Je citerai la fameuse bataille de Marignan, où ils succomberent, & qui dura deux jours. Le vieux Maréchal de Trivulce disoit, des dix-huit batailles où il s'étoit trouvé, que c'étoit des jeux d'enfans; mais que celle de Marignan étoit une bataille de géants. C'est de cette époque que date l'alliance perpétuelle de la France avec les Suisses. L'estime que François Ier conçut pour

eux à cette terrible journée, lui fit désirer de les avoir pour amis, & le porta à rechercher leur alliance.

En 1567, six mille Suisses, ayant à leur tête le général Pfiffer, arriverent à Meaux, où s'étoit renfermé Charles IX, sur l'avis qu'il reçut que les Chefs des mécontens avoient pris le parti de l'enlever avec toute sa Cour. Le Conseil du Roi s'assemble; on étoit dans la plus grande perplexité : le Connétable de Montmorenci, à qui le retour à Paris semble impraticable, à travers dix lieues d'un pays occupé par les ennemis, veut qu'on coure dans Meaux les hasards d'un siege. Le Duc de Nemours prétend, au contraire, qu'il seroit insensé de rester, sans munitions & sans artillerie, dans une ville dont les antiques & foibles murailles tombent en ruines de toutes parts. Pfiffer entre. La sérénité que déployoit son front rassure la Cour, & il détermine le Roi à confier sa personne à la valeur de ses Suisses, qui s'offrirent à lui ouvrir, à la pointe de leurs piques, un chemin assez large pour passer commodément à travers l'armée de ses ennemis.

Après une heure de marche, on apperçoit la cavalerie des Réformés qui vient les charger. Pfiffer s'arrête, forme ses rangs, ferme son bataillon avec des cuirassiers, & disperse sur les

ailes, le petit nombre de ses soldats armés d'arquebuses. Au milieu de cette phalange hérissée de piques, étoient la Reine-Mere, Charles IX, le Duc d'Anjou son frere, les Ambassadeurs étrangers & toute la Cour, dans l'attente de l'événement. Là, les plus belles femmes d'une Cour brillante, éplorées ou tremblantes, eussent intéressé leurs défenseurs, si, pour les Suisses, il étoit besoin d'autre motif que celui de l'honneur.

Alors Pfiffer, à l'exemple de ses ancêtres qui commencerent ainsi les batailles de Morgarte, de Morat, &c. tombe à genoux avec tout son régiment, étend les bras vers le Ciel, & fait prononcer la priere d'usage : puis les Suisses se relevent, serrent leurs files profondes, croisent leurs piques abaissées, & reçoivent, sans s'ébranler, les décharges meurtrieres de la mousqueterie. En vain Condé & l'Amiral de Coligni fondent sur eux d'un côté, avec mille chevaux; en vain la Rochefoucault & d'Andelot les harcelent, sans relâche, de l'autre; rien ne peut rompre leurs rangs. Pendant sept heures d'une marche lente, ils sont attaqués à-la-fois en tête, en flanc, & en queue, sans trouver le moment de panser leurs blessures. Un renfort de quinze cents arquebusiers vient joindre Condé, & l'attend sur le bord escarpé d'un ruisseau que

le Roi doit paſſer, & où doit ſe faire le choc le plus rude. Les Suiſſes arrivent au ravin; &, ſans rompre leur ordre de retraite, cette citadelle ambulante culbute, renverſe tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage. Alors les Réformés ſe débandent, en donnant eux-mêmes des éloges non ſuſpects, au courage & à la conſtante diſcipline de ces fideles étrangers, ſans le ſecours deſquels la Famille Royale tomboit au pouvoir du Prince de Condé.

La Suiſſe a eu des Héros, & l'antiquité n'offre pas de plus bel exemple de dévouement patriotique, que celui d'Arnold Vinckelried de Stantz, dans le Canton d'Omdervald, qu'on peut mettre à côté des Décius & des Scevola. Brave Vinckelried, qui mourus pour la Patrie, que ton nom, que tes mânes reçoivent le tribut d'éloge qui leur appartient! Que cet acte éclatant de patriotiſme franchiſſe les barrieres des temps & des ſiecles, & parvienne à la poſtérité la plus reculée. A la bataille de Sempach, qui décida du ſalut des Suiſſes, les phalanges Autrichiennes, preſſées & couvertes d'armures peſantes, ne pouvoient être entamées : elles oppoſoient, à l'impétuoſité & à la valeur des Suiſſes, un front inexpugnable, & rendoient inutiles tous leurs efforts. Vinckelried entendit dans ſon cœur le

cri de la Patrie : sûr d'y trouver la mort, il se précipite au-devant d'une forêt de lances, il en saisit, il en embrasse le plus qu'il peut, & tombe à l'instant percé de mille coups; mais il avoit ouvert une brêche dans les bataillons ennemis. Les Suisses, enflammés à cet acte de vertu, s'y jettent avec furie : ils frappent, ils écartent, ils renversent; la mort vole devant eux, par-tout ils portent le désordre & la confusion, & la déroute devint bientôt générale. Le sang de Vinckelried sauva la Patrie, & la victoire fut le prix de sa vertu. Encore aujourd'hui son nom n'est prononcé en Suisse qu'avec attendrissement : il vivra dans les fastes Helvétiques, & il passera d'âge en âge, chargé des bénédictions des hommes.

Léopold, Duc d'Autriche, qui commandoit l'armée ennemie, ne voulant pas survivre à sa défaite, se jeta au milieu des rangs, & périt en combattant, avec l'élite de son armée, & six cents soixante Seigneurs de la premiere noblesse de l'Empire. On conserve encore son armure à l'arsenal de Lucerne. Cet événement, du 9 Juillet 1386.

Sur le champ de bataille, à une demi-lieue au-dessus de la ville de Sempach, les Suisses éleverent une chapelle mémorative, qui existe encore de nos jours, & où l'on voit le portrait

de Vinckelried, celui de Léopold d'Autriche, avec ceux des principaux Seigneurs qui resterent sur le champ de bataille, & qui se reconnoissent à leur écu armorié.

Dans ce combat, les Suisses n'opposerent que treize cents des leurs à quatre mille Autrichiens.

La valeur n'est pas le seul attribut des troupes Suisses, elles sont également recommandables par leur fidélité & leur attachement au service de ceux auxquels elles sont engagées. On voit dans l'histoire des troupes sorties des mêmes cantons qui se trouvant dans des services différens, se sont chargées avec furie, & ne donnoient lieu à aucun soupçon de collusion entr'elles. Des troupes Suisses forment la garde du Roi de France, du Roi de Naples, du Pape, & celles de Génois.

Le Roi de France entretient toujours sur pied un régiment de Garde-Suisses, & il paroît ainsi partager sa confiance entre ces troupes étrangeres, & celles prises entre ses propres sujets, pour la garde de sa personne : & les Hollandois entretiennent constamment un corps de dix mille hommes de cette Nation, en temps de paix, lors même qu'ils réforment une partie de leurs troupes Nationales, & quoique la paye

des Suisses soit beaucoup plus forte. En général, il y en a communément cinquante mille employés au service des différentes Puissances de l'Europe.

Les Suisses n'en permettent la levée qu'aux Puissances dont ils sont les Alliés ou les Amis. Ces levées, qui ne peuvent se faire que pour agir défensivement, & jamais pour attaquer, se font volontairement de la part de ceux qui s'enrôlent, & il n'en rentre, à l'Etat auquel ils appartiennent, aucun émolument, si ce n'est de la part de la France.

Les Lettres & les Sciences ne sont pas en Suisse sur un pied florissant. Je citerois quelques grandes Capitales de Cantons où il n'y a point de Libraire : il n'y en a point à Lucerne, il n'y en a point à Soleure, je n'en ai point vu dans tout le Vallais, ni dans Sion sa Capitale. Une Nation sage, essentiellement occupée des objets d'utilité réelle, dont tous les regards se portent vers sa sûreté, vers le plus grand degré possible de prospérité d'un peuple nombreux; qui, pour perpétuer la paix, l'abondance dans son sein, & entretenir l'harmonie au-dehors, se fait un devoir primitif & capital de la science du Gouvernement, de la connoissance de la Morale, de la

Politique & des Loix ; où l'on trouve son bonheur au sein de sa Famille & de sa Patrie : une telle Nation n'attache pas un grand prix aux sciences de pur ornement, aux productions de l'imagination exaltée ; elle sera toujours portée à dire : *A quoi bon cela ?*

Il s'est néanmoins montré parmi les Suisses des gens d'un très-grand mérite, d'une profonde érudition, des génies du premier ordre. Témoins, les Haller, les Bernouilli, les Rousseau, les Gessner, les Euler, les Turretins, M. Crouzas, Holbein, Paracelse, Burlamaqui, Casaubon, MM. Tronchin, Tissot, De Luc, Bonnet, Le Court de Gébelin, & tant d'autres, dont les noms passeront à la postérité, & dont je ferai mention à l'article des villes du sein desquelles ils sont sortis. Keller qui fondit d'un seul jet la superbe statue de Louis XIV, de la place Vendôme à Paris, & qui a donné tant d'autres preuves d'habileté dans son art, eut la Suisse pour patrie.

D'ailleurs, dans le maniement des affaires générales, où trouve-t-on plus de discernement, plus de finesse de tact ? où trouvera-t-on des connoissances politiques plus profondes & plus étendues qu'en Suisse, à Berne, par exemple : ce qui fait regarder l'Ambassade en Suisse comme une des plus difficiles.

A Berne & à Bâle, il y a des Sociétés littéraires occupées de la pureté de la langue allemande; à Zurich une Société de Physique, des Universités à Lausanne, à Bâle, & à Genève. Mais en général il se trouve plus d'hommes lettrés & instruits dans les Cantons Protestans, que dans les Cantons Catholiques.

Les Suisses n'ont pas nos plaisirs bruyans, mais chez eux existe la plus grande somme de bonheur & de contentement qui se retrouve chez aucun Peuple de la Terre.

Ils jouissent, par leur félicité domestique, par leur attachement à leurs femmes, par la vertu & la tendresse de celles-ci, par l'amitié qui lie les peres aux enfans, les enfans aux auteurs de leurs jours! Les liens d'homme à homme étant plus forts chez eux, que ceux de parent à parent chez d'autres Nations, ils jouissent par les liens de bienveillance mutuelle qui les unissent. L'amour de la Patrie identifiant les Citoyens, associe l'un à la prospérité de l'autre. Ils jouissent par la sagesse de leurs institutions, par la réputation qu'ils se sont acquise au-dehors, par la prospérité & l'abondance qu'ils ont fait naître au-dedans; ils jouissent par le sentiment de l'indépendance, par la fierté & l'énergie que la liberté & la vertu impriment dans leurs ames.

Enfin leurs jouiſſances ſont peut-être plus vives, parce qu'elles ne ſont point émouſſées, dénaturées, empoiſonnées par le trouble des paſſions, & par une foule toujours renaiſſante de beſoins factices; auſſi les Suiſſes, hors de leurs pays, éprouvent-ils communément un ennui qui dégénere quelquefois en une langueur mortelle!

En Suiſſe, l'état du Ciel, & la température de l'air varient à des diſtances peu conſidérables. Le même vent, qui ſe ſera porté ſuivant la longueur d'une vallée, & qui, à l'une des extrémités, aura procuré un ciel beau & ſerein, en chariant avec lui les brouillards & les nuages qu'il y aura trouvés; les dépoſant & les accumulant à l'autre extrémité de la vallée, où ils ſe réſolvent en pluie, y procure un temps humide & froid. D'autres fois, une file de montagne ſera la ligne de diviſion entre le beau temps dont on jouit d'un côté, & le temps nébuleux & pluvieux, qui enveloppe les habitations, du côté oppoſé.

En général, les froids y ſont très-âpres, & les nuits, dans toutes les ſaiſons, ordinairement très-fraîches. De-là, cette coutume qu'un étranger y voit avec ſurpriſe, de coucher en tout temps entre deux lits de plume, dont un tient

lieu de couverture. En hiver, on y allumé de grands poëles, dont la bouche n'eſt point dans la pièce que l'on a deſſein d'échauffer, parce qu'elle y attireroit continuellement un courant d'air extérieur & glacé.

En beaucoup d'endroits, aux approches de l'hiver, on eſt obligé de coucher les ceps de vignes, & de les charger de terre pour les préſerver de la gelée. Quelquefois on ſe contente de les tenir appliqués contre terre, & de laiſſer à la neige, dont ils ſont enſuite recouverts, le ſoin de les garantir.

On trouve en Suiſſe des ours, des aigles, des vautours, des faucons, des chamois, des bouquetins, des cerfs, des chevreuils, des daims, des ſangliers. La perdrix rouge & griſe, la gélinote, les faiſans, les coqs de Bruyeres, la bécaſſe, la bécaſſine, les canards & oies ſauvages n'y manquent pas, & on y retrouve preſque toutes les eſpèces d'oiſeaux connues en Europe, & qui vivent dans les plaines, ſur les montagnes, dans les marais & ſur les eaux.

Le lievre y mue en hiver, & devient tout blanc, tellement qu'il eſt très-difficile à appercevoir ſur les neiges avec leſquelles il ſe confond. Il y a beaucoup d'écureuils, de hériſſons ou porcs-épics, & de marmotes. Il eſt en Suiſſe des

aiglès de la plus grande espèce, qui ont jusqu'à quinze pieds d'envergure.

Les ours y sont moins communs qu'autrefois. A mesure que la population a augmenté, les habitans les ont détruits. Il s'en trouve davantage dans la partie méridionale du Jura, & dans les montagnes de la Savoie, voisines de la France, tant parce que les habitans n'y ont pas un intérêt si direct à les détruire, que parce que n'étant pas armés comme en Suisse, on n'y fait pas la guerre à ces animaux avec le même avantage.

Le chevreuil & le lievre y sont généralement excellens. On y mange aussi d'excellent poisson. Les lacs & les rivieres y donnent abondamment des saumons qui y remontent par le Rhin, des truites de toutes grandeurs, du rouget, de la carpe, du brochet, de la tanche, de l'anguille, de la lote, de la brême, de la perche, du barbeau, de la plie, des lamproies, des écrevisses, & quantité d'autres poissons. On pêche dans le lac de Genève des truites de quarante & cinquante livres pesant, & quelquefois plus.

Les marmotes, qui sont une espèce de blaireaux, appartiennent, comme eux, au genre des cochons, & c'est à tort qu'on les nomme *Mures alpini*. Aux approches de l'hiver, elles se trouvent grasses au point qu'il en est qui pesent

jusqu'à vingt livres. On les chasse alors, on les apprête comme les cochons de lait, & on les mange. Les marmotes vivent d'herbe. Quand les froids approchent, elles se terrent, & se rassemblent quatre, cinq, & six au plus dans le même trou, dont elles bouchent bien l'entrée avec du foin & de la mousse, dont elles ont d'abord eu soin de se faire une bonne litiere. Là elles dorment jusqu'au commencement de Mai. Une quinzaine de jours avant de se terrer, elles cessent de manger, & boivent beaucoup pour évacuer & avoir les intestins libres. Plus le froid est vif, plus leur sommeil est profond, & alors on peut les prendre & les emporter sans les réveiller. Elles sont fort grasses quand on les déterre au commencement de l'hiver, & fort maigres vers le temps de leur réveil.

On trouve en Suisse l'*Aigle des Alpes* plus terrible & plus fort que l'Aigle Royal, & qui paroît être le Condor ou Cuntur du Pérou. Celui-ci est blanc & noir, l'autre est jaune par tout le corps, avec des cercles blancs autour du col. C'est en cela à-peu-près qu'est toute leur différence. *L'Aigle des Alpes* est placé, par M. de Buffon, dans la classe des *Vautours dorés*. Les habitans du pays le nomment le Vautour des Agneaux. M. de Bomare le met à la tête des Aigles.

Cet oiſeau de proie eſt d'une force prodigieuſe. Ses ailes ont quatorze & quinze, & même juſqu'à ſeize pieds d'envergure, c'eſt-à-dire, du bout d'une aile à l'autre. Ce tyran des airs eſt d'une férocité extrême, & il fait une cruelle guerre aux chamois, aux lievres, aux marmotes & aux corbeaux. Rarement approche-t-il des troupeaux; cependant il enleve quelquefois des agneaux, des chevreaux, de jeunes chamois, & quelquefois des enfans. Voit-il, ſur un roc eſcarpé, quelque animal trop fort pour le combattre, il dirige ſon vol à côté de l'animal, de maniere à le faire tomber dans le précipice, où il va recueillir le fruit de ſa dextérité. Il n'y a pas bien des années, un de ces oiſeaux, nommés en allemand Lœmmer-Geyer, fondit ſur un enfant âgé de trois ans, & il ſe mettoit en devoir de l'emporter lorſque le pere accourut aux cris de ſon enfant, armé d'un bâton. Il en vint aux priſes avec le raviſſeur; le combat fut opiniâtre, mais la victoire ſe décida en faveur du montagnard, qui étendit mort ſon ennemi ſur la place.

Dans les Alpes, les chiens ſont farouches à l'excès, & très-colere; &, pour cela, les habitans n'oſent en élever que de la petite eſpèce, ceux de la grande dévoreroient les paſſans.

Des dépouilles d'Eléphans, trouvées dans plu-

ſieurs endroits de la Suiſſe, atteſtent que cette eſpèce y exiſta, & qu'il y en eut de la plus grande. Témoin cette dent molaire d'éléphant, trouvée dans l'intérieur des montagnes du Jura, dont j'ai enrichi le cabinet du Roi, & qui me fut donnée en 1777, avec d'autres débris du même animal, par feu M. le Prince régnant de Porrentrui. Des travailleurs, en coupant une montagne, la trouverent dans le ſein, dans le vif du roc. Elle eſt, de beaucoup, plus grande que toutes les autres dents foſſiles d'éléphans qui exiſtoient déja au cabinet du Roi; & M. le comte de Buffon me prodigua ſes remercîmens d'un don auſſi précieux pour l'Hiſtoire Naturelle.

Reſte maintenant à ſavoir comment les éléphans, qui habitent la Torride, ont promené leur maſſe peſante dans nos climats qui ne leur ſont point attempérés. La choſe, ce me ſemble, n'a pu arriver que de deux manieres. Les flots de la mer en gagnant de proche en proche ſur leurs contrées, les ont repercutés dans nos régions en les chaſſant des climats où ils ſont indigenes; où les différens parelleles du Globe, compris ſous les cinq zones, n'ont pas toujours eu le même aſpect du ſoleil, ni la même température ardente, glaciale, ou modérée que nous leur connoiſſons aujourd'hui.

La Suiſſe forme une étendue de pays, de ſoixante-dix lieues d'orient en occident, & de cinquante du nord au ſud; au nord, elle eſt aſſez conſtamment bornée par le Rhin qui la ſépare de la Suabe; au midi, elle confine à la Savoie, au Piémont, au Milanez, & à l'Etat de Véniſe. Elle a le Tirol à l'orient, & à l'occident la Franche-Comté dont elle eſt ſéparée par la chaîne du Jura.

Qu'on tire une ligne idéale de l'endroit où le Rhin verſe au lac de Conſtance, juſqu'à Vevay vers le haut du lac de Genève; toute la partie de la Suiſſe, au ſud-eſt de cette ligne, eſt chargée du poids des grandes Alpes; le pays eſt, généralement, ſans culture, ſans routes praticables aux voitures. Le peuple n'y vit que du produit de ſes troupeaux; les ſaiſons y ſont rigoureuſes. Les éboulemens de neiges, de terres & de roches y menacent continuellement la vie & les habitations du peuple. Les montagnes qui couvrent le pays, en ſe grouppant de mille manieres différentes, préſentent un aſſemblage de cîmes de formes auſſi biſarres que variées; elles vont, en s'élevant, par degrés, elles s'entaſſent, s'accumulent, & forment au-deſſus des nues des chaînes de rocs prolongées à de grandes diſtances, & en toutes ſortes de directions, & qui ſont chargées de glaces & de neiges, qui étonnent

étonnent les yeux du voyageur, au cœur des étés les plus chauds.

Cette partie de la Suisse est un assemblage de montagnes contiguës, ou entassées les unes sur les autres, & de vallées plus ou moins larges, plus ou moins profondes, dont les directions, la forme & l'étendue varient sans cesse.

Le bas des vallées, suivant leur évasement, de loin en loin, montre quelques maigres cultures, où le peu de grain qu'on y confie, à la terre, n'acquiert qu'une maturité imparfaite. Souvent même cette foible récolte est emportée ou noyée par les eaux, gelée ou détruite par l'intempérie des saisons.

A une moyenne hauteur, les côtes les moins rapides donnent une herbe courte, seche, dure, mais odoriférante; le reste est couvert de forêts, souvent inaccessibles. Plus haut, le roc nud, & le voisinage, des glaces permanentes, ne présentent que l'aspect lugubre de la plus affreuse stérilité. Aucune production pour la subsistance de l'homme, ou celle des animaux! Point d'arbres, point d'arbustes, point de plantes, nul vestige de terre végétale. C'est un autre monde; plus d'hommes, plus d'êtres vivans, plus de verdure, plus d'habitations, plus de mouvement! Par-tout où l'on porte ses pas, c'est la solitude & le silence, point d'autre bruit que

celui des torrens qui heurtent contre les rochers.

Plus haut encore, ce sont des montagnes & des mers de glaces, des enchaînemens de sommets couverts de neiges, qui donnent l'aspect du plus rigoureux hiver, au milieu de l'été. Ces montagnes, entassées, portent les derniers sommets à une telle hauteur, que, trois quarts-d'heure après le coucher du soleil, on les voit encore éclairés par cet astre. Ils offrent le spectacle simultanée du jour & de la nuit; vers le solstice d'été, on n'y voit point d'intervalle entre le crépuscule du soir & celui du matin. Ces sommets s'élevent plus de deux mille quatre cens toises au-dessus du niveau de la mer, quelques-uns s'apperçoivent de quatre-vingt lieues de distance, & plus encore.

Dans les hautes Alpes, le mélange contrasté de grands bois, de roches renversées, de torrens, de lacs, de cavernes, de gorges, de rivieres, de cascades, de glaciers, d'abîmes & de précipices, de plaines à plusieurs milliers de toises au-dessus de la mer; ce mêlange de montagnes accumulées, des pics qui disputent de hauteur, de cîmes de rocs qui s'élevent au-dessus des nues; ces rochers antiques qui bravent depuis tant de siecles l'action & le pouvoir des temps, les ombres & la lumiere, la solitude & le silence y

émeuvent l'ame, & forment un des ſpectacles les plus grands, les plus majeſtueux, les plus impoſans! Rien n'enfante des réflexions auſſi profondes que ces lieux où le philoſophe médite ſans diſtraction & ſans trouble, dans le ſilence de la nature, au milieu de ſes merveilles, au milieu des plus anciens monumens de la Terre, échappés aux grandes cataſtrophes de notre planete! Un ſentiment profond y double l'exiſtence.

Il n'eſt point de pays qui préſente des aſpects plus pitoreſques & plus variés que la Suiſſe. Souvent les ſites les plus ſauvages contraſtent avec les points de vue les plus riants & les plus animés. Les glaciers touchent quelquefois à des paturages émaillés de fleurs; & des fraiſes excellentes, cueillies à leur voiſinage, donnent le ſpectacle ſimultanée du printems & de l'hiver.

Du haut des Alpes, la couleur du ciel devient, à l'œil, plus foncée; le ſoleil paroît plus petit, il eſt d'une blancheur éblouiſſante; &, quoiqu'il brille de l'éclat le plus vif, ſon diſque ceſſe d'être radieux. Les étoiles perdent auſſi leur ſcintillation. La lune paroît plus voiſine de nous, & ſous un diametre moindre que celui que nous lui voyons dans la plaine.

L'atmoſphere plus denſe à la ſurface de la terre qu'à la moyenne région de l'air, & la dif-

férence de réfraction dans les rayons de lumiere, à leur passage dans ces milieux différens, occasionnent cette diversité dans l'aspect des astres & dans celui du ciel.

Dans les Alpes, les coups de tonnerre fortifiés & répétés par les rochers & les échos, sont affreux. Souvent l'habitant des Alpes voit l'orage se former sous ses pieds, & entend le tonnerre gronder au-dessous de lui : & tandis que, dans la plaine, le cultivateur épouvanté voit la foudre s'abattre sur sa chaumiere, il contemple, sans danger, la sérénité du ciel. Les nuages qui lui dérobent la vue de la terre, développent à ses yeux comme une mer immense, où les sommets des montagnes qui s'élevent au-dessus, forment autant d'îles; le charme de cette perspective augmente lorsqu'il vient à se faire une ouverture dans les nues, à travers laquelle l'œil plonge jusqu'à la terre.

Quel frappant spectacle pour un étranger, d'y contempler d'énormes montagnes assises sur les nuées. C'est celui dont j'ai joui plus d'une fois, lorsque quelques corps intermédiaires me dérobant la partie de la montagne comprise entre la terre & les nuages, ne me laissoient voir que celle qui s'élevoit encore à une demi-lieue au-dessus.

Les cascades s'y rencontrent à chaque pas; &

lorsque, à cause de l'élévation d'où elles tombent, les nuages cachent le lieu d'où elles s'élancent, elles semblent verser du ciel même.

TELLE est la partie de la Suisse, placée au sud-est de la ligne que j'ai indiquée, & formant au-delà des deux tiers de sa superficie. Au nord-ouest de la même ligne, le pays est haché; on y trouve beaucoup de rivieres & de lacs fort poissonneux, des montagnes assez hautes qui disparoissent à l'aspect des grandes Alpes qui sont à la vue du pays. Cette partie, si inégale qu'elle soit, & qui offre même des montagnes de deux mille & de deux mille cinq cens pieds de hauteur, présente l'aspect d'une vaste plaine, vue du haut du Jura d'où l'œil atteint aux Alpes. Le bas des montagnes est couvert de vignes, de champs, de prés, de bois qui s'étendent quelquefois jusqu'au haut. Ici, on ne trouve plus d'Alpes, plus de bancs de roche, ni de cascades, & il n'y a ni neige, ni glaces en été. Les montagnes ne sont point entre-coupées par de profonds abîmes, & les prés y sont couverts d'arbres fruitiers.

C'est ce qu'on nomme *Suisse occidentale*. Elle se propage dans le Jura qui s'étend des bords du Rhône, au-dessous de Genève, à ceux du Rhin près de Bâle. Dans cette haute chaîne de montagnes, la nature est la même que dans la

région inférieure des Alpes. Ses crêtes les plus élevées ne retiennent les neiges que jusqu'au commencement de juin, & n'atteignent tout au plus qu'à la moyenne hauteur des Alpes. Leur plus grande élévation est de mille toises perpendiculaires au-dessus de la mer.

En général, les neiges disparoissent des terres les plus basses de la Suisse, dès la fin de février; elles découvrent les montagnes basses en mars & avril, & ainsi successivement jusqu'en juillet où la fonte se porte jusqu'aux glaciers. Cette progression du dégel est un bienfait signalé de la nature. La fusion seule des glaces qui sont sur les cimes, produit des fleuves nombreux, rapides & considérables; si la fusion, sur toute la superficie de la Suisse, & à toutes les hauteurs, s'effectuoit en même-temps, le pays, chaque année, seroit submergé par les eaux.

Les pays enclavés dans les hautes Alpes, sont exposés au fléau des lavanges ou avalanches, ces éboulemens de neiges qui ensevelissent les voyageurs, les hommes & les animaux, les habitations même qui se trouvent sur leur direction ou au lieu de leur chûte. C'est pour cela que les habitans évitent de bâtir au pied des montagnes dont la pente est rapide, à moins qu'ils ne soient garantis par quelques bois, par une touffe d'arbres, ou par quelques pointes de

rochers interpofés. S'ils trouvent quelques avantages à y fixer leur demeure, & qu'il n'y ait point de bois au-deffus d'eux, ils conftruifent derriere leurs maifons un mur épais en forme d'éperon, dont la pointe regarde la montagne.

Dans les paffages des Alpes, rendus périlleux par les avalanches, les conducteurs des bêtes de fomme rempliffent de foin les fonnettes des mulets ou des chevaux, & s'abftiennent même de parler, de peur que les vibrations de l'air ne donnent une commotion à des maffes de neiges qui n'attendent plus que l'impreffion la plus légère pour fe détacher. Quelques-uns, avant de s'y engager, tirent un coup de piftolet pour effayer la ftabilité des neiges, & déterminer la chûte de celles qui feroient au moment de fe précipiter.

Pour la même raifon, en quelques endroits du pays des Grifons, les cloches ne font fufpendues qu'à quelques pieds de terre, afin que leur fon, contenu & étouffé entre les maifons, n'aille pas occafionner au loin quelques lavanges; & en quelques autres, & dans la même crainte, on ne fe fert abfolument point de cloches.

Lorfqu'on eft furpris par une lavange d'anciennes neiges, on eft perdu fans reffource, à moins qu'on ne foit fecouru bien promptement; mais fi la lavange eft de neiges récentes, les

mains & la chaleur de la respiration ont bientôt excavé un assez grand espace pour avoir la respiration libre.

Il s'est vu des hommes qui ne sont parvenus, qu'au bout de trois jours, à se tirer de ce tombeau.

Lorsqu'on voit tomber une lavange, il faut détourner promptement la tête, parce que le vent & la neige pourroient suffoquer.

On cite entre mille, une lavange de quatre cents pieds de long, quatre-vingt-quatorze de large, & soixante-six de profondeur, qui ensevelit, durant trente-sept jours, dans une étable, deux femmes & un enfant, qui, pendant cet espace, vécurent du lait de deux chevres qui s'y trouvoient, & qui tiroient elles-mêmes leur subsistance du fourrage qui restoit dans l'étable. La neige, convertie en eau par la chaleur des mains, servoit de boisson.

Les voyageurs courent une autre espèce de danger, en franchissant, dans une saison avancée, les montagnes revêtues de neiges & de glaces. Un vent du nord, perçant & glacial, ce qui est fréquemment arrivé, peut les saisir & les transir, sur-tout s'ils sont à cheval; & le danger s'annonce alors par une forte envie de dormir, qui naît de l'abondance du sang portée au cerveau, par la contraction des vaisseaux sur l'habitude du corps. Dans cette circonstance,

s'ils cedent au sommeil, s'ils ne mettent pied à terre, s'ils ne marchent & ne s'agitent, c'en est fait d'eux.

LES chemins de communication traversent souvent les glaciers, & on n'y marche pas sans péril. Dans les changemens de temps sur-tout, ces glaces se fendent quelquefois sous les pas avec un fracas épouvantable, & forment des crevasses très-profondes, larges de trois ou quatre pieds, quelquefois même de huit à dix pieds. C'est pour se garantir de cette espèce de danger, que ceux qui traversent les glaciers plusieurs ensemble, marchent à la file les uns des autres, en se tenant à une même corde, ou à une longue perche. Au moyen de cette précaution, si le glacier vient à se entrouvrir sous l'un d'eux, la corde ou la perche à laquelle il se tient attaché, sert aussi-tôt aux autres à le retirer. Il en est de même si quelqu'un d'eux, en avançant avec confiance, vient à se trouver sur une ancienne crevasse, comblée de neige, qui cede sous ses pas. Chacun d'ailleurs doit être muni d'un bâton ferré, pour éviter les chûtes fréquentes.

Si on voyage seul sur les glaciers, c'est avec une perche sous le bras, portée horisontalement, afin qu'on puisse demeurer suspendu sur les cre-

vaſſes qui peuvent ſe former, ou qui ſont recouvertes de neiges, & dont la profondeur va quelquefois juſqu'à cinq cents pieds.

Les glaciers ſe minent en-deſſous, par la fuſion qu'ils y éprouvent; & lorſqu'ils viennent à ſe fendre par l'affaiſſement de la maſſe excavée, c'eſt avec un bruit, un fracas épouvantable, & qui ſe fait entendre à pluſieurs lieues. On croiroit que c'eſt le tonnerre ou une décharge générale de pieces d'artillerie. Cela arrive le plus ſouvent la nuit, à cauſe de la fonte que le glacier a éprouvée dans le jour, ou dans les changemens de temps; & c'eſt le barometre des Alpes.

On a obſervé que les glaciers, ainſi que les neiges permanentes, gagnent de plus en plus en étendue & en quantité. On a les titres de biens & de poſſeſſions exiſtans dans des vallées qui ſont aujourd'hui le ſéjour perpétuel des glaces, & ces titres ne ſont pas fort anciens. Pluſieurs actes, conſervés dans les archives du pays, font mention de quelques villages & de pluſieurs chemins qui ont entiérement diſparu ſous les neiges. La quantité de glace qui ſe fond en été, eſt moindre que celle qui ſe forme en hiver. Mais cette progreſſion des neiges & des glaces ira en diminuant, & elle aura un terme fixé par l'abaiſſement des lieux, leur poſition, la longueur de l'ombre des montagnes ambiantes.

Le côté du glacier s'éleve quelquefois perpendiculairement, & alors il présente un mur de glace.

Les glaciers sont ordinairement couverts de pyramides de formes irrégulieres & très-bisarres. L'aiguisement de ces parties prominentes dérive de ce que les sommités, à raison de leur plus grande distance du glacier, se trouvent placées dans une atmosphere plus chaude, & éprouvent une fusion plus abondante.

Ces aiguilles & pyramides des glaciers sont le résultat des sinuosités & des canaux que s'y sont creusés les courans provenus des neiges fondues ; ces courans étant plus abondans à la partie inférieure des glaciers, les pyramides y ont plus de hauteur.

Les glaciers sont un bienfait de la nature, & il faut les considérer comme des châteaux d'eaux qu'elle tient en réserve. Les glaciers se fondent dans les ardeurs de l'été, où les fleuves qu'ils forment laisseroient leurs lits presqu'à sec. Le lac de Geneve, qui a trente lieues quarrées, croît de dix pieds & plus en été, par l'accroissement des eaux du Rhône, enflé par la fonte des glaciers.

LA Suisse, par son exhaussement, domine tout le reste de l'Europe. Le Rhône, le Rhin,

le Tesin, l'Inn, la Reuss, le Limat, l'Adda; & quelques autres qui, dans des directions contraires, versent aux extrémités opposées de l'Europe, à l'Océan, à la Méditerranée, à la Mer-Noire, à la Mer-Adriatique, prennent leur source en Suisse, en descendent avec une rapidité extraordinaire, & l'indiquent incontestablement pour la région la plus haute de la partie de la terre que nous habitons. C'est le réservoir de quantité de fleuves & de rivieres qui coulent en Allemagne, en France, & en Italie.

L'AIR de la Suisse est sain & pur; on y recueille beaucoup & de très-bons vins, sur la côte qui longe le lac de Neufchâtel, & sur celle qui s'étend le long du lac de Genève; on en recueille abondamment dans la Valteline. Il en croît sur-tout de très-délicat, en blanc, dans le pays de Vaud, près d'Aubonne, & qui acquiert une qualité supérieure en vieillissant. Les côteaux exposés au levant & au midi, donnent des vins communs, qui se consomment dans le pays, &, quant à ce genre de productions, la Suisse n'attend rien de ses voisins. Un arpent de vignes, de trente-deux mille pieds, bien situé, se vend de 8000 à 9600 livres. Dans les districts trop éloignés des vignobles, on supplée au vin par du cidre fait de pommes & de poires.

La Suisse a d'excellens pâturages, qui nourrissent une grande quantité de bestiaux & de chevaux. On en tire des bois de charpente & de construction, du beure, des cuirs, & sur-tout quantité de fromages qui font la branche essentielle de son commerce. On en tire, sur-tout de France, quantité de chevaux de trait, & pour les remontes, les trains d'artillerie, & le carrosse. Le débit des bêtes sauvages, comme sangliers, cerfs, chevreuils, daims, lui fait encore un produit, ainsi que les bouquetins & les chamois.

On y recueille beaucoup de lin, qui s'emploie dans les manufactures du pays. Les toiles qui en sortent, vont en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, & donnent lieu à des retours considérables. Il s'y fait un grand commerce de mousselines, de toiles de coton, d'indiennes, de crêpes, de futaines, de coutils, de toiles d'emballage. On y fabrique des étoffes de soie, & demi-soie, quelques-unes même brochées d'or ou d'argent. On y fait des velours, des taffetas, des satins unis & damassés, des bas de soie, des tapis, des rubans, des dentelles, des galons d'or & d'argent, & des mouchoirs qui imitent ceux des Indes. On en tire beaucoup de droguets, de calemandes, des couvertures de lit, des flanelles, des ratines, des camelots, des bouracans.

L'horlogerie & l'imprimerie y font aussi sur

un pied florissant, & les montres de Suisse vont jusqu'en Amérique, en Perse, & dans le Levant. Il y a des fonderies de caracteres pour l'imprimerie, des usines, martinets, & fileries, pour fabriquer & travailler le fer. Le pays tire en grande partie de l'Etranger les matieres premieres pour les toiles de lin & de chanvre qui sortent de ses fabriques. Leur produit, ainsi que celui des cotons qui s'y filent & s'y façonnent, doivent donc être imputées presqu'uniquement à l'industrie.

Les bois & planches de sapin, qui sont encore une branche du commerce actif de la Suisse, lui seroient un objet bien plus lucratif, sans la disproportion entre le volume de la marchandise & le prix.

On trouve sur les montagnes des simples & herbes médicinales très-estimées, & l'on y rencontre d'abondantes mines de crystal de roche, & des carrières de marbre qui s'y polit. A ces objets de commerce, joignez le kerswasser, le chapsigre, la résine qui s'obtient des sapins par incisions, la térébenthine, &c.

Le kerswasser ou eau-de-vie de cerise, que l'on obtient par la distillation des petites cerises noires, est excellent en Suisse, & bien supérieur à celui que l'on tire de l'Alsace. Mais il faut être bien servi, parce qu'il n'est pas rare que ceux

qui en font commerce, ne le mêlent avec de l'eau-de-vie de prunes. Plus il est vieux, meilleur il est, & la vétusté le convertit en une sorte d'huile balzamique. Cette branche de trafic fait qu'en Suisse les cerisiers sont très-multipliés.

Les noyers le sont aussi, & ils y sont d'une grande ressource. Ils fournissent la plus grande partie de l'huile qui se consomme dans le pays, & le bois, converti en planches, descend par le Rhin jusqu'en Hollande où on en fait de belles boiseries. En plusieurs endroits il croît des maronniers, &, dans certaines vallées méridionales, des amandes, des figues, des grenades, des citrons, des cedras, des oranges.

Les habitans des campagnes sechent une quantité considérable de pommes, de poires & de prunes. Ces fruits séchés sont recherchés en France, en Allemagne, en Hollande, & dans les Etats du nord où il s'en fait des envois.

Les pommes-de-terre y sont encore une abondante ressource, sur-tout dans des temps de disette; & elles n'ont point l'âcreté de celles qu'on recueille en France. La bonté des paturages, les plantes vulneraires & aromatiques que paissent les troupeaux, donnent, au lait de Suisse, surtout dans les Alpes & le Jura, une suavité, un parfum qui le distinguent de celui des autres pays de l'Europe.

On y a de la tourbe, & plusieurs bonnes mines de houille, dont on fait peu d'usage dans un pays aussi chargé de bois que la Suisse, mais dont l'exportation est considérable. Il y a aussi des ardoisieres ou carrieres d'ardoises qui sont tirées principalement par les Anglois & les Hollandois.

Le marbre blanc y est rare, mais il y en a de noir veiné de blanc, du gris avec des épanchemens de blanc, du gris rouge, & du jaune parsemé quelquefois de vert. On en transporte beaucoup en France. Dans le voisinage des glaciers on trouve du porphire tacheté de rouge & de blanc; il s'y rencontre aussi de l'albâtre, dont le plus beau est celui du Vallais. On y trouve communément une espèce de pierre d'un brun vif, susceptible d'un poli très-brillant.

Les naturalistes rencontrent en Suisse une grande variété, en quelques endroits une abondance singuliere de pétrifications, de coquillages marins, de crystaux taillés à facetes & de forme tantôt pentagonale, d'autres fois exagonale avec une justesse & des proportions qu'on ne se lasse point d'admirer, & telles qu'on seroit tenté de les croire un ouvrage de l'art plutôt que de la nature. Différens cabinets d'Histoire Naturelle sont devenus, en Suisse, les dépôts de ces productions singulieres de la nature. Nous aurons soin de

les

les indiquer à l'article des villes où ils se trouvent.

La Suisse a des salines, du salpêtre, du soufre, de l'antimoine. Dans le sable de certaines rivieres, on trouve des grains d'or massif. Elle a des mines de cuivre & de plomb, & quelques-unes du mêlange desquelles on obtient immédiatement le pur acier. Le pays, d'ailleurs, est riche en excellentes mines de fer. En général, les métaux y sont trop aigres, & se rafinent difficilement. Elle a du safran, & on y commence à planter le tabac.

C'est dans le voisinage des glaciers que les botanistes recueillent ces simples si précieux, & les herbes vulnéraires qu'on emploie dans la médecine; on trouve même en Suisse, les plantes qui croissent dans les régions, tant boréales que méridionales. Les premieres se recueillent dans le voisinage des glaciers, à quinze cents toises, & plus, au-dessus du niveau de la mer. Les dernieres se trouvent dans les vallées exposées au midi.

La nourriture du bétail est la principale richesse des Suisses. Elle fournit la branche de leur commerce, & la plus considérable & la plus lucrative. Les prés que l'on peut arroser y sont les fonds les plus précieux. Ils y surpassent, de beaucoup, la culture des champs, & ne le cedent gueres au produit des vignes; cependant

le fourage sec & rare des montagnes, a plus de force, fournit plus de lait, un lait doux, parfumé, & d'une suavité aromatique.

Au commencement de l'été, lorsque les neiges disparoissent de la moyenne région des montagnes, on conduit le bétail sur les Alpes, & il est soigné par des vachers qu'en Suisse on nomme fruitiers; ces gens y trouvent des étables ou chalets, & des hutes. Ils y portent tout ce qui est nécessaire à la manipulation du lait, du beurre, & du fromage. Ils en rendent compte au propriétaire du bétail, ou ils lui paient une somme convenue pour jouir du produit ou fruit de ses troupeaux pendant la belle saison. En général, pour rendre le fromage plus gras, on ne fait point, ou on ne fait que très-peu de beurre sur les Alpes. Le lait, aussi-tôt exprimé, est versé dans la chaudiere, & soumis à l'action du feu. Journellement j'ai été dans le cas d'en être témoin.

Dans le haut Vallais, & dans quelques autres districts de la Suisse, les vaches d'un canton se menent toutes ensemble & sans distinction dans les pâturages des Alpes; le fromage se fait en commun, & deux fois durant la saison. Les propriétaires viennent le partager à raison du nombre des vaches qu'ils ont fournies dans le troupeau de la communauté.

Durant le temps où le troupeau est indivis, s'il vient à périr quelque tête de bétail, la perte s'en supporte en commun, & le cas n'est pas absolument rare, parce qu'indépendamment des maladies, ces animaux se hasardent quelquefois au bord des précipices, soit dans le parcours, soit en voulant atteindre à un brin d'herbe, qu'il leur greve d'abandonner, ce qui occasionne des chûtes de temps à autre.

Dans les pâturages des Alpes, indépendamment de l'excellente qualité du lait, il y est encore très-abondant. Deux fois le jour on trait les vaches, & chacune donne de seize à vingt pintes de lait, quelques-unes en fournissent jusqu'à vingt-quatre pintes, & les moins bonnes douze; il faut entendre ici, par pinte, celle qui s'emploie pour la mesure du vin; & ce lait est si gras, qu'après que la crême en est enlevée, il est encore aussi épais que l'est le nôtre lorsqu'il n'est point écrêmé.

Les bergers ont un cri par lequel ils se répondent dans les vallées, à la distance d'une lieue & plus. Ils ne séjournent sur les Alpes, avec leurs troupeaux, que pendant quatre mois de l'année, en quelques endroits pendant un ou deux mois seulement, ils en redescendent ensuite. La rigueur du froid n'y permet point de demeures fixes; toutes les habitations qui s'y

voient durant l'été, ſont vuides & abandonnées pendant l'hiver.

Le fromage de premiere qualité ſe fait ſans ſel, tel eſt celui qui ſe fait ſur les hautes Alpes. L'odeur aromatique des plantes, & la fermentation ſuffiſent pour l'imprégner d'une qualité ſaline.

Les fromages demeurent long-temps empilés & contenus chacun dans une eſpèce de cerceau, qui lui donne la forme, &, dans cet état, ils ſont chargés d'un poids très-lourd qui les affaiſſe, qui en rapproche les parties, & qui en exprime toute ſéroſité. Lorſqu'ils ont acquis de la conſiſtance, ils ſont expoſés à l'air libre ſous des angars. Pour les y garantir des ſouris, ils ſont placés ſur une table d'ardoiſe, élevée de quatre pieds de terre, & portée par quatre pieux qui la laiſſent déborder au moins d'un pied tout-autour.

Le fromage Suiſſe eſt tiré dans tous les pays de l'Europe, même en Amérique; dans la France ſeule il s'en exporte trente mille quintaux annuellement.

La bonté des pâturages fait, qu'en Suiſſe, les bêtes à cornes parviennent à une grandeur peu commune. En 1682, il y fut tué un bœuf, qui ſe trouva peſer deux mille ſix cents cinquante-trois livres, la livre de dix-huit onces.

Lorsque les troupeaux sont sur les montagnes, ils ne sont point à l'abri des incursions & des ours & des loups; &, dans ces occasions, on ne sauroit trop admirer l'instinct dont les doua la nature; un loup vient-il fondre sur un troupeau de vaches, elles se rangent aussi-tôt en cercle, la tête à la circonférence; au centre du cercle viennent se mettre les veaux & le menu bétail, & de quelque côté que le loup se présente, il trouve un rempart inexpugnable & tout hérissé de cornes.

Mais un ours paroît-il, la terreur est générale. Les bœufs & les vaches s'enfuient vers leurs étables; ou, s'ils restent, ils courent à leur bouvier comme à leur sauve-garde. Il devient leur point de ralliement; ils l'entourent, ils le pressent, ils le serrent de plus en plus, au point qu'il lui en coûte quelquefois la vie. L'ours n'en sort pas toujours victorieux; & il arrive assez souvent qu'un taureau furibond le laisse mort sur la place.

L'importation des pays étrangers, en Suisse, consiste en bleds qui viennent d'Alsace, de Suabe, & du Tirol; en chanvre qui vient aussi en grande partie de l'Alsace. On y porte du lin, quelques vins, des productions du crû de l'Asie, & de l'Amérique, & diverses espèces de marchandises de fabriques étrangeres. Les

salines qu'elle a ne suffisent pas à sa consommation ; la Suisse en tire de la France, de la Savoie, de la Baviere, & de l'Etat Vénitien. La France lui en fournit annuellement douze cents tonneaux, à deux sols & demi la livre.

Tout le commerce de la Suisse se fait par les villes réformées ; il est languissant & nul dans les villes catholiques, quoiqu'avantageusement situées. Il est comme inconnu à Lucerne, à Fribourg, à Soleure. Les Suisses ont des fonds considérables en France, en Allemagne, & surtout en Angleterre.

Observons que le régime de la Suisse a prodigieusement corrigé le vice du sol & du climat qui, sous les ducs d'Autriche, n'étoit couvert que de forêts, de marécages, d'arbres aquatiques, de bruyeres, d'arbustes & de pâturages. Sur cette terre, entierement sauvage, le bled, les grains, les fruits, l'hortolage y étoient presqu'entierement inconnus. La chasse, la pêche, & le produit des troupeaux y étoient toutes les ressources des habitans. La face du pays a changé, quoique le sol & le climat soient restés les mêmes ; elle a commencé à changer du moment qu'ils eurent commencé à avoir une patrie. Peu de peuples en ont une ; & elle existe par-tout où la force publique n'attente point aux propriétés particulieres ; elle existe par-tout où le gouvernement

s'occupe du bonheur de tous. Mais ces peuples n'en ont point chez qui la partie la plus nombreuse des citoyens travaille pour fournir au luxe, à l'oisiveté & aux vices de l'autre; ces peuples n'en ont point chez qui le souverain met son bonheur en opposition avec celui des citoyens. Dans leur propre pays ils sont sur terre étrangere, ils sont en pays ennemi. Qu'ils s'en fassent le reproche, ils ont mis en oubli que, dans chaque société politique, le droit de souveraineté inhérent à la Nation est immuable, éternel, imprescriptible.

On n'y trouve presque d'autres forêts que des forêts de sapins, qui y croissent quelquefois à la hauteur de cent vingt & cent trente pieds. Le pin y est commun; le chêne, le hêtre, l'orme, y sont très-rares : l'érable l'est moins. Le sapin est à-peu-près le seul bois que l'on y emploie dans les bâtimens, & dont on use pour le chauffage. Il est si commun que, dans les endroits difficiles, il est employé en plateaux contigus pour couvrir les chemins, & les maisons des paysans en sont entiérement construites. Le charpentier & le menuisier en sont les seuls architectes.

L'exploitation des bois ne se fait ordinairement que durant l'hiver. Les ravins, les fondrieres, les inégalités du terrain sont alors comblés d'une neige durcie, sur laquelle on traîne les bois vers

le penchant des montagnes, où, abandonnés, ils se portent avec impétuosité jusqu'au fond des vallées. Souvent, tant par l'abondance des bois que par la difficulté, même l'impossibilité de les extraire, on les abat, on enleve l'écorce, & on les laisse. J'ai vu, dans les forêts, de grands & superbes sapins, de plus de quatre pieds de diamètre, abattus, dépouillés de leur écorce, & pourissans sur place. Le sapin, si commun en Suisse, est un arbre analogue à l'austérité des lieux. Sur toute la longueur de ses branches, étendues horisontalement fort loin du tronc, ses rameaux, pendans verticalement en festons rembrunis, semblent exprimer le deuil de la Nature.

Dans les pâturages des Alpes, il se rencontre des plantes vénéneuses; mais, par un admirable effet de la Providence, le bétail n'y touche point, & les évite: elles sont cependant dangereuses pour les jeunes bêtes, qui ne peuvent point encore les distinguer. Entre ces plantes, celle que les montagnards nomment *Eisir-utli* est un aconit si violent, si actif, qu'il cause la mort par le seul attouchement. Le Traducteur de M. Coxe, homme de beaucoup de talent, & en même-temps très-digne de foi, rapporte l'exemple de deux jeunes fiancés, qui, ayant dansé ensemble toute une soirée, suivant l'usage

du pays, qui veut que le danſeur ne change jamais de danſeuſe, furent empoiſonnés, & moururent l'un & l'autre peu d'heures après, par l'effet d'un bouquet de cet acônit, que le jeune homme portoit à la main. Il raconte que M. Pfiffer de Lucerne, ayant un jour cueilli quelques fleurs de cette plante meurtriere, ſentit bientôt ſon poignet engourdi, avec une partie de l'avant-bras. M. Pfiffer ne doute point que cet engourdiſſement n'eût fait de rapides progrès, s'il n'eût promptement jeté ce bouquet fatal.

DANS le Canton de Berne, les Suiſſes ont encore aſſez communément l'habillement que nous voyons aux Cent-Suiſſes de la Garde. Quant à celui des femmes, elles n'ont généralement d'autre coëffure que de légers chapeaux de paille diverſement enjolivés, plus ou moins galans, tous ornés de rubans. Leurs cheveux, ordinairement fort beaux, deſcendent par une double natte, prolongée par deux rubans noirs juſqu'à deux doigts de terre. Leur jupe, noire ou bleue, & bordée de rouge, par-tout tient à leur corſet; elle remonte juſques ſous le ſein & les épaules, & leur couvre entiérement la taille. Ce corſet, de drap rouge ou brun & toujours ſans manches, ne revêt que le dos & partie des côtés; le reſte

est fourni par une piece de corps, soutenue par un ruban passé en échelle. Tout ce vêtement ne descend pas plus bas que le genou ou la jarretiere, qu'il est ordinaire de voir lorsqu'elles marchent. Leur chemise est à collet, sur lequel elles ajoutent un collier noir bordé de rouge. Ordinairement une chaînette d'argent, repliée sur elle-même & suspendue entre les épaules, redescend de droite & de gauche, repasse en flottant sous les bras : les deux extrémités se rejoignent & s'attachent sous le sein, d'où elles redescendent librement. Leurs bas sont rouges & à coins noirs, & les souliers plats, pour la facilité de la marche.

Cet usage où sont les femmes Suisses de porter leurs jupons si courts, dérive vraisemblablement de la nécessité où elles sont de monter journellement & habituellement les côtes, les collines, les montagnes, & d'être toujours par monts & par vaux. Cet habillement leur devient alors plus commode & moins gênant. J'ai néanmoins vu quelques villages, dans la partie haute de l'Aar, où les femmes, ayant également leurs jupons ceints sous les aisselles, elles les font descendre jusqu'à terre. Grandes comme elles sont, ce vêtement les transforme en colosses aux yeux d'un étranger, à qui elles paroissent des tours ambulantes.

Quant à l'usage de ceindre leurs jupons sous

les bras, il dérobe à la vérité la taille; il n'est ni svelte ni agréable, mais on y gagne du côté de la salubrité, par la libre circulation de l'air sur toute l'habitude du corps: cet habillement ne gêne point les mouvemens, il ne déforme point la taille, &, s'il est moins élégant, il est peut-être plus voluptueux.

Les auberges sont vastes, spacieuses, commodes, souvent de belle apparence. L'on y est servi avec autant de profusion que de propreté, même dans les campagnes: il n'est pas rare d'y être servi à trois services. Il ne me souvient pas d'y avoir vu de gens à qui leur bourse, plutôt que leur santé, prescrivant un régime trop austere, leur conseillât de se contenter des fumées du dîner, dans l'attente d'un souper tardif. Ces auberges sont cheres à raison de l'abondance du numéraire; si d'ailleurs l'on fait entrer en considération la maniere dont on y est traité, on conviendra facilement qu'elles le sont beaucoup moins qu'en France. On n'y a d'ailleurs jamais à marchander; & les aubergistes, qu'on soit du pays ou étranger, ne demandent point au-delà de ce qui leur appartient: ils ne vous rançonnent point pour subvenir aux tributs du fisc. En Suisse, il est fort touchant de voir, presque par-tout, l'hôtel-de-ville offrir un asyle

au voyageur, dans une portion de ſes bâtimens deſtinée à ſervir d'auberge, où l'étranger eſt ſous la ſauve-garde de l'État, ſous l'égide de la force publique; c'eſt un hommage rendu à l'hoſpitalité.

Les chemins, en Suiſſe, ſont très-étroits; deux voitures y paſſent à peine : en bien des endroits, il ne peut y en paſſer qu'une. Les terrains de quelque rapport y ſont trop précieux, on les économiſe; dans les autres, il eſt trop difficile d'en pratiquer. Dans les petits Cantons, au Vallais & chez les Griſons, il eſt ordinaire que ce qu'on nomme Grand-chemin, n'ait pas plus d'un pied de large : il eût été inutile de leur donner plus de largeur, puiſqu'ils n'euſſent jamais été praticables aux voitures. Les chemins, dans les endroits les plus ſcabreux, ſont taillés en degrés preſque toujours dégradés; &, ce qui eſt pire encore, ſouvent ils ſont en glacis ou talud ſur des bancs de roche, où de ſimples lignes taillées au cizeau, ſouvent uſées, préſentent un plan incliné, très-dangereux au pied du voyageur ou aux fers des chevaux, qui bravent également le danger.

Le péril augmente, lorſqu'à côté de pareils chemins, des précipices affreux viennent s'offrir aux regards intimidés. Souvent les ſentiers par

où les chevaux sont obligés de passer, sont si âpres, si escarpés, que le conducteur saisit la queue de celui qui est le plus chargé ou le plus foible, pour l'aider à garder l'équilibre en le tirant vers le côté opposé à celui où il menace d'être entraîné par la charge ou par la secousse d'un faux pas : ils en usent de même dans les pentes rapides, pour les aider à se retenir. Fort souvent, lés chemins ne sont pas même praticables aux mulets. Dans le Canton d'Uri, & près du village d'Ursere, le chemin du mont Saint-Gothard est percé en dedans & à travers du rocher. Il est des villages, dans le Vallais, qui ne communiquent entr'eux que par des sentiers, suspendus sur l'abîme par des barres de fer; il en est qui ne communiquent que par des échelles, de trois ou quatre cents pieds de haut, scellées contre le roc; il en est enfin, qui ne peuvent point du tout communiquer avec les villages voisins. En beaucoup d'endroits les chemins, plus bas que les terres adjacentes, servent de lit aux courans d'eau descendus des montagnes. Après quelques heures de pluie, les chemins sont coupés par des torrens difficiles à traverser. S'il pleut quelques jours consécutifs, c'est autre chose, ce sont de grosses rivieres très-rapides, qu'il faut braver ou retourner sur ses pas. Si on les passe, c'est avec bien du danger, tant

par la violence des eaux que par l'inégalité & la mobilité du fond sur lequel roulent ces torrens. Souvent le sentier auquel on s'est confié disparoît sur la pelouse, sans qu'on puisse en recouvrer la trace. Enfin, dans la Suisse Orientale, on fait quelquefois des journées entieres sans trouver de villages.

Dans la Suisse Occidentale, on trouve par fois de fort beaux chemins : ils sont tels de Bâle à Genève, vers Zurich, Winterthour, Frawenfeld, &c. Je ne crois pas néanmoins que la confection des grands-chemins soit un bien pour la Suisse. Les affaires mercantiles en recevront, à la vérité, plus d'activité ; mais au détriment de *l'esprit public* & de la sécurité nationale ; la facilité des communications étant un véhicule au progrès & à l'admission des mœurs étrangeres, en même-temps qu'un moyen ouvert à des invasions plus faciles.

Le transport des marchandises, dans la plus grande partie de la Suisse, se fait par des chevaux de bât ou de charge, & il n'est pas possible d'en user autrement par la nature des chemins, qui n'admettent point de voitures.

Sur les montagnes, lorsque la largeur du chemin le permet, les chevaux & les mulets, par un heureux instinct, au lieu de monter en ligne droite, se portent en zig-zag de la droite à la

gauche du chemin; les diagonales inclinées les unes aux autres, qu'ils parcourent successivement, rendent moins rapide la pente par laquelle ils s'élevent.

De distance à autre, & fort voisines les unes des autres, les chemins sont coupés par des barrieres, non pas comme en d'autres pays, pour y mettre le voyageur à contribution, mais pour contenir le bétail, l'empêcher de passer d'un héritage dans un autre, ou de se disperser.

En plusieurs endroits, j'ai vu des bancs sur les chemins, pour la commodité des voyageurs.

Dans toute la lisiere occidentale de la Suisse, on fait usage de la Langue Françoise, qui regne encore tout le long du lac de Genève, & en remontant le Rhône jusqu'à Sion, où elle expire. Dans tout le reste de la Suisse, c'est l'Allemand, qui est la Langue nationale, celle dont on se sert dans les dietes, dans les conférences générales, dans les affaires d'État, pour l'expédition des lettres & réponses concernant les Confédérés, tant dans les Treize-Cantons que dans le Vallais & chez les Grisons. L'Italien n'est usuel dans aucune partie de la Suisse; il se parle, il est vrai, dans les Baillages Ultramontains, dans la Valteline, & les Comtés de Bormio & de Chiavene; mais ces districts sont terres d'Italie, dont ils sont des démembremens.

CHAQUE Canton, chaque République, chaque Etat souverain, en Suisse, a sa monoie particuliere; mais on n'y frappe que de la petite monoie, & quelques pieces d'argent, dont les plus fortes n'excedent ordinairement pas la valeur de trente sols de France. Les monoies d'or & d'argent des États voisins sont admises concurremment avec la monoie du pays; & les paiemens, pour peu considérables qu'ils soient, se font en argent étranger; de France, d'Italie, d'Empire, & des différens Souverains de l'Empire; les anciennes monoies de France y sont hors de cours.

Le bœuf se paie, en quelques endroits, cinq sols, en d'autres six sols la livre de dix-huit onces.

Les villes de Suisse sont généralement bien bâties, propres, décorées de fontaines peintes & dorées, & le dehors des maisons est orné de peintures. Les fontaines, au milieu d'un grand bassin, offrent une colonne statuaire. Il en est toujours une consacrée à la Justice & décorée de la statue de Thémis, & une autre où la colonne qui s'éleve du milieu du bassin est surmontée du Champion de la ville, d'une nature forte & bien prononcée. Il est casqué, cuirassé, armé de pied en cap & de toutes pieces: il porte l'étendard ou oriflamme de la ville & du Canton, & il est revêtu d'une armure de fer qui accuse le nud

&

& se prête à la saillie des muscles, qui expriment la force du Guerrier, désignée d'une maniere encore plus énergique par les marques de la virilité, qui ne sont voilées que très-imparfaitement.

Dans toutes les villes & les bourgs de la Suisse, on annonce les heures dans les différens quartiers pendant la nuit. Ce ne seroit pas une idée fort heureuse d'annoncer les heures à ceux qui dorment, ou de les éveiller pour les leur apprendre ; il est plus naturel de croire qu'on a, dans les crieurs publics, des sentinelles qui veillent à la sûreté publique. Le même usage a lieu dans les villages de quelqu'importance, par leur population ou leur position.

Les Suisses n'entretiennent point de troupes réglées sur pied ; ils n'en eurent jamais : ils savent, par l'expérience de tous les siecles, qu'une armée constamment entretenue mettroit leur liberté en danger, en même-temps qu'elle ouvriroit la porte aux impositions. Mais, dès qu'un garçon a atteint l'âge de seize ans, ou, pour mieux dire, aussi-tôt qu'il est jugé capable de servir son pays, il est enrôlé, exercé au maniement des armes ; &, au premier signal, il doit se rendre au poste qui lui est assigné, avec son uniforme, son équipage militaire, quatre

livres de plomb, deux livres de poudre, des vivres pour huit jours, & des armes en bon état.

Tous les hommes, depuis ſeize ans environ jusqu'à ſoixante, font partie de la milice. Chaque baillage ou chaque communauté conſidérable a ſon arſenal, contenant un aſſortiment d'armes pour ſes troupes, indépendamment de l'arſenal établi dans la Capitale, qui, à tout événement, pourroit fournir des armes à tout le Canton. Chaque communauté tient encore en réſerve une ſomme ſuffiſante pour ſoudoyer, pendant trois mois, toute ſa milice.

Après avoir ainſi ordonné la milice, qui eſt toujours prête à marcher, on a pris des meſures pour la raſſembler promptement, en cas d'allarme. On a diſpoſé, à cet effet, des ſignaux dans toute la Suiſſe, à des diſtances convenables, & qui ſe correſpondent. Dans chaque baillage on entretient, ſur la cîme d'une montagne ou d'une éminence, une pile de bois ſec, & un monceau de fourage; le bois, pour donner de la flamme pendant la nuit; le fourage, pour faire de la fumée pendant le jour. En temps de guerre, il y a, jour & nuit, à chacun de ces ſignaux, un détachement, qui a ordre de mettre le feu au ſignal, en cas qu'il ſe manifeſte quelqu'irruption de troupes étrangeres, ou s'ils voient les

signaux de leurs voisins allumés; tellement que d'un moment à l'autre, la Suisse entiere peut être sous les armes.

La milice des Suisses, par les soins qu'on y a donnés, est bien disciplinée, & la mieux réglée de l'Europe. Des Commissaires d'Armes font annuellement l'inspection des différentes communautés, & ils tiennent la main à ce que ceux qui sont enrôlés sous les étendards du pays, fassent réguliérement l'exercice au sortir de l'Office divin. D'ailleurs, les Suisses sont dans l'usage d'envoyer servir leur jeunesse, trois ou quatre ans, dans les troupes de leur Nation, qui sont au service étranger. Ce terme expiré, les congés sont invariablement délivrés; d'où il arrive que la plupart des Suisses ont servi : leur milice doit être regardée comme une armée cantonnée; & il est constant qu'au besoin, ils peuvent la porter à trois cents mille hommes, & au-delà.

Par toute la Suisse, le peuple s'exerce à tirer; par-tout il est des prix pour ceux qui s'y distinguent, & dont les frais sont faits ou par le Magistrat, ou par la Communauté. On s'exerce aussi avec des mousquets, qui, par leur volume & leur poids, équivalent presque à des coulevrines, & dont on ne se sert qu'en appuyant le bout du canon sur une fourchette. Il est des prix proposés pour les canoniers & les bom-

bardiers, qui s'exercent l'eſpace d'un mois à tirer au but avec du canon & des mortiers.

Nul homme ne ſe marie, qu'il ne produiſe tout ſon équipage militaire, uniforme, fuſil, ſabre, gibeciere, & vingt-quatre coups à tirer. C'eſt par une ſuite de cet eſprit militaire, que les Magiſtrats ſiegent dans les Tribunaux & au Sénat l'épée au côté : *Felix Reſpublica quæ etiam in pace de bello cogitat.* Point de villes fortifiées en Suiſſe, ſi ce n'eſt Genève & Soleure.

Les revenus publics, en chaque Canton, ſont peu conſidérables ; maxime excellente ! Le tréſor n'eſt jamais mieux placé qu'entre les mains des particuliers : il y fructifie, il répand le mouvement & la vie dans l'habitude du corps politique, & il s'y retrouve ſûrement au beſoin. Malheur à la République dont les revenus croiſſent, & en croiſſant fourniſſent à l'augmentation du revenu dans les emplois publics. Sa ruine ne ſera point éloignée, lorſqu'on verra les premiers citoyens commencer à prétendre que la République doit leur fournir de quoi ſoutenir leur rang & leur dignité, & vivre d'une maniere conforme à leur naiſſance. L'émulation dans le bien, l'activité, le grand reſſort de l'induſtrie ſeront briſés, anéantis auſſi-tôt que le citoyen pourra enviſager une reſſource certaine dans le tréſor de l'État.

Les lods, les péages, les cens, les dîmes, les biens patrimoniaux, forment les revenus de chacun des États Souverains de la Suisse, &, de plus, dans les Cantons Protestans, les biens des Chapitres & des Monasteres, qui sont devenus les biens de tous. Dans les Cantons Aristocratiques, la redevance annuelle des contribuables est de trois à quinze sols. La collecte d'un gros village fournit de dix à vingt, quelquefois vingt-cinq écus. Dans les Cantons populaires, on ne paie rien : on n'a point à s'y défendre de l'avidité insolente & effrénée des traitans. Là, cette classe impitoyable NE BOIT PAS LE SANG DU PEUPLE DANS DES COUPES D'OR.

En Suisse, les mœurs sont surveillées. Dans toutes les villes, il y a des tribunaux appellés Consistoires, pour tout ce qui y a trait. Dans les villages même, il y a des Prud'hommes qui doivent faire leur rapport de ce qui peut les intéresser. Pour la même fin, & pour la manutention de tout ce qui a rapport au Culte divin, deux fois par an, tous les Ministres d'un Baillage s'assemblent en colloque, sous l'inspection du Bailli.

Les femmes sont généralement chastes, & font toute leur occupation des soins du ménage. Tout commerce réel de galanterie est regardé comme un crime, & puni comme tel. Les bals

& les danses ne sont permis que dans les noces.

La somptuosité dans les habillemens, en or, argent, soie, dentelles, pierreries, est interdite aux deux sexes. On a seulement quelqu'indulgence pour les femmes, à qui on permet, en certains Cantons, des habits de soie.

Le bon Gouvernement prévient les crimes: aussi sont-ils très-rares en Suisse; &, si l'on apprend qu'il s'en soit commis quelqu'un, c'est, le plus souvent, par des étrangers fourvoyés dans le pays. Pour les écarter & pourvoir, autant qu'il est possible, à la tranquillité des familles & à la sûreté des campagnes, des poteaux, plantés au point de concours des chemins de traverse avec les grandes routes, portent défense à tous étrangers mendians, vagabonds, & gens sans aveu, de se jeter dans ces chemins de traverse, sous des peines afflictives & corporelles. Quelques-uns de ces poteaux énoncent pour peine la perte d'une oreille.

Point de Spectacles dans le sein de la Suisse: on craint, avec raison, le goût de la parure, celui du luxe, de la dissipation, & du libertinage, que les troupes de Comédiens entraînent à leur suite. La fréquentation seule du Théâtre peut amener ce goût par son appareil, par la parure des Acteurs, par les scenes qui s'y développent.

Dans une République bien ordonnée, où l'amour du bien & du vrai domine essentiellement, un pere, un fils, un mari, un magistrat, ont des devoirs si chers à remplir, qu'ils ne leur laissent aucun vuide à dérober à l'ennui, ni de temps à donner à des frivolités qu'ils goûteroient peu.

L'on croit s'assembler aux Spectacles : c'est-là que chacun s'isole ; c'est-là qu'on va oublier ses amis, ses voisins, ses proches, sa patrie ; qu'on va s'oublier soi-même, pour se livrer à des fictions. Le Spectacle d'ailleurs, interrompt, durant une partie notable de la journée, le cours des affaires civiles & domestiques, offre à l'oisiveté une ressource assurée, devient une occupation qui en éloigne de plus sérieuses, substitue le goût des plaisirs à celui du travail, décourage l'industrie, énerve les ames dont il use & fatigue les ressorts par les secousses & les grands mouvemens qu'il y excite. Le Spectacle est un Roman mis en action ; & quoi de plus pernicieux pour les mœurs que les Romans : le Spectacle bannit la tranquillité des familles, il y engendre le désordre, & fait chercher à plusieurs les moyens de subsister sans rien faire. C'est plus qu'il n'en faut à la prévoyance républicaine, pour éloigner à jamais de ses murs cette source de corruption, & pour abandonner

les Spectacles à certains pays, où ils deviennent nécessaires pour distraire les gens puissans sur les affaires générales, & le peuple sur sa misere & son abandon. C'en est donc encore trop aux Suisses de tolérer, chez eux, des troupes passagères, qui jouent un mois ou six semaines. Et la Salle de Spectacle, transportée du village de Châtelaine dans le sein de Genève, est un avant-coureur certain de sa décadence. Son érection occupa le premier soin des Aristocrates, en 1782, lorsqu'ils eurent renversé la constitution de Genève, & détruit le Gouvernement populaire, pensant sans doute qu'il leur falloit d'autres hommes & d'autres mœurs.

Toutes les villes ont un ou plusieurs Médecins & Chirurgiens gagés par l'État, suivant la grandeur de la ville; les grandes en ont jusqu'à quatre. Dans les petites, le traitement qu'on fait au Chirurgien est de cent écus, du grain & une maison. Par-tout ils traitent gratuitement les pauvres, & la ville vient au secours de ceux qui ne sont point à leur aise. Dans les grandes villes, les appointemens vont à 1500 livres.

D'ailleurs, en chaque ville il y a une *chambre des pauvres*, qui assiste les nécessiteux en grain & en argent.

Dans les Cantons Protestans, le divorce s'accorde sur la seule incompatibilité d'humeur. Les

deux parties ſe préſentent au Juge, expoſent leur demande. D'après les motifs dont elles l'appuient, le Juge n'accorde quelquefois qu'un divorce d'un an. Au bout de ce temps, ſi les parties perſiſtent dans leur demande, on le leur accorde pour toujours. Le mari peut ſe remarier au bout de ſix mois, la femme au bout d'un an.

Quel fléau! quelle peſte inſigne dans un Gouvernement, que l'exiſtence des Loteries, mille fois pires qu'un impôt de pareil produit pour le fiſc! Dans un État bien ordonné, il n'en exiſte point; il n'en exiſte point en Suiſſe: on s'y attend de reſte.

Les Loteries aſſoupiſſent l'induſtrie, elles éteignent l'activité, elles dévorent la ſubſiſtance des malheureux, elles engourdiſſent leurs bras, elles enchaînent leur activité par la perſpective qu'elles leur offrent de pouvoir vivre ſans l'avoir gagné par le travail. Les Loteries préparent des banqueroutes, elles préparent des ſuicides par des eſpérances trompées dans des momens déciſifs; les Loteries ſont un piege tendu à l'avidité, elles entretiennent une fievre lente dans le corps politique, elles ſont enfin un jeu public, où le Prince joue contre la claſſe la plus indigente de ſes ſujets, à chances inégales.

Tandis que des milliers & des milliers de gens s'occupent de la combinaiſon des nombres,

tandis qu'ils s'occupent & s'inquietent des numéros qui ſont ſortis depuis une époque donnée, tandis qu'ils ſont à la piſte de ceux qui ſe ſont montrés rarement, ou qui n'ont point paru du tout depuis un terme plus ou moins prochain, plus ou moins éloigné; l'application très-ſérieuſe qu'ils mettent à ces objets, leur anxiété ſur le ſort du prochain tirage, ſont autant de pris ſur ce qu'ils doivent à leur état, à leurs affaires, à leur commerce, à leurs devoirs.

Tel qui ſe livreroit avec ardeur à un travail profitable pour lui, profitable pour la ſociété, s'endort, dans l'eſpoir que des billets de loterie pourvoiront, tôt ou tard, à ſa ſubſiſtance; il trouve plus commode d'attendre ſa fortune du ſort, que du bon emploi de ſon temps.

Ajoutons qu'en excitant dans l'ame de l'indigent la fauſſe lueur de la richeſſe, elles lui font reſſentir plus vivement toute l'amertume de ſa pauvreté, qu'elles aggravent. Reſpectons les malheureux, & n'abuſons pas auſſi cruellement de leur crédulité & de leur miſere.

Les Loteries, funeſtes à ceux qu'elles ruinent, le ſont encore lorſqu'elles enrichiſſent, ou ſeulement lorſqu'elles ſont momentanément propices. L'argent acquis ſans peine ſe dépenſe légérement; il donne le goût de la diſſipation & des plaiſirs, il inſpire un dégoût invincible

pour le travail, au détriment des individus & de la ſociété. Sont-ce des lots majeurs? les Loteries enlevent au commerce; elles enlevent à la claſſe des artiſans & des ouvriers, des hommes utiles, pour les claſſer parmi les gens oiſeux & augmenter les ſuppôts du vice. Non, on ne le connoît pas, combien il eſt pernicieux, dans un État, d'ouvrir à la fortune une autre route que celle de l'induſtrie, du travail, & du mérite. Ces fortunes inattendues, qui inondent tout-à-coup l'indigence, y portent le trouble, l'enivrement, le déſordre, le vice, & l'extravagance. —Eſt-ce un bien? C'eſt un grand mal. Elles préſentent un exemple funeſte, un attrait empoiſonneur & irréſiſtible à la multitude accablée, dont il devient la ruine. Eſt-ce là un bienfait? C'eſt un fléau, c'eſt une peſte deſtructrice!

D'ailleurs, ces lots heureux irritent encore davantage la cupidité du joueur; il ſe croit fait pour une fortune ſans bornes: &, dans ſon délire, il reverſe ſucceſſivement à la Loterie ce que la diſſipation n'a point encore dévoré! Sa chûte eſt ſeulement retardée de quelques momens.

L'expérience ne l'a que trop appris, les Loteries influent prodigieuſement ſur le caractere moral d'un Peuple. Peut-on ſe diſſimuler que ce jeu

insidieux, après avoir ravi au Peuple le fruit de son travail, le livre à chaque instant à la tentation de le recouvrer, par toutes sortes de voies? Oui : elles ouvrent la porte au crime! elles excitent, elles enflamment la cupidité, & la cupidité irritée & trompée, le désespoir, la douleur, & la misere ne connoissent plus de frein! Chaque jour, l'appas des Loteries provoque l'infidélité du fils envers son pere; il provoque l'infidélité de la femme, rendue sourde aux cris de ses enfans! il provoque l'infidélité des serviteurs envers leurs maîtres; & les Loteries dissolvent les liens domestiques comme elles anéantissent ceux de la société, en isolant les individus : elles précipitent enfin dans la mendicité, ceux qu'elles ne vouent point au crime, & préparent une surcharge pour les hôpitaux.

Les Loteries sont d'ailleurs un véritable impôt. Qu'il soit commandé par le glaive, ou qu'il le soit par un fol espoir, le résultat est le même; c'est un impôt commandé & perçu, avec cette différence que les suites de celui-ci sont incomparablement plus funestes. Nous ne pouvons trop le dire, les Loteries sont une plaie au corps de l'État, dont on n'a jamais bien sondé toute la profondeur!

Et par quelle fatalité ces Loteries, qui dé-

çoivent si cruellement les joueurs, ne présentent-elles au fisc qu'une ressource mensongere! Le bénéfice qu'il croit y trouver est pleinement illusoire & chimérique. Si tant de millions qu'y verse le malheureux, en s'arrachant le strict nécessaire, augmentoient la consommation journaliere; si ces millions, qui font gémir tant de familles qui languissent, tournoient à l'accroissement de l'activité, de l'industrie, & de la richesse nationale; les canaux qui aboutissent au trésor public, y verseroient plus abondamment : on ne les verroit pas si souvent taris & & desséchés! Et d'ailleurs, le bénéfice des Loteries pour le fisc, fût-il aussi réel qu'il est réellement chimérique, il seroit de la dignité d'une Nation généreuse de repousser avec indignation, d'entre les branches de son revenu, des produits dérivant d'une source aussi impure! Que doit-il donc en être, lorsqu'il est démontré qu'il n'en dérive par-tout que stérilité, perte, ruine, & désastres!

C'est donc-là le fruit détestable des Loteries! Puissions-nous en voir extirper parmi nous jusqu'au souvenir; &, dans l'intervalle qui nous sépare de leur proscription, il est du devoir de l'homme de bien de les flétrir dans l'esprit de son siecle, & d'en hâter la chûte; il aura mérité la couronne civique!

DANS les Cantons Catholiques, l'office se fait en musique, dans les villes, même du dernier ordre & dans les bourgs un peu considérables, tant dans les Eglises Paroissiales, que dans les Abbayes de Bénédictins & de Bernardins.

Rien de si édifiant, de si réglé, de si exemplaire que la conduite du Ministre Protestant, tant dans les fonctions respectables de son Ministere, que dans l'intérieur de son domestique. Pere de Famille, il marie ordinairement ses enfans à ceux d'un autre Ministre; &, dans les Cantons réformés, il existe, pour ainsi dire, une tribu spécialement consacrée au Sacerdoce. Si la Famille d'un Ministre est nombreuse, & qu'il ne puisse, qu'avec peine, fournir à son entretien, l'Etat vient à son secours; & si quelques-uns de ses enfans ne se sentent point appellés à l'état de leur pere, le Souverain les fait instruire à ses dépens dans quelqu'autre profession.

On conçoit de reste que la liberté de la Presse existe en Suisse, & c'est un des grands biens dont puissent jouir les Nations policées. Indépendamment des lumieres qu'elle répand, c'est un contrefort à l'irruption du mal. Elle fait trembler les pervers, & sauve à la société une foule de désordres qui l'inonderoient & qui feroient gémir sur-tout les foibles & les gens de bien! elle sauve au corps politique une foule innombrable

de désordres qui tendent à le miner, à le détériorer, à en dissoudre insensiblement les ressorts, & qui en attaquent dans leurs fondemens la stabilité & la durée. La seule ignorance pourroit élever des doutes sur son utilité : voit-on qu'elle nuise à la prospérité de l'Angleterre ? voit-on qu'elle nuise à l'Etat florissant de la Hollande ? voyons-nous qu'elle trouble l'harmonie & le bonheur de la Suisse ? elle concourt très-puissamment, au contraire, à perpétuer, à corroborer dans chacun de ces Etats les avantages précieux dont ils jouissent : c'en est une des sauve-gardes les plus efficaces.

SUR un monticule, aux rives de l'Aar, & battu des vents, se montrent, dans le Canton de Berne, quelques pans de murs en ruines, restes misérables d'un édifice qui ne donne qu'une chétive idée de ce qu'il fut autrefois. C'est le château de Hapsbourg, si l'on peut décorer de ce nom ce qui ne fut jamais qu'une mince bicoque. Un Evêque de Strasbourg le bâtit l'an 1027, & le donna à son frere Vernier ou Werner, dont les descendans prirent, au douzieme siecle, le nom de Comte de Hapsbourg. C'est là souche de la maison d'Autriche.

Ce château, & ses dépendances, à titre de Domaine Seigneurial, fut le point que la maison

d'Autriche occupa d'abord, ſujete des Empereurs d'Allemagne. Ce fut là ſon berceau; la foibleſſe des Empereurs, leurs diviſions avec le S. Siége, les guerres funeſtes où ils ſe trouverent engagés, le beſoin qu'ils eurent de ſe faire des partiſans parmi les Seigneurs puiſſans; le déſordre, le trouble, & les malheurs des temps, la longue anarchie où tomba l'Empire, préparerent la voie à l'indépendance des Nobles, des Eccléſiaſtiques puiſſans, & des villes conſidérables, & convertirent de ſimples Gouvernemens de Province en Souverainetés héréditaires.

Les Comtes de Hapsbourg, ſur-tout, tirerent parti de ces temps de confuſion, pour leur agrandiſſement. Simples Seigneurs, ils reçurent quelques terres de l'Empereur Frédéric Barberouſſe, comme fiefs mouvans de l'Empire. Ils furent établis Gouverneurs en d'autres diſtricts où ils ſe rendirent enſuite indépendans. Les Nobles, les Eccléſiaſtiques parvenus à la ſouveraineté, chercherent à s'aſſervir les villes qui ſe trouvoient à leur convenance, & qui jouiſſoient de leur liberté. Pour ſe la conſerver, ces villes ſongerent à s'appuyer de quelque Prince puiſſant qui les garantît de l'invaſion. La plupart, dans cette conjoncture, eurent recours à Rodolphe de Hapsbourg qu'elles déclarerent leur protecteur, & lui aſſignerent une rétribution annuelle, par forme

forme d'équivalent. Elles lui permirent d'envoyer chez elles des baillis ou gouverneurs, se réservant leurs droits, franchises, & libertés; ces baillis n'ayant reçu que le seul pouvoir de juger les causes criminelles.

Dans ces entrefaites, Rodolphe parvint à l'Empire par le bienfait des Suisses qu'il gouverna avec douceur pendant toute sa vie. Son fils, Albert, ne l'imita point : il forma le projet de subjuguer la Suisse, de l'asservir à sa maison, & de la convertir en un domaine qui lui fût propre. L'artifice, les promesses, les appas insidieux, les négociations, les moyens de corruption, furent les agens qu'employerent d'abord les Gouverneurs Autrichiens qu'il établit dans le pays. Ils ne dédaignoient point de mettre en usage les plus petites ressources pour se concilier la confiance de ces Peuples.

Ces moyens ne lui ayant point réussi, il se tourna vers les voies de rigueur & de sévérité. Les Gouverneurs empiéterent de jour en jour sur les priviléges des Suisses, qui, alarmés d'une telle conduite, firent une députation à l'Empereur pour se plaindre de l'injustice des Gouverneurs & de l'infraction de leurs priviléges. Les Députés furent mal accueillis, & reçurent l'alternative, ou de se soumettre à son obéissance ou de s'attendre qu'il déploieroit sur eux les

efforts de sa vengeance, & les réduiroit par la force de ses armes. Les Députés lui représenterent que les *Suisses* étoient prêts à lui rendre hommage comme au Chef de l'Empire dont ils étoient membres : qu'au reste, ils formoient un Peuple libre, indépendant d'aucun Souverain particulier, & finirent par demander la confirmation des priviléges dont ils étoient en possession.

L'Empereur, sourd à la voix de l'équité, se refusa à leurs demandes, les menaça du poids de sa colere, & les renvoya.

Alors les Gouverneurs commencerent à lever le masque : & exercerent un pouvoir odieux. Ce ne fut dès-lors, par-tout, que violations des priviléges, vexations, concussions, tyrannie. On se livroit aux exactions les plus iniques. On ne voyoit, tous les jours, dans le pays, qu'enlevemens, pillages, emprisonnemens; les délits les plus légers encouroient des amendes énormes qu'il étoit même quelquefois impossible de payer. On punissoit les gens sur de simples soupçons; & les Gouverneurs se livroient à tous les excès qui pouvoient flatter leur avarice, leur cruauté, ou les déréglemens de leurs mœurs. Violences commises particulierement sur ceux qui avoient le plus de crédit parmi ces peuples, & qui étoient regardés comme les auteurs du

refus qu'ils faisoient de recevoir le joug qu'on vouloit leur imposer.

Les Gouverneurs enhardis par le succès & l'impunité, se portoient tous les jours à de nouveaux excès. Dans un temps ou ces traitemens insensés & barbares aigrissoient de plus en plus l'esprit des Peuples, un gentilhomme du pays de Suitz supportant impatiemment & les maux dont gémissoit sa patrie, & les persécutions qu'il éprouvoit de la part du Gouverneur, devint le moteur de la conspiration qui fut le salut de sa patrie. Il s'ouvrit à un particulier du Canton d'Underwald qu'il savoit être personnellement mécontent du gouvernement. Ils n'eurent point de peine à se faire un troisieme associé dans la personne d'un citoyen du Canton d'Uri, qu'ils mirent dans le secret, & qui leur tenoit également par le lien de l'amitié & par le ressentiment particulier qu'il avoit à venger. Leur longue amitié se trouvoit cimentée par leurs disgraces communes; leur génie hardi, leur vertu, leur attachement à la patrie, la maturité & la prudence qui dirigérent leurs opérations, tout concouroit en eux au succès de la révolution qu'ils méditoient.

Les portraits en pied de ces trois hommes se retrouvent dans toute la Suisse, dans les places publiques, sur les édifices & les monumens pu-

blics. Le peuple honore encore aujourd'hui leur mémoire. Il célebre, par des fêtes annuelles, les jours de leur naissance, & chante des vers à leur louange. Ces braves & généreux citoyens, ces héros, jurerent le secret, & s'engagerent à se joindre chacun, dans son Canton, autant de gens déterminés qu'il s'en trouveroit, sur la foi desquels ils pussent compter, & qui fussent propres à un coup de main.

Ils s'assemblerent avec quelques-uns des plus affidés, en un lieu indiqué, près du lac de Lucerne. Là, ils résolurent un soulevement général dans les trois Cantons, la surprise & la démolition des châteaux fortifiés, & l'expulsion des Gouverneurs & de leurs partisans. Le jour fut fixé au premier janvier de l'an 1308. Chose étrange! le secret étoit confié à une multitude, il le falloit: les conjurés s'assemblerent plusieurs fois, il fallut un espace de trois mois pour préparer & mûrir les moyens qu'ils avoient à employer, & le secret se garda, & le secret ne s'éventa point: Quel préjugé pour la vertu d'un tel Peuple!

Dans l'intervalle de l'exécution, il survint un incident qui paroissoit devoir anéantir toutes les mesures, détruire & faire échouer le projet! rien ne changea.

Le Gouverneur d'Uri, Gessler, cet homme également insensé & barbare, dans le délire de la

tyrannie, fit planter une perche ſur la place du marché d'Altorf, fit mettre ſon chapeau au-deſſus, & rendit une ordonnance portant injonction à tous les habitans de fléchir le genou devant ce ridicule ſymbole de ſa perſonne & de ſon pouvoir, ſous peine de mort contre les contrevenans. Tell, jeune homme intrépide, l'un des conjurés, dédaigna des ordres outrageans : il paſſa ſouvent devant le chapeau ſans le ſaluer. Le Gouverneur en fut inſtruit, il l'envoya chercher, &, après lui avoir demandé la raiſon de ſa déſobéiſſance, il le condamna, par forme de punition, à abattre, d'un coup de fleche, d'une diſtance aſſez conſidérable, une pomme de deſſus la tête de ſon fils, celui préciſément qu'il aimoit le plus : lui déclarant en même temps que s'il la manquoit, il ſeroit pendu ſur-le-champ. Le malheureux pere craignant pour la vie de ſon fils, dit qu'il préferoit de ſacrifier la ſienne ; mais le féroce Gouverneur lui répliqua que s'il héſitoit un moment à ſe ſoumettre à la ſentence, il ſeroit pendu à l'inſtant, lui & ſon fils.

Tell, voyant ſes ſupplications inutiles, n'eut d'autre parti à prendre que celui de faire cette cruelle expérience : ce fut dans la place du marché, en préſence de Geſsler, & entouré d'une foule immenſe. La tyrannie mit-elle jamais la nature à une épreuve plus terrible ! Il décoche

le trait, & enlève la pomme de dessus la tête de son fils, au milieu des cris de joie qui percerent les nues. Dieux vengeurs des forfaits, pourquoi vos carreaux n'ont-ils point frappé soudain le monstre chargé de l'exécration publique.

Le Gouverneur avoit apperçu l'extrémité d'une fléche que l'habile arbalêtier avoit cachée sous son corset; il lui en demanda la raison, vu qu'il n'avoit qu'un coup à tirer? Barbare, lui répondit-il, celle-ci étoit destinée à t'ôter la vie, si je l'eusse ôtée à mon fils...... Réponse héroïque digne des plus beaux siecles de l'antiquité; mais

Ce n'est pas aux Tyrans à sentir la nature.

VOLT.

Gessler fit aussi-tôt charger de chaînes ce héros, & le fit mettre à bord d'une barque pour le transporter dans un château situé sur le bord du lac de Lucerne, & s'embarqua lui-même avec sa victime pour être témoin de l'exécution de ses volontés.

Dans le trajet, il s'éleva sur le lac une tempête très-violente; le danger devint pressant de plus en plus, & la barque touchant au moment d'être brisée contre des rochers, on ne vit d'autre moyen d'échaper au péril que de délier Tell & de le mettre au gouvernail. On le fit, & autant par sa force que par son intelligence, il

amena le bateau au voisinage d'un rocher, près des bords du lac. Soudain il s'élance, repousse la barque du pied au milieu des flots, & s'enfuit dans les montagnes. Les autres aborderent néanmoins, quoique à grand'peine.

L'adroit Arbalêtier connut le ravin par où Gessler devoit diriger ses pas; il l'y devance, l'y attend, s'y embusque; & à l'instant où il paroît, il lui décoche un trait qui le jette mort sur la place. J'ai vu plusieurs fois, & toujours avec émotion, la chapelle élevée au bord du lac de Lucerne, à l'endroit où Guillaume Tell s'élança sur le rivage. Elle est ouverte en portique, & l'œil y contemple avec intérêt les peintures qui retracent à la postérité ce moment si justement consacré dans les annales de la Suisse. On en voit une autre à l'endroit où le Bailli tomba sous le trait vengeur du brave Tell. Toutes les deux se sont conservées jusqu'à nos jours, & s'entretiennent avec le plus grand soin. La derniere est à un quart de lieue du château de Kussnacht, situé au Canton de Suitz, sur les bords du lac de Lucerne.

Après cet événement, Tell précipita ses pas pour en informer ses amis, & les pressa, eu égard à la circonstance, d'effectuer le soulevement, tant pour profiter du moment de chaleur où étoient les esprits, que dans la persuasion

que, ce coup rendroit les Gouverneurs très-circonspects, & les mettroit davantage sur leur garde. Mais, d'après l'avis des plus prudens, il fut décidé de s'en tenir à la résolution prise dans la derniere assemblée.

Enfin, le grand jour, le jour à jamais mémorable, fixé pour arborer l'étendard de la liberté, le premier janvier 1308, le soulevement fut universel dans les trois Cantons d'Uri, Suitz & Underwald. Les mesures prises s'exécuterent; les châteaux furent démolis & rasés. Un des Gouverneurs & ses adhérens chercherent leur salut dans la fuite, voyant qu'il étoit impossible de résister à l'impétuosité d'un peuple furieux, dont ils deviendroient immanquablement les victimes. On le poursuit, on l'atteint; mais ce peuple, maître de ses victimes, maître de ses tyrans, ne leur fait aucune insulte. On les reconduit sur les frontieres, on les relâche, après avoir exigé d'eux la promesse de ne reparoître jamais dans le pays. Bel exemple de modération & de magnanimité dans une populace irritée, exasperée! Combien de peuples gagneroient à ressembler à une pareille populace!

Voilà l'époque de la liberté des Suisses, qui s'est établie, non par des secours étrangers, comme en Hollande & dans les Etats-Unis, qui durent beaucoup, la premiere à la France, & à l'Alle-

magne; les autres aux efforts combinés de l'Espagne & de la France. Les Suisses rapportent uniquement la leur au courage, à la bravoure, à l'intrépidité, à la constance, aux faits d'armes étonnans dont a retenti l'Europe, tout le temps qu'ils ont eu à soutenir la puissance formidable de la maison d'Autriche; liberté, enfin, dans laquelle ils ont su se maintenir depuis: & si les Républiques existantes, par une suite des vicissitudes humaines, & par les révolutions qu'entraîne la succession des temps, doivent prendre fin, voici celle qui subsistera la derniere.

Je sais que des gens, gagés pour cela, ont cherché à répandre les nuages du doute sur l'histoire de Guillaume Tell, & sur l'existence de ce Héros de l'Helvétie; mais il faut refuser sa croyance à tous les faits historiques, si celui-ci, qui est attesté par tous les Historiens du pays, qui est confirmé par une tradition constante & non-interrompue, & par les monumens qui en existent, & qu'on retrouve en Suisse, à chaque pas, pouvoit être révoqué en doute.

N'omettons point de remarquer que la nouvelle maison d'Autriche, ou la maison d'Autriche-Lorraine doit son existence aux armes des Suisses. Après la bataille de Morat, lorsque le Duc de Bourgogne, après avoir envahi la

Lorraine, faisoit le siege de Nanci qui étoit au moment de se rendre, si les Suisses n'eussent volé au secours des Ducs de Lorraine, & sans l'assistance qu'ils leur donnerent, c'en étoit fait d'eux; la Lorraine étoit inglobée dans les vastes possessions de la Maison de Bourgogne, dont elle alloit devenir le domaine.

La souveraineté & l'indépendance des Suisses n'ont été reconnus, par la maison d'Autriche, qu'à la paix de Munster, en 1648.

La Suisse, anciennement *Helvétie*, eut son nom du Canton de Suitz, le plus considérable des trois qui furent les premiers à lever l'étendard de la liberté. Ce fut d'ailleurs dans le Canton de Suitz que se donna la premiere bataille qui fonda la liberté du pays. C'est dans le même Canton que se tint la premiere conférence des Confédérés. C'est-là que se conclut le premier traité. Enfin, le pays de Suitz, plus avancé au Nord que les deux autres, se trouvant, par-là, plus exposé aux courses des Autrichiens, ceux-ci donnerent indistinctement le nom de Suisses aux peuples qu'ils avoient à combattre; dénomination qui s'étendit ensuite à tous ceux qui entrerent successivement dans la ligue. La montagne de Morgarte, où se donna la bataille dont nous venons de parler, est pour

la plus grande partie dans le Canton de Zug ; mais la bataille à laquelle elle donna son nom se livra sur le territoire de Suitz.

Les trois Cantons qui furent les premiers à se liguer, sont ceux d'Uri, Suitz & Underwald ; ce qui leur est infiniment glorieux dans la confédération Helvétique : mais, en leur décernant le tribut d'éloges qui leur est dû, on peut remarquer que, par leurs positions, ils sont presqu'inattaquables.

La Suisse, proprement dite, est le pays occupé par les Treize-Cantons. Les voici suivant leur ordre à la Diete :

Zurich,	*Glaris*,
Berne,	*Bâle*,
Lucerne,	*Fribourg*,
Uri,	*Soleure*,
Suitz,	*Schaffhouse*,
UnderWald,	*Appenzel.*
Zug,	

De ces treize Cantons, quatre sont Protestans, sept sont Catholiques, & deux sont mi-partis de Catholiques & de Protestans. Les quatre cantons Protestans sont *Berne*, *Bâle*, *Schaffhouse* & *Zurich* ; les sept Catholiques sont *Fribourg*, *Soleure*, *Zug*, *Lucerne*, *UnderWald*, *Suitz* & *Uri* ; les deux Cantons mêlangés de Catho-

liques & de Protestans sont Appenzel & Glaris.

L'alliance perpétuelle formée, en 1315, par les trois Cantons de Schwitz, Uri & Underwald, après la victoire de Morgarte, est regardée comme le fondement & la base de l'association fédérative des Suisses. Lucerne entra la première dans la confédération en 1332; Zurich en 1351; Glaris & Zug suivirent leur exemple en 1352; Berne corrobora l'alliance la même année.

Les huit Cantons dont nous venons de parler ont composé exclusivement la République des Suisses, pendant l'espace de cent vingt-cinq ans, & c'est pour cela, qu'encore aujourd'hui, ils se nomment les *huit anciens Cantons*. En 1481, Fribourg & Soleure accrurent la confédération, qui s'augmenta, en 1501, de Bâle & de Schaffhouse. Appenzel, le dernier de tous, s'y joignit en 1513.

Entre les Cantons Suisses, six se gouvernent aristocratiquement; avec une teinte plus ou moins forte de démocratie; ce sont Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure & Schaffhouse: six ont leur gouvernement purement démocratique; ce sont Uri, Schwitz, Underwald, Zug, Glaris, & Appenzel; enfin, celui de Bâle est un mêlange d'aristocratie & de démocratie, quoique, par sa constitution, ce soit essentiellement un Gouvernement Populaire.

On désigne collectivement sous le nom de *petits Cantons* ou de *Cantons démocratiques*, ceux d'Uri, Suitz, Underwald, Zug, Glaris, Appenzel. S'ils sont dits *petits Cantons*, ce n'est point à raison de l'étendue de leur territoire, mais de ce qu'ils n'ont, pour Chef-lieux, que des Bourgs; à la réserve, toutefois, de celui de Zug qui a une petite Ville pour capitale.

Les Alliés des Suisses sont les Grisons, le Vallais, la République de Genève, l'Etat de Neufchâtel, la Ville de Bienne, l'Evêché de Bâle, la ville de Saint-Gall, l'Abbé de Saint-Gall, enfin, la ville de Mulhause, enclavée dans l'Alsace.

Les Alliés des Treize-Cantons doivent se distinguer en Associés (*Socii*), & Confédérés (*Confœderati*). Les premiers, qui sont la Ville de Saint-Gall, l'Abbé de Saint-Gall & la Ville de Bienne, députent aux Dietes générales des Suisses; ils ont avec eux une liaison plus intime, & font partie du Corps Helvétique. Les autres sont simplement Alliés. Encore devons-nous remarquer que la Ville de Bienne n'envoie son Député que lorsqu'elle en est requise par les Cantons, ou lorsqu'elle a quelques propositions à faire à la Diéte.

Quant à la Ville de Mulhause, c'est par erreur que M. Coxe la place dans la premiere

classe, c'est-à-dire entre les Etats associés. Elle y fut adscrite autrefois, mais depuis long-temps cette espèce de lien ne subsiste plus; & elle a cessé d'avoir séance à la Diete.

Les pays sujets des Suisses sont des districts plus ou moins considérables, disséminés dans la Suisse, ou qui lui sont adjacens, & qui appartiennent en souveraineté à un ou à plusieurs Cantons, suivant qu'ils ont été conquis par leurs armes séparées ou réunies. Ceux qui sont possédés par plusieurs Cantons le sont en commun & par indivis. Ils sont gouvernés par des Baillis, dont la commission ne dure que quelques années, & qui sont fournis successivement par chacun des Cantons qui ont la souveraineté du pays.

Ces districts, sujets des Suisses, sont le Comté de Bade, les Offices libres; les Baillages de Schwartzbourg, de Granson, de Morat; ceux d'Echalans & d'Orbe réunis; la Ville de Rapperschwil, le Turgow, le Toggenbourg, le Rheinthal, le Comté de Sargans, le Gaster, & les Baillages d'Italie, au nombre de sept, dont les principaux sont ceux de Bellinzone, de Locarno & de Lugano. Ces petits pays sont des conquêtes des Suisses sur la maison d'Autriche, le Duc de Savoie, & autres Princes. Les Baillages d'Italie sont des démembremens volontaires ou forcés du Duché de Milan.

Les Grisons ont aussi des pays sujets : ce sont la Valteline, le Comté de Bormio, & le Comté de Chiavene.

La Diete générale des Cantons ne se tient ordinairement qu'une fois l'année, à la fête de Saint Jean-Baptiste, & dure un mois ou cinq semaines. Elle est composée de deux Députés de chaque Canton, & présidée par le premier Député de Zurich. On y examine les comptes des Gouverneurs des Baillages qui sont en commun ; on y juge les appels des sentences de ces Gouverneurs, tant au civil qu'au criminel ; on y redresse les griefs des Sujets de ces Baillages ; on y accommode les différends qui peuvent s'élever entre les Cantons, ou entre les Cantons & leurs Alliés ; on y discute les mesures à prendre pour le bien général & la sûreté du Corps Helvétique, & de toute la confédération, tant au-dehors qu'au-dedans ; enfin, les Ministres des Etats & Princes étrangers qui se rendent auprès des Cantons, s'adressent à la Diete, soit par mémoires, soit personnellement en demandant audience, lorsqu'ils ont des propositions à faire aux Suisses pour le service de leurs Maîtres. L'Ambassadeur de France, en particulier, se trouve toujours à cette Diete annuelle, pour y complimenter les Cantons,

lors même qu'il n'a rien à négocier avec eux. Le premier Député de Zurich propose les matieres sur lesquelles on doit délibérer, il recueille les voix, & forme les résultats. C'est le Canton de Zurich qui envoie les lettres de convocation. Elles sont suscrites ainsi que celles que les Cantons s'adressent respectivement : *Aux pieux, prudents, honorables & sages Bourguemestres, Magistrats, &c. de la Ville de ..... nos bons Amis & fideles Alliés.*

Les Députés sont tous assis dans des fauteuils ; mais ceux des huit anciens Cantons ont des sieges un peu plus élevés que les autres.

Outre cette diete, chaque Canton peut en demander une extraordinaire, lorsque les circonstances le requierent ; & les Ministres étrangers le peuvent aussi, moyennant toutefois que les frais de la diete tombent à leur charge, & qu'ils défraient les députés.

Mais disons-le, la diversité de culte ayant jeté dans les esprits une maniere différente de voir, & l'intérêt de religion se glissant plus ou moins ouvertement dans le maniement des affaires publiques ; quantité d'affaires importantes sont portées à des dietes particulieres des deux Religions : celles des Protestans se tiennent à Araw ; & celles des Catholiques à Lucerne. Celles-ci n'ont point de temps déterminé ; leur convocation dépend des circonstances.

On

On observe, en général, que les Cantons Protestans sont notablement plus peuplés, plus riches, plus commerçans, plus industrieux que les Catholiques. Bien plus, dans les Cantons & les districts qui sont mélangés de Catholiques & de Protestans, l'industrie, le négoce, & la richesse, se trouvent ordinairement entre les mains des Protestans. Les Couvens, qui absorbent les fortunes particulieres, en sont une cause essentielle, mais non l'unique. Il y a aussi plus de lumieres, de connoissances dans les pays Réformés que dans les Catholiques. Dans les Cantons & pays Catholiques de la Suisse, il y a cent dix-neuf Couvens, & environ trois mille cinq cents Religieux, qui possedent le tiers des biens-fonds du pays.

Quelques Puissances de l'Europe entretiennent des Ministres publics en Suisse. Celui de la France revêt le caractere d'Ambassadeur, & réside à Soleure. L'Empereur a le sien à Bâle ou à Bade. Le Nonce du Pape réside à Lucerne; le Ministre d'Angleterre à Berne ou à Zurich. L'Espagne y entretenoit un Ambassadeur à Lucerne, qu'elle a retiré depuis un certain nombre d'années. La Cour de France entretient encore des Ministres particuliers chez les Grisons, dans le Vallais, & à Genève. Les lettres du Roi de France, adressées aux Suisses, portent en tête : *A nos*

très-chers grands amis & confédérés les Bourguemestres, Avoyers, Landammans & Conseils des Ligues Suisses des Hautes Allemagnes. Celles de l'Empereur : *A nos très-chers les vertueux, puissans, honorables les Bourguemestres, &c. de la République des Treize-Cantons, & de leurs Alliés.*

Il existe, entre la France & la Suisse, une alliance perpétuelle, qui se renouvelle tous les cinquante ans, avec beaucoup d'appareil & de solemnité. Cette alliance remonte au régne de François Ier, en 1516. Par cette alliance, le Roi s'engage à secourir ces Peuples de toutes ses forces, & à les défendre, à ses frais, contre toute aggression hostile, lorsqu'il en sera requis. Réciproquement si la France, attaquée, juge avoir besoin d'un plus grand corps de troupes Suisses que celui qu'elle entretient ordinairement à son service; le Corps Helvétique promet d'accorder, dix jours après la requisition qui lui en sera faite, un secours extraordinaire de six mille hommes, volontairement engagés aux dépens du Roi; les Parties contractantes, entre lesquelles sont compris tous les Alliés des Suisses, s'engagent à ne point donner passage sur leurs terres à leurs ennemis respectifs.

Enfin, d'après la teneur des traités, la France paie annuellement, aux Cantons Catholiques, un subside d'environ sept cents mille livres,

dont l'acquittement se fait par l'Ambassadeur résidant à Soleure : les Cantons de Glaris, & d'Appenzel, & la ville de Bienne participent à ce traitement, depuis le renouvellement d'alliance du mois de Mai 1777. Louis XI est le premier de nos Souverains qui ait payé des subsides aux Suisses, & plusieurs de nos Rois ont tiré les services les plus signalés des troupes de cette Nation, qu'ils eurent sous leurs drapeaux. Henri IV leur dut, en grande partie, la possession de sa Couronne. Charles IX, Louis XIII & Louis XIV, leur durent beaucoup dans le cours des guerres qu'ils eurent à soutenir, & où elles se distinguérent toujours par leur intrépidité, leur bonne discipline, & leur constance inébranlable.

Ce seroit une grande erreur de croire que le service étranger dépeuple la Suisse, & lui enleve des bras, nécessaires à la culture ! La population se met constamment en proportion avec les moyens de subsistance ; or, le service étranger en est un, & il ne peut qu'accroître en Suisse la population, & y étendre l'agriculture.

Dans les Cantons même Aristocratiques, les Peuples sont libres, soit qu'ils aient, comme dans quelques-uns, une influence plus ou moins directe dans le Gouvernement général du Canton, soit, comme dans quelques autres, que les

Membres du Gouvernement soient indépendans du Peuple. Dans les uns & les autres, les Peuples ont la sûreté de leur personne, de leur honneur, & de leur fortune! Ils n'ont à craindre ni vexations, ni impositions forcées, ni violations de priviléges. Les Membres du Conseil Législatif sont dans l'heureuse impuissance de rien tenter à cet égard. Et comment le pourroient-ils, dans un pays où le Peuple tient en ses mains l'exécution militaire, où chaque individu est citoyen & soldat, où la milice sont les Citoyens mêmes.

Les Nobles ne peuvent donc point empiéter sur les droits naturels du Peuple : ils ne le veulent point non plus; parce que, n'ayant point d'armée à leur disposition, ils ne peuvent se maintenir contre les entreprises du dehors que par le bras de leurs sujets, & l'attachement des Citoyens à leur Gouvernement. Ajoutons à cela les principes d'équité, qui, sous le ciel fortuné de la Suisse, ont jeté de plus profondes racines qu'ailleurs.

Il n'est qu'un cas où, dans les régimes aristocratiques, les Nobles pourroient employer, contre les Citoyens, la force militaire : c'est celui où ils invoqueroient efficacement la puissance de l'État voisin. Ces cas sont très-rares, mais l'Histoire de la Suisse en fournit des exemples; & fasse le Ciel que ce soit les derniers! Puisse-t-il

passer en loi qu'aucun des co-États de la Suisse ne puisse intervenir dans les différends des États voisins que comme médiateur? Suisses, voilà votre *Palladium*. Si cette loi eût existé, Genève eût été sauvée, & la Suisse n'eût point vu, en 1782, le commerce & l'industrie de son alliée se dissiper graduellement, pour accroître ceux des Puissances dont l'œil la menace.

Mais la Suisse jouit-elle d'une existence stable? est-elle en sûreté contre les invasions extérieures? est-elle en état de balancer les efforts de ses voisins? A cela, je dis d'abord: quand les tentatives que l'on pourroit faire sur la Suisse auroient une apparence de succès, qu'elles n'ont pas; quand elles seroient, à cet égard, aussi prudentes qu'elles sont effectivement chimériques, qu'y gagneroit-on? Cette contrée, florissante sous la constitution républicaine, se transformeroit bien vîte en un triste désert, & fourniroit à peine à la subsistance du peu d'habitans épars qui y resteroient, loin de fournir aux frais de garnison pour conserver le pays, loin d'alimenter le luxe & les besoins renaissans d'une Cour.

La Nature marâtre en ces affeux climats,
Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats;
Tout son front hérissé, n'offre aux desirs de l'homme,
Rien qui puisse tenter l'avarice de Rome.

Crébillon, *Rhadamiste & Zenobie*.

Je pôse en fait incontestable, d'après les exemples multipliés que les siecles nous fournissent, que, si la Suisse passoit sous une domination étrangere, avant un demi-siecle sa population actuelle, qui est de deux millions, redescendroit à deux cents mille habitans, pauvres & dispersés, & ce ne seroit pas un superbe fleuron qu'un Monarque eût à ajouter à sa Couronne. Mais encore faudroit-il pouvoir l'ajouter ce fleuron! Et où est le Potentat, si formidable soit-il, qui pût former le projet raisonnable de subjuguer les Suisses! Je dis plus; la ligue des Puissances les plus formidables pourroit-elle l'effectuer! Il est hors de doute que la généralité de la confédération aura sous ses drapeaux une armée de deux cents mille hommes: or, deux cents mille Suisses, chez eux, dans leurs montagnes, combattant pour leurs foyers, pour leurs possessions, pour leur liberté, où sont les forces capables de les réduire! Les Suisses n'ont-ils pas opposé, victorieusement, sept cents hommes à treize mille, dans les champs de Glaris! N'en ont-ils pas opposé douze cents à trente mille, auprès de Bâle! Les siecles ne nous ont-ils pas transmis deux pyramides formées des ossemens de trente mille Bourguignons hâchés sur le champ de bataille, dans les plaines de Morat, par un Corps bien moins nombreux!

Les Suisses n'ont-ils pas résisté, victorieusement, aux efforts de la Maison d'Autriche, & même aux armes combinées de la Maison d'Autriche, de la France, & des Ducs de Bourgogne, aussi puissans que les Rois de France. L'amour de la patrie enfanta ces prodiges! Au besoin, ils rappelleroient les cinquante ou soixante mille hommes qu'ils ont au service étranger. Les endroits par où on peut pénétrer dans le pays, sont difficiles & étroits. On débouche, en Suisse, par des gorges, des passages resserrés, des défilés, des ravins. Les armées qui entreprendroient de les forcer, seroient d'abord écrasées, dispersées par les amas de pierres & de roches, qui descendroient sur eux du haut des montagnes. Des remparts, des murs de piques & de hallebardes se présenteroient ensuite à forcer, à ceux qui auroient été assez heureux pour échapper au déluge de pierres précipitées des hauteurs. Il existe donc, dans le sein de la Suisse, des forces suffisantes pour assurer sa liberté, & lui donner une existence indépendante des combinaisons politiques des Puissances voisines. Malheur aux Princes inconsidérés qui tenteroient de renverser l'édifice de la liberté Helvétique! Qu'ils redoutent ce courage désespéré que déployerent les Suisses tant de fois, & qui affronte mille morts, plutôt que de courber

un front humilié sous le joug de la servitude. Les Suisses, à la vérité, vivent depuis long-temps au sein de la paix : mais c'est le sommeil du lion prêt à s'éveiller, plus fort & plus terrible qu'il ne le fut jamais !

BALE.

RIEN ne contraste mieux avec l'aspérité de la Suisse, que les riches plaines de l'Alsace que je parcourus, en arrivant à Bâle par la voie de Strasbourg. Bâle, & partie du Canton auquel elle donne son nom, se présentent à découvert du côté de la France. Ce Canton a huit lieues de long sur six de large. En beaucoup d'endroits, le pays donne des grains, du vin, des fruits; ailleurs, ce sont des pâturages. Sa population est d'environ quarante mille habitans.

Bâle, Capitale, en Allemand *Basel*, est une ville belle, riche, marchande, & considérable. Elle tranche d'une maniere frappante avec les villes de France que je venois de traverser, par le mouvement qu'on y trouve, par l'air d'aisance qui se manifeste par-tout, par le genre de décoration que présentent des maisons généralement grandes, ornées extérieurement de peintures qui représentent des traits historiques, ou des morceaux d'architecture. Le long du Rhin, se développe une suite de très-beaux hôtels, construits à la moderne, & appartenant à de riches Négocians. Un grand nombre de fontaines plus ou moins belles, ré-

pandues dans les différens quartiers de la ville, ajoutent à la décoration.

La ville de Bâle est située sur un sol très-inégal. Les deux parties de la ville sont rejointes par un pont de six cents pieds de longueur, qui est fort large, & qui sert par fois de promenade, à raison du bon air & de la belle vue dont on y jouit.

Au reste, quoique cette ville soit une des plus riches & des plus commerçantes de l'Europe, il n'est aucun édifice public, sacré ou profane, pas une seule place que l'on puisse citer. Mais les maisons, généralement belles au dehors, sont d'une extrême propreté en dedans. Le Rhin la partage en deux parties, mais fort inégales; dont la moindre, qu'on nomme le Petit-Bâle, est sur les terres d'Allemagne, où s'étend partie du Canton. La population de cette ville est de quinze mille habitans.

Les Nobles n'y sont point soufferts; ils sont relegués à la campagne; &, pour résider à la ville, ils sont tenus de renoncer à leurs titres. Il est cependant deux ou trois familles Nobles qui peuvent habiter dans la ville avec leurs qualifications, mais elles ne peuvent aspirer à aucune charge. Lorsqu'on connoît la bonne police de la ville, l'état florissant de ses manufactures & de son commerce, l'intégrité qui y

regne dans l'administration de la Justice, l'aisance dans toutes les classes de Citoyens, l'opulence de plusieurs, & la prospérité générale de l'État; on y voit avec admiration les ressorts du Gouvernement, mus quelquefois par des Artisans, qui, de leurs atteliers, passent au timon de l'État, dans les divers emplois de la Magistrature. On voit jusqu'à quel point l'amour du bien peut suppléer aux lumieres & aux connoissances, ou plutôt comme il peut les faire germer, leur donner un prompt accroissement, & les faire fructifier.

Le commerce de cette ville consiste dans le produit de ses fabriques d'étoffes de soie, d'indiennes, de toiles de lin, & de rubans. La tanerie, la papeterie, l'imprimerie, la bonneterie, la clincaillerie, les drogues, la blanchisserie, les gants, les teintures y sont des branches considérables de négoce. Il y a de très-fortes maisons de banque; &, en général, il est à Bâle des maisons puissantes: c'est un entrepôt pour les envois & retour des marchandises qui s'échangent entre la France, l'Allemagne, l'Italie, & la Suisse.

La fabrique seule de la rubanerie entretient un si grand nombre de bras, qu'annuellement elle paie 300,000 florins en salaires d'ouvriers. Bâle est d'ailleurs sur une des routes les plus

fréquentées de France en Italie; celle par le mont Saint-Gothard.

Cette ville a une Société de Savans qui s'occupent de l'avancement de la Physique & de la Médecine; & il s'y trouve une Université, pourvue d'une bibliotheque riche en précieux manuscrits, d'un jardin de botanique, & d'un cabinet de Physique expérimentale. On voit à la bibliotheque le chef-d'œuvre dont Holbein enrichit sa patrie : c'est un tableau sur bois, représentant la Passion de N. S. Le sujet s'y trouve divisé en huit compartimens. On répète à Bâle, qu'un Électeur de Baviere a offert 30,000 florins de ce tableau : mais il faut être fort en garde contre ces sortes de traditions, qui sont sujettes à aller en croissant, en passant d'une bouche à l'autre. Ces huit tableaux dans un, me font présumer qu'il fut fait pour un Prie-Dieu. Dans chacune de ces divisions, la lumiere est également répandue; ce qui détruit le relief des masses. Les figures ne se groupent point; la couleur n'en est pas vraie, & le mérite principal de ce morceau se trouve dans un fini très-précieux.

On conserve en cette bibliotheque plusieurs autres bonnes peintures de Holbein : un tableau, où cet artiste a représenté sa femme & ses deux enfans; un Christ mort; la Cêne, où N. S. institua l'Eucharistie; Laïs, courtisanne de

Corinthe; Vénus & l'Amour, Érasme, &c.

C'est dans les bâtimens de la bibliotheque que se voit la salle où se tint le Concile de Bâle, la terreur des Papes, & l'appui des Souverains. Il fut convoqué en 1431, & dura dix-sept ans. On y décida la supériorité des Conciles-Généraux sur le Pape. Quatre bancs de bois, adossés à quatre murailles nues, forment toute la décoration de cet endroit si fameux.

L'arsenal est bien approvisionné. On y voit la cuirasse de Charles-le-Belliqueux, Duc de Bourgogne, ses trompettes, ses tymbales, & son équipage de cheval.

L'hôtel-de-ville n'a rien de remarquable que de fort belles peintures de Holbein, que l'on ne manque pas de voir. Au haut de l'escalier est peint, à fresque, le Jugement dernier: on y voit les démons très-empressés à pousser, à entraîner dans les enfers, avec les damnés, les Papes, les Évêques, les Ecclésiastiques de tous les ordres, les Religieux de tous les uniformes. Il est douteux, quoi qu'on en dise, que cette peinture ait été faite avant la réformation.

La cathédrale, ou le grand temple, est construit en pierres de taille, peintes en rouge-foncé. Le front en est accompagné de deux tours pyramidales, assez élevées, & d'un travail assez délicat; c'est en général un gothique médiocre. On y voit

le tombeau d'Érasme, celui de M. de Maupertuis, & celui de l'Impératrice épouse de Rodolphe de Hapsbourg, le premier Prince de la Maison d'Autriche qui porta la Couronne Impériale. Ce temple est accompagné d'une terrasse fort exhaussée, dont le pied est baigné par le Rhin, & de laquelle on jouit d'une belle vue sur ce fleuve, sur le Petit-Bâle, sur la Suabe, & l'Alsace.

On n'omet point de voir à Bâle deux belles collections de tableaux; celle de M. Mechel, & celle de M. Heusler, dans lesquelles on admire d'excellens morceaux de Solimene, de Paul Veronese, de l'Albane, de Lauterbourg, de Pierre de Cortone, de Luc Jordan, d'Annibal Carache, de Carle Maratte, du vieux Palme, & de quelques autres grands Maîtres d'Italie.

Il y a en cette ville deux cabinets d'antiques, très-précieux; l'un à la famille Fesch, sur la place Saint-Pierre : il contient une nombreuse collection de médailles romaines, de bronzes, de pierres gravées, & d'antiquités de différentes espèces; l'autre au savant M. Bruckner, qui a donné un bon ouvrage sur l'ancienne ville d'*Augusta Rauracorum*.

Les curieux en histoire naturelle trouvent de quoi se satisfaire, à la vue des richesses en ce genre que leur offrent les cabinets de MM. Ber-

nouilli, d'Hanone, & Frey; ceux de MM. Bavier & Bruckner, & de quelques autres Amateurs.

Le Margrave de Bâde a un palais à Bâle, avec de beaux jardins. Ordinairement il l'habite, lorſque le feu de la guerre menace les frontieres de l'Allemagne du côté du Rhin. On doit citer auſſi, entre les beaux édifices particuliers, l'hôtel de MM. Sarrazin, maiſon de commerce très-opulente.

La plupart des maiſons ont de petits boudoirs en ſaillie, en forme de guerites & en vitrages, où on peut s'iſoler & avoir ſous les yeux tout le mouvement qui ſe fait dans les rues: d'ailleurs, elles ſont communément munies au-dehors d'un miroir de réflexion, qui apprend d'avance à ceux qui ſont au-dedans, qui ſont ceux qui ſe préſentent à la porte.

A Bâle, la puiſſance ſouveraine réſide entre les mains du Peuple, qui expulſa les Nobles, pour avoir favoriſé les prétentions des Ducs d'Autriche. Cependant l'influence des principaux d'entre les Citoyens a fléchi la Conſtitution à l'Ariſtocratie; car il ſuffit que l'autorité abſolue ſoit dépoſée entre les mains des Citoyens les plus notables, ſoit Nobles, ſoit Roturiers, pour que le Gouvernement ſoit Ariſtocratique; & c'eſt, à peu de choſe près, le point où en ſont les choſes à Bâle. C'eſt donc un Gouvernement

Aristo-Démocratique, où la teinte de l'Aristocratie est plus forte que celle de la Démocratie.

Le Grand-Conseil, composé de deux cents quatre-vingt Membres, exerce le pouvoir souverain. Il décide de tous les grands intérêts politiques & économiques de l'Etat; il fait les loix ou les révoque, regle ce qui a trait à la haute-police, & dispose des principaux emplois. Il s'assemble ordinairement le premier & le troisieme lundi de chaque mois. Le moindre des Citoyens est admissible dans le Conseil-Souverain, & peut en être membre, par son éligibilité. Parmi les Magistrats, il s'en trouve plusieurs qui exercent des métiers, & qui sont ce que nous appellons des gens du peuple; des boulangers, des tailleurs, des bouchers, des pêcheurs, des cordonniers, des taneurs, &c. Mais ce sont des hommes qu'on se tromperoit à comparer avec ceux de la classe correspondante dans des États asservis; ils connoissent à fond la constitution de leur pays : ceux que le choix désigne sont plus respectables encore par un sens droit & par la réputation d'austere probité, que par le rang auquel leurs concitoyens les ont élevés.

Le Petit-Conseil, composé de soixante personnes, qui sont Membres du Grand-Conseil, a la régence de l'État; il est partagé en deux

divisions,

divisions, qui gouvernent alternativement chacune pendant une année, & se relevent à la Saint-Jean, sous la confirmation du Grand-Conseil. Les constitutions n'admettent pas le pere avec le fils, le beau-pere avec le gendre, un frere avec son frere dans le Petit-Conseil.

Autrefois, toutes les élections se faisoient à la pluralité des voix; mais, comme on s'apperçut que l'opulence profitoit des moyens qu'elle avoit de les réunir en sa faveur, on établit que le choix, au lieu de désigner un sujet, en détermineroit trois, entre lesquels le sort ensuite prononceroit : & comme ce moyen ne parut pas encore suffisant pour écarter convenablement l'ascendant des gens puissans, il fut résolu que le choix des Électeurs désigneroit six Candidats; le sort décide ensuite de celui qui doit occuper la Magistrature vacante. Les Bourguemestres sont toujours remplacés, de droit, par un des Tribuns.

La Justice Civile est rendue à Bâle avec l'intégrité la plus scrupuleuse, & la plus digne d'éloges. Non-seulement les recommandations y sont interdites, mais même si un Juge s'est trouvé dans une assemblée où il ait été parlé, par forme de conversation, d'une affaire qui doive se porter au Tribunal dont il est Membre, il est tenu de se récuser. Il est obligé encore

de ſe récuſer, s'il lui a été parlé de l'affaire par l'ami d'une des parties.

Les délits qui n'emportent pas peine capitale, ſont punis par la peine des ſonnettes. Les coupables ſont employés à nettoyer la ville, & à y entretenir la propreté. Les uns ſont attachés, en plus ou moins grand nombre, à un tombereau, deſtiné à recevoir les immondices de la ville; les autres balaient & chargent l'ignominieuſe voiture. Ils ſont enchaînés, & ils ont d'ailleurs au cou un lien de fer, en forme de collier, duquel s'éleve une tige auſſi en fer, recourbée par le haut, à l'extrémité de laquelle étoit probablement autrefois une ſonnette, qui a fait nommer ce genre de punition, la peine des ſonnettes. Les femmes y ſont condamnées ainſi que les hommes, & il me ſouvient d'en avoir vu à Berne une très-jolie, au jupon court, à la démarche élégante & légere, balayant avec grace, & cherchant encore à capter les regards.

Quoique ville populaire, ou conſtitutionnellement démocratique, on ne laiſſe pas de voir rouler de nombreux équipages à Bâle. Mais l'égalité Républicaine ne ſouffre point qu'un homme s'humilie publiquement derriere, pour nourrir l'arrogance ou la vanité de celui qui eſt dedans.

Les horloges, à Bâle, ſont conſtamment avan-

tées d'une heure : à midi, c'eſt-à-dire au paſſage du ſoleil par le méridien, il y eſt une heure ; à onze heures, les horloges marquent & ſonnent midi ; à dix heures, elles annoncent onze heures, ainſi des autres. Coutume dont les Bâlois eux-mêmes ignorent l'origine. Ni les archives de la ville, ni la tradition, n'apprennent rien ſur l'origine ni ſur la date de ce ſingulier uſage ; ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Peuple a toujours oppoſé la réſiſtance la plus opiniâtre & la plus invincible, à ce qu'on changeât rien dans cet uſage, toutes les fois que les Magiſtrats ont eſſayé de le faire.

On dîne en cette ville à midi de Bâle, c'eſt-à-dire à onze heures.

Antérieurement à l'exiſtence de la République, la ville & le canton de Bâle étoient ſous la puiſſance de leur Évêque, qui relevoit de l'Empire. Mais, en embraſſant la Réformation, les Bâlois ſe ſont ſouſtrait à ſon autorité. Ce Prince Eccléſiaſtique a aujourd'hui ſa réſidence à Porrentruy, où il regne ſur une partie des terres de ſon ancien domaine, dont il a conſervé la ſouveraineté, & qui ſont déſignées ſous le nom particulier d'Évêché de Bâle, qu'il faut donc diſtinguer du Canton de même nom.

On vante beaucoup, à Bâle, une peinture

de Holbein, appellée *la Danse des Morts*. Elle se voit le long d'un mur du cimetiere des Prédicans, du fauxbourg Saint-Jean. Cette peinture représente de suite une cinquantaine de grouppes où un squelette emmene, au son du violon, dans des attitudes & avec des expressions variées autant que burlesques, hommes & femmes de toutes les conditions, qui, avec une répugnance diversement caractérisée, cedent à l'honnête empressement de ce Conducteur si peu séduisant. Tous ces couples, deux à deux, sont disposés en file processionnellement. Un petit toît saillant & une grille de bois défendent ces peintures des atteintes de la pluie & des injures des Passans.

Cette fameuse danse des Morts m'a paru fort au-dessous de la réputation de Holbein. Jamais je n'ai fait grand cas de cette peinture, ni pour la correction du dessin, ni pour le caractere des têtes, ni pour le génie dans la composition, & moins encore pour le coloris. Le Héros s'y traîne avec une contenance aussi basse que le vil Usurier; la Vierge ravie dans la fraîcheur de l'âge & l'éclat de la beauté, s'y présente sous un aspect aussi rebutant que la Femme décrépite: l'expression est la même dans le Pape & dans le Guerrier qui a cueilli des lauriers dans les champs de Mars. Quelques per-

ſonnes doutent, même avec raiſon, qu'originairement elle ſoit ſortie du pinceau de Holbein; & M. Horace Walpole va juſqu'à prononcer affirmativement qu'elle eſt antérieure à Holbein, & qu'elle fut faite vers le milieu du quinzieme ſiecle, pour conſerver le ſouvenir de la peſte qui venoit de ravager la ville de Bâle.

Il y a toute apparence qu'on ne l'a nommée *Danſe des Morts de Holbein*, que parce que Holbein y aura pris l'idée de ſes fameux deſſins ſur le même objet. Cette peinture a beaucoup ſouffert de l'humidité, & elle eſt dégradée en bien des endroits.

On remarque en cette Ville, un tilleul où l'art s'eſt plu à pratiquer trois étages de galeries, avec des balcons diverſement enjolivés. Le tronc de l'arbre eſt leur axe commun, & elles vont en diminuant d'étendue.

Il eſt temps de parler d'un monument, ſymbolique ſans doute, mais ſur lequel on ne vous donne aucune inſtruction à Bâle, & que je ne chercherai point à expliquer. Dans une embrâſure de la tour du pont, qui fait face à la Suabe Autrichienne, eſt une tête ceinte du diadême. qui, *indéfinamment*, avance & retire une très-longue langue, en même temps que, par le mouvement des yeux, elle fixe un pays dont elle les détourne enſuite pour les y ramener.

La population de tout le Canton eſt d'environ 40,000 habitans.

Bâle a produit de ſavans & profonds Mathématiciens, dans le célebre Euler, Profeſſeur de Mathématiques à Pétersbourg; dans MM. Jacques, Jean, & Daniel Bernouilli, dont le nom eſt connu dans toute l'Europe. Si la mort n'eût enlevé, preſqu'à la fleur de ſon âge, Nicolas Bernouilli, neveu de Jean Bernouilli, ce qu'on a de lui dans les actes de Leipſick, & dans ceux de l'Univerſité de Pétersbourg, ſemble atteſter qu'il eût plané dans les hautes ſciences, à côté des grands Hommes de ſon nom que je viens de citer. Il eſt ſans exemple de trouver, dans une même maiſon, une ſuite d'Hommes tranſcendans. M. Daniel Bernouilli, que j'ai eu la ſatisfaction de voir durant mon ſéjour à Bâle, quoique fort avancé en âge, avoit encore une aménité de caractere qui le faiſoit deſirer dans toutes les ſociétés; il y étoit recherché, & ne s'y refuſoit pas.

Qui de nous entendit jamais parler des champs de Bâle? Se développa-t-il jamais, nulle part, une ſcene plus grande & qui méritât davantage de fixer les yeux de l'univers? Ma plume vengera cet oubli & tranſmettra à la poſtérité cette journée à jamais mémorable, où ſe dé-

ploya, au plus haut degré, la valeur Helvétique! C'eſt-là, c'eſt dans les plaines de Saint-Jacques, que ſe dévouerent, pour la patrie, douze cents Héros couverts de palmes immortelles. Leur gloire paſſera de génération en génération, auſſi long-temps que le flambeau du jour éclairera la terre! Rome, la Grece, aucun des Peuples de l'antiquité ne fourniſſent d'exemple d'un combat marqué par des preuves auſſi éclatantes de force, d'intrépidité, de dévouement patriotique! Jamais ils n'étonnerent les Humains par des faits d'armes auſſi extraordinaires, jamais ils n'eurent part à leur admiration par une conſtance auſſi héroïque!

Le 26 Août 1444, un Corps de quinze cents Suiſſes eſt deſtiné à renforcer la garniſon de Bâle, ſur la nouvelle de l'invaſion ſoudaine de l'armée françoiſe qui marchoit à l'appui des Princes d'Autriche, & menaçoit la Ville de Bâle. Cette poignée d'hommes ne balance pas, elle marche à la rencontre de l'armée ennemie, commandée par Louis XI, alors Dauphin. Ils attaquent, au village de Prattelen, un Corps d'armée de ce Prince, de huit mille chevaux, les font plier, les mettent en déroute & continuent leur marche ſur Bâle. A une demi-lieue du champ de bataille, près de Muttentz, ils ſe trouvent en préſence d'une nouvelle armée compoſée

de dix mille hommes de troupes fraîches, auxquelles viennent ſe joindre les débris du premier Corps diſperſé, avec quelques autres troupes; ils fondent deſſus, les chargent & ſe font jour à travers. Ils ſe portent enſuite ſur la Birz: là, ils trouvent l'armée Royale, commandée par le Dauphin en perſonne. Le Corps de douze mille hommes, à la tête duquel il étoit, ayant été renforcé par les deux Corps d'armée de Pratteleu & de Muttentz, ſe trouva porté à plus de trente mille hommes. Les Suiſſes, réduits alors à douze cents hommes, l'attaquent, l'enfoncent, &, après y avoir fait un carnage horrible, après avoir étonné, épouvanté leurs ennemis, par un courage plus qu'humain, ils périrent tous les armes à la main, dix exceptés, qui, retournés chez eux, furent notés d'infamie, & bannis, pour n'avoir pas ſacrifié leur vie pour la Patrie. Huit mille des François demeurerent ſur la place.

Un Auteur contemporain (*Æneas Sylvius*), en rapportant cette journée, a dit, avec vérité: *Ad extremùm, non victi, Suitenſes, ſed vincendo fatigati, inter ingentes hoſtium catervas ceciderunt.* Expreſſion auſſi vraie qu'énergique. Non; ils ne furent point vaincus, la mort les ſurprit au milieu de la victoire! On en voyoit qui, ſans ſe donner le temps d'arracher les fleches dont

ils étoient percés, se jetoient au milieu des rangs. Quatre Armagnacs étoient acharnés sur un Suisse qu'ils perçoient de coups : un des siens les attaque tous quatre, muni d'une hache d'armes, coupe la tête à deux, met les deux autres en fuite, & charge, sur ses épaules, son compagnon à demi-mort.

Dans ces trois batailles, qui se succéderent si rapidement, les Suisses opposerent des bras fatigués, par ces engagemens successifs, contre des troupes fraîches & des forces nouvelles.

Et où croit-on encore que les douze cents Helvétiens tinrent contre une armée de trente mille hommes ? Ce n'est point dans des gorges, dans des ravins, dans des pas difficiles, où le petit nombre présente un front égal à la multitude qui ne peut se développer : c'est en plaine, c'est même avec le désavantage du terrein. En marchant au-devant de l'ennemi, lorsqu'ils en étoient encore séparés par la riviere de Birz, ils pouvoient en fortifier leur front. Ils en attaquerent le pont ; n'ayant pu le forcer, ils s'élancent dans la riviere, en traversent les eaux, & se portent à mi-côte contre l'ennemi à qui ils donnent l'avantage du terrein.

Braves Helvétiens, placez, dans vos fastes, une journée qui vous couvre de lauriers immortels ! élevez, sur la place, une pile, &

gravez-y ſur le bronze : ILS MOURURENT POUR NOUS ACQUÉRIR LA LIBERTÉ. Si jamais (j'en écarte l'augure) vous la laiſſiez échapper de vos mains, leur ſang s'éleveroit contre vous. Ils ont été vos Défenſeurs, vous en ſeriez les Meurtriers !

La journée de Saint-Jacques fit une profonde impreſſion ſur Louis XI. Il vit ſes ennemis étendus ſur le champ de bataille, & il n'en témoigna pas une grande joie. Il proteſta qu'il éviteroit dorénavant de faire la guerre aux Suiſſes. Il jura même de reſter à jamais leur ami, & lorſque, dans la ſuite, Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, refuſa d'entendre à aucun accommodement avec les Suiſſes ; Louis XI dit : *Que ſon cher Couſin Charles ne ſavoit pas avec quelle Nation & avec quel ennemi il auroit à faire.* Louis XI avoit raiſon, & le Duc de Bourgogne eut bien lieu de le reconnoître. Battu par-tout, il perdit ſucceſſivement avec eux ſes richeſſes à Granſon : ſon armée à Morat, & la vie devant Nanci.

Cette journée, qui détacha la France de l'alliance des Ducs d'Autriche, & fut l'époque de celle qu'elle conclut avec la Suiſſe, abattit le courage des Bourguignons, releva celui des Suiſſes, & prépara plus ſûrement leurs victoires.

Cette premiere alliance de la Couronne avec les Suiſſes ſe fit ſous Charles VII. Louis XI, qui la

jura, conçut une trop haute & trop forte estime envers eux, pour consentir à demeurer leur ennemi.

Qui osera dire que la bataille des Thermopyles soit à comparer à celle que nous venons de crayonner? Les temps les plus reculés nous fournissent-ils d'exemples d'une intrépidité, d'une bravoure, pareilles à celles dont les champs de Saint-Jacques rendront à jamais témoignage. Peuples modernes, c'est dans votre histoire que se lira le plus bel acte de vertu guerriere qu'aucune Nation offrit jamais à l'admiration des hommes.

Pourquoi donc cette journée se trouve-t-elle ensevelie dans l'obscurité & le silence, bien loin d'avoir la célébrité de celle des Thermopyles? C'est que les Grecs, qui avoient des Grands-Hommes, de grands Capitaines, avoient aussi des Ecrivains pour transmettre leurs hauts faits d'armes. Ils avoient des Poëtes pour chanter leurs louanges, des Statuaires pour faire sortir du bronze leurs effigies; la Suisse n'avoit que des Héros.

L'alliance de la France avec les Ducs d'Autriche, contre les Suisses, dériva du mariage qui étoit conclu entre l'Archiduc & la Princesse Radegonde, fille du Roi Charles VII, mais qui mourut avant l'accomplissement du mariage,

événement qui concourut à diminuer, chez les Autrichiens, l'espoir de combattre avec succès la Nation Helvétique.

A UNE lieue & demie au-dessus de Bâle, sur le Rhin, exista une ville célebre, capitale des Rauraques, & connue chez les anciens sous le nom d'*Augusta Rauracorum*. Quelques-uns prétendent qu'elle dût sa fondation à une Colonie Romaine, qu'y conduisit Munacius Plancus; d'autres veulent qu'elle soit plus ancienne encore, & que Munacius Plancus n'en fut que le restaurateur. Quoi qu'il en soit, il ne subsiste de cette ancienne ville que des débris de son ancien lustre, répandus dans deux villages qui l'ont tristement remplacée, l'un sur le territoire d'Autriche, *Kayser-Augst*; l'autre sur le territoire de Bâle, *Basel-Augst*; nommés encore, le premier *Augst-au-Rhin*, l'autre *Augst-au-Pont*. Celui-ci sur la riviere d'Ergetz. L'un & l'autre sur la rive gauche du Rhin. Les ruines d'un amphithéâtre, des tours, des voûtes souterraines, des vestiges d'un temple en marbre blanc, les restes d'un aqueduc, & quelques autres monumens attestent encore de nos jours son antique existence. On en a retiré des statues, des bas-reliefs, des pavés à la mosaïque, des pierres gravées, des vases, des médailles, des inscriptions, des moules où

furent fondues des médailles; des inſtrumens pour les ſacrifices, des inſtrumens pour le monoyage, & une multitude d'antiquités de toute eſpèce, qui ſe voyent partie à l'hôtel-de-ville de Bâle, partie dans les cabinets des curieux. L'amphithéâtre pouvoit contenir douze mille quatre cents ſpectateurs. L'enceinte de la ville étoit de deux mille quatre cents quarante-ſix toiſes.

M. Bruckner a donné ſur cette ville un ouvrage très-intéreſſant, accompagné d'un très-grand nombre de planches; mais il eſt écrit en allemand, & on pourra recourir à *l'Alſatia illuſtratâ* de Schoepflin.

Cette ville floriſſoit encore du temps d'Ammien Marcellin, & ne fut ruinée qu'au cinquieme ſiècle par Attila. Les Evêques d'Augſt transférerent alors leur ſiége à Bâle, qui devint graduellement une ville conſidérable.

ÉVÊCHÉ DE BALE.

PORENTRUI.

Un chemin de dix lieues, dans les gorges du Jura, conduit de Bâle à Porentrui, capitale de l'Evêché de Bâle. Cet Etat, qu'il ne faut pas confondre avec le Canton de même nom, est possédé en Souveraineté par l'Evêque titulaire de Bâle, Prince-Régnant de Porentrui.

Avant que la Ville & le Canton de Bâle eussent embrassé la réforme, l'un & l'autre faisoient partie de cet Etat, & le Prince avoit son Siége à Bâle : mais, à cette époque, leurs habitans se sont soustraits à la domination de l'Evêque. Malgré ce démembrement, l'Etat dont nous parlons, & qui retient le nom d'*Evêché de Bâle*, forme encore une Principauté très-considérable, qui n'a pas moins de vingt-deux lieues du nord au sud, sur une largeur moyenne de huit à dix lieues. Quoique située en Suisse; dans la plus grande partie de son étendue, elle fait partie de l'Empire Germanique, dont elle est un des co-Etats, & elle est comprise dans le cercle du Haut-Rhin. Le Prince a voix & séance aux dietes de l'Empire, dans le Collége des Princes. Il y précede l'Evêque

de Liége. Il a aussi son Député dans les assemblées circulaires du Haut-Rhin.

L'autre partie de l'Evêché de Bâle, qu'on nomme les Franches-Montagnes, & qui est au midi, s'est séparée du Corps Germanique pour s'unir & s'incorporer aux Ligues Suisses; mais sans se soustraire à l'autorité de l'Evêque, que les habitans ont continué de reconnoître pour leur Souverain. Cette scission a entraîné l'Evêque dans la confédération Helvétique. Il est devenu, en même-temps, Prince d'Empire, & souverain allié des Suisses. Dans une partie de ses Etats, celle qui dépend de l'Allemagne, son autorité est absolue; dans l'autre, elle est tempérée, par les franchises dont jouissent les Peuples de l'Helvétie, & par les Etats du Pays.

Une variété d'un autre genre, mais qui vient de disparoître, est que l'autorité spirituelle de l'Evêque ne s'étendoit point sur la Capitale & le pays adjacent, qui l'un & l'autre étoient du Diocese de Besançon. On a senti le ridicule de cet état de choses, & on y a apporté remede, en détachant ce district du Diocese de Besançon, & en mettant les Ouailles sous leur Pasteur naturel, qui connoît mieux leurs besoins, qui vit au milieu d'elles, qui doit les porter dans son cœur à plus d'un titre, qui a un intérêt direct à opérer le bien, & voit de plus près les moyens d'y parvenir.

Les Evêques de Bâle ont, avec les ſept Cantons Catholiques, une alliance qui remonte à l'an 1579, & elle a été depuis pluſieurs fois ſolemnellement renouvellée. Ils ont auſſi une alliance particuliere avec la France. L'Evêque eſt élu par ſon Chapitre, qui, depuis la réforme, s'eſt établi au bourg d'Arlesheim. Les Chanoines capitulaires, au nombre de dix-huit, font les preuves de nobleſſe requiſes dans les autres Chapitres d'Allemagne. L'élection ſe fait ſous l'inſpection du Commiſſaire député par l'Empereur.

La langue uſitée dans le domaine de l'Evêque, eſt la françoiſe; l'allemande s'y parle dans quelques diſtricts; le peuple, à la vérité, y défigure le françois; mais eſt-il plus reconnoiſſable dans nos provinces éloignées où elle eſt parlée par des nationaux.

L'évêché de Bâle, ſitué aux confins de l'Alſace & de la Franche-Comté, la premiere au nord, l'autre à l'occident, eſt borné à l'orient par les Cantons de Bâle & de Soleure, & au midi par celui de Berne & l'État de Neuchâtel. En général, c'eſt un pays montueux & couvert de bois. La récolte des grains y eſt nulle ou comme nulle, & le ſol, en pluſieurs endroits, y eſt même entierement ſtérile. Mais, quelque ingrate que s'y montre la nature, un air de vie eſt répandu ſur tout le pays. La douceur du gouvernement, les principes

principes d'équité qui y sont la base de l'administration, ont couvert ces contrées d'un peuple nombreux, d'un peuple patriote, d'un peuple actif & vertueux, parce que chez lui la propriété n'est point un vain nom. Sur cette terre fortunée, dix sols de taille, dix sols de *feu*, & dix sols de chapons, forment tous les subsides qu'ont à payer les habitans. Au Val-Saint-Imier, les villages contigus, les hommes, en quelque sorte, entassés, des maisons perchées sur des rochers, attestent d'une maniere non équivoque la salubrité des loix sous lesquelles on y vit. Témoins encore la chûte, la ruine, la désertion, le néant de la ville de Dele, placée aux confins de cet Etat, sur les terres d'Alsace. Sans doute que le ciel, voisin, aura offert à ses habitans une paix, une tranquillité, & sur-tout une propriété qu'ils ne trouvoient pas dans leurs foyers.

Le Prince, riche des domaines particuliers attachés à la souveraineté leve, sur ses sujets, de si légers subsides, qu'à peine peut-on les nommer ainsi, & qu'ils pourroient passer pour nuls. Ses revenus s'évaluent à un million.

Les montagnes de la principauté sont couvertes de pâturages jusqu'au sommet. Ailleurs le pays est couvert de bois, quelques parties sont absolument stériles, & la culture, en général, y est très-rare. Les haras, l'engrais des boeufs,

le débit des bois, & les mines de fer, y sont les branches essentielles du commerce. Les fers qui sortent de ses usines sont très-recherchés pour les tireries de fil-de-fer, pour faire de bons canons de fusil, & d'excellentes cuirasses.

PORENTRUY, résidence ordinaire du Souverain, est une ville de peu d'étendue, mais elle est bien bâtie, assez riche, ornée de quelques beaux édifices & de jolies fontaines; au reste, il m'a semblé qu'il y a très-peu de mouvement. Elle est située aux bords de la petite riviere de Hall, à l'extrémité d'une grande vallée, dont les côtes sont chargées de bois & dont le fond est en prairie; position un peu sauvage.

Le château du Prince, qui n'annonce nullement la demeure d'un Souverain, est placé sur une hauteur qui commande la ville, il est accompagné d'une tour très-forte, construite à bossages, dont les murs ont douze pieds d'épaisseur : durant la nuit on y place une sentinelle. Le Prince me fit voir le modele en relief d'un magnifique palais à la moderne, qu'il se proposoit de construire sur l'emplacement de l'ancien, d'après les dessins de M. Louis, qui y a employé l'ordre Toscan, le seul qui convint à la rudesse & à l'aspérité du pays. Je doute qu'on en ait encore entrepris l'exécution.

On remarque à Porentruy l'Hôtel des Halles, & la Maison-de-Ville qui sont de fort beaux bâtimens modernes. Elle a un College qui étoit régi par les Jésuites, un Hôpital, un Séminaire, quelques maisons religieuses, & une Eglise paroissiale, ornée d'une assez belle tour. L'Eglise du College est la plus belle de la ville. Le Maître-Autel en est orné d'un tableau de bonne main.

La population de cette Ville n'est que de trois mille habitans. La langue françoise est celle qui y est en usage; & on y entend assez communément l'Allemand.

Durant le séjour que le Prince m'invita à faire à Porentruy, on lui apporta une piece très-singuliere, une dent molaire d'éléphant, pétrifiée, d'un volume extraordinaire, trouvée, en coupant le roc, dans l'intérieur des montagnes du Jura. Le Prince n'eut rien de plus pressé que de la faire apporter devant moi avec d'autres débris du même animal. Je pensai, en ce moment, que si je parvenois à l'obtenir, pour le cabinet du Roi, je l'aurois enrichi d'un morceau très-précieux. Le Prince devina en partie mes intentions, il prévint ma demande, & me chargea envers lui d'une grande dette, par le don qu'il m'en fit. Cette belle piece, d'Histoire Naturelle, se voit maintenant au Cabinet du Roi, dont il est un des morceaux les plus intéressans, vu sur-tout

qu'à raiſon de ſon étonnante grandeur, il confirme une aſſertion théorique de M. le Comte de Buffon, conſignée vingt ans auparavant cette découverte, dans ſon Hiſtoire Naturelie.

De l'intérieur de la ville, on lit, placée à un quart de lieue, cette inſcription latine, tracée ſur le revers d'une colline, par les écoliers du Collége de Porentruy, en caracteres proportionnés à la joie que leur donne l'approche des vacances: *Vacationes imminent, ſtudioſi gaudent.* Depuis plus d'un ſiecle, cette inſcription en groſſiere moſaïque, & recouverte par les pâturages qui croiſſent ſur le penchant de la colline, eſt ſoigneuſement & très-régulierement découverte quinze jours avant l'ouverture des vacances. Les étudians, à cette époque, s'y portent en foule, & ſe livrent à l'extirpation des herbages avec un zele, une alacrité qui ſeroit la même en tout autre pays.

Près d'une des portes de la ville, eſt une grande figure du Chriſt, attaché ſur la Croix, entre les deux Larrons; celle du mauvais Larron, de pied en cap, eſt recouverte & chargée de boue, que le peuple, dans une ſainte fureur, lui décoche à l'envi & à pleine main.

Dans les villages de l'Evêché de Bâle, on voit, au milieu des rues, de diſtance à autre, exhauſſés de quelques pieds au-deſſus du ſol,

ſur des poutres tranſverſales, de petits magaſins conſtruits en ſapin, & iſolés, où chaque famille dépoſe ſes proviſions de bled, d'orge, avoine, pois, feves, &c.; précaution néceſſaire dans un pays où le froid étant très-grand, le bois très-commun, le feu conſidérable, les villages conſtruits en bois, ſont expoſés à être fréquemment & facilement incendiés. Si les vivres l'étoient auſſi dans des contrées qui en produiſent très-peu, la famine ajouteroit à la déſolation.

Sur toutes les portes des Campagnards, eſt attachée, avec des cloux, une bandelette de papier béni, qui ſe renouvelle tous les ans, & ſur laquelle on lit, manuſcrite ordinairement, cette inſcription ambiguë: *Mentem ſanctam, ſpontaneam, honorem Deo, patriæ liberationem, ſancta Agatha, ora pro nobis.* En beaucoup d'endroits, ces maiſons ſont ſans cheminées : la fumée s'étend & s'abat; ou, par différentes directions, elle prend ſon iſſue par les portes, par les lucarnes, le plus ſouvent entre les ais mal joints qui forment la couverture.

Route de Porentruy à Moutiers-Grand-Val. Paſſage du Mont-Jura.

EN quittant Porentruy, le Prince qui m'y avoit honoré de ſes bontés, m'indiqua ma route par de Delemont & Bienne, comme ſingulierement intéreſſante par les ſites, & les contraſtes de la nature : je la ſuivis.

Après avoir franchi une montagne aſſez haute, je deſcendis dans un fond environné de bois & de roches. Ce lieu ſauvage, deſtiné par la nature à ſervir de repaire pour les ours, enſevelit une ville qui ne put jamais être mieux nommée que Sainte-Urſanne, nom qu'elle porte effectivement. Cette petite ville peuplée de douze cents habitans, eſt ſituée ſur les rives du Doubs, à deux lieues de Porentruy ; elle a, dans ſes murs, une Collégiale, compoſée de douze Chanoines, ſurcharge cruelle dans un lieu où la terre ſe refuſe à la culture, & ne préſente de toutes parts que bois & rochers ! l'Autel eſt placé ſous un riche baldaquin tout brillant d'or & de peintures.

Par monts & par vauds, & par un pays couvert, je débouchai dans une vallée ſpacieuſe, ceinte de forêts de tout côté, vers le fond de laquelle s'offrit à mes yeux la ſeconde ville des

Etats de l'Evêque de Bâle, Delemont, ville charmante, ornée d'un grand nombre de belles fontaines; plusieurs courans d'eau vive, aussi pure que le crystal, y précipitent leurs eaux argentines dans les canaux qui les resserrent, & entretiennent en même temps, dans la ville, la fraîcheur, la salubrité, la propreté. La limpidité de ces eaux est le symbole de la candeur des habitans, la paix regne dans leur ville, la paix regne sous leurs toîts, & le séjour en est digne d'envie.

Cette ville peuplée de seize cents habitans, est à trois lieues de Sainte-Ursanne. Elle est très-bien bâtie; les rues en sont larges & droites, & elle est placée aux rives de la Byrse, sur une éminence d'où la vue s'étend sur le pays, sur les montagnes & les bois qui le terminent. Son Temple a de la dignité, & le Prince y a un château qu'il habite quelquefois. En général, le voyageur ne s'attend pas à trouver une ville aussi agréable, aussi gaie, dans un lieu aussi sauvage, tandis que dans d'autres pays où la nature exulte, fiere de ses richesses; dans des pays où elle verse ses dons à pleines mains, on ne trouve que des amas de huttes délâbrées, sous lesquelles l'homme consterné mange, dans l'abattement, son pain trempé de ses sueurs & de ses larmes.

Dans la vallée de Delemont est la riche &

belle abbaye de Bellelay, de l'ordre de Prémontré. Quoiqu'enclavée dans les Etats de l'Evêque de Bâle, elle en eſt néanmoins indépendante. Elle eſt libre, & ſous la protection de la ville de Bienne & du Canton de Soleure. L'Abbé a la croſſe & le titre de Prélat.

Les Chanoines ont ouvert, dans ce Monaſtere, un penſionnat qui eſt devenu très-floriſſant, & où les jeunes gens ſont inſtruits dans toutes les connoiſſances qui entrent dans le plan d'une excellente éducation. Ils y ſont ſoignés & ſurveillés avec une attention non commune. Il s'y trouve un très-grand nombre de jeunes Gentilshommes de la Franche-Comté, & de jeunes gens des meilleures familles de la même province. Les mœurs y gagnent à reſpirer l'air de la Suiſſe, & je ne ſuis point ſurpris que cet établiſſement ait le plus grand ſuccès.

De Delemont, je traverſai la vallée, & je m'engageai dans le Jura à l'endroit où la Byrſe en débouche, en roulant avec vivacité ſes ondes argentines. Les rivieres qui coulent dans le ſein des montagnes, ſuivent toujours la direction des vallées, & paſſent ſucceſſivement de l'une dans l'autre. Ici, la marche eſt différente : la Byrſe coupe tranſverſalement les chaînes du Jura qui, ſans doute, dans une commotion du Globe, ſe

ſont déchirées & entr'ouvertes juſqu'à leurs racines. Dans cette criſe violente, les bancs qui compoſoient ces montagnes ont été bouleverſés, & ſe voient tous dans une poſition verticale, ſouvent ils ſont contigus les uns aux autres, quelquefois auſſi par la chûte ou le dépériſſement de quelques-uns, on en voit d'iſolés. Les lits qui ſont contigus le ſont par fois avec de légers intervalles cauſés par le dérangement qu'ils ont éprouvé dans la ſubverſion.

Ce double effet du Jura déchiré, & de ſes tranches diſpoſées verticalement, ont-ils eu lieu en même temps, ou à deux époques différentes? Le renverſement des lits a-t-il précédé la ſciſſion de la montagne, ou l'a-t-il ſuivi? c'eſt ce que rien ne décide. Mais les rochers qui ſont de droite & de gauche de la riviere, correſpondent entr'eux ſi parfaitement en quelques endroits, qu'ils paroiſſent évidemment n'avoir fait auparavant qu'une ſeule & même montagne.

Ces rochers à pic d'où il ſemble que la Byrſe ſe hâte d'échapper, ce lieu, où la nature ſemble avoir ſouffert, parle à l'ame qui y éprouve une émotion mêlée d'horreur & de plaiſir! Le voyageur philoſophe veut précipiter ſa courſe, & à chaque pas de nouvelles beautés cauſées par de nouveaux accidens de la nature; & les foules de réflexions qu'elles font naître, tendent puiſſamment à le retenir!

L'écartement des rochers ne laisse souvent à la Byrse que l'espace nécessaire au passage de ses eaux, avec un chemin très-angustié pris tantôt sur une rive tantôt sur l'autre, & qu'il a même fallu, en quelques endroits, tailler dans le roc vif.

MAIS puisque cette riviere coule visiblement dans un lit accidentel par la rupture & la *déhiscence* du Jura, & qu'elle a nécessairement préexisté à cette catastrophe, quel fut donc en ces lieux l'état des choses, avant que l'effort de la nature lui eût ouvert cette issue? Avant cette époque, la vallée de Moutiers-Grand-Val, peuplée de bourgs & de villages, fut nécessairement le bassin d'un grand lac. Les eaux de la Byrse & des ruisseaux qui viennent s'y jeter, circonscrites par les montagnes se gonflerent, s'accumulerent, & développerent une surface qui mit l'évaporation en proportion avec le volume des eaux qui viennent s'y rendre, & alors la vallée forma un lac sans issue : où la surface des eaux atteignit les parties les plus déprimées des montagnes environnantes, avant qu'elle pût fournir à l'évaporation une quantité qui balançât les eaux affluentes, &, en ce cas, ce fut un lac qui eut un débouché comme presque tous.

La crise que nous avons dépeinte arrivée, les eaux du lac se seront écoulées, il se sera tari,

desséché ; les terres y auront été mises en valeur, ici par des cultures, là par de bons pâturages, plus loin par des vignobles ou des vergers. Les hommes s'y seront multipliés ; leurs habitations rapprochées auront bientôt formé des bourgs, des villages. Tels sont les deux Etats, dans lesquels s'est trouvée successivement la vallée de Moutiers-Grand-Val.

Le bouleversement qui entr'ouvrit les montagnes qui faisoient digue, du côté du nord, exista dans toute la chaîne du Mont Jura, ainsi que nous aurons lieu de le remarquer. Les hommes, paisibles habitans de ces montagnes solitaires, dans ce désastre épouvantable, se regarderent comme l'objet du courroux & de la vengeance de la Nature irritée. Leurs sociétés furent rompues ; ils se disperserent, errans à l'aventure sur les ruines de leur pays désolé ; la détresse, la terreur, marchoient sur leurs pas. Étoient-ils sur les montagnes ? elles s'écrouloient sous leurs pieds ; fugitifs dans les vallées ? les eaux venoient les submerger ; cachés dans les antres ? ils y trouvoient leurs tombeaux ; & les flammes, pendant ce temps, dévoroient leurs habitations renversées !

Les monumens qui restent de ces anciennes & effroyables révolutions, sont comme ignorés. Un petit nombre seulement de Philosophes, depuis

un demi-siecle, commence à y lire l'Histoire ancienne de la Nature; mais ses anecdotes, gravées par toute la Terre en caracteres indestructibles, & faits pour toutes les Langues, ne sont regardées que comme des songes & des chimeres par le vulgaire qui ne veut ou qui ne peut point voir, & qui se refuse à des idées que son imagination, trop foible & trop rétrécie, ne peut recevoir.

Dans ce passage qui retentit en moi, comme sur l'airain sonore qui frémit encore long-temps après qu'il a été frappé, je voyois avec surprise les sapins & les meleses croître sur le roc nud & sec, où il n'y a vestige de terre végétale. Quelquefois, d'un trou circulaire de six pouces de diametre, sur le flanc perpendiculaire d'un rocher, sort un sapin de même calibre, qui le remplit exactement. On voit communément de longues chaînes de pareils rocs, ombragés & recouverts de sapins. C'est que ces espèces d'arbres, plus particuliérement, ne tirent qu'en partie leur nourriture du sein & des sucs de la terre. Leurs racines courent sur le roc, s'attachent par leur chevelu aux inégalités qui s'y trouvent, & sont recouvertes par un peu de mousse, alimentée par le limon ou la fécule imperceptible des plantes microscopiques, suc-

cessivement engendrées, détruites, & régénérées. L'humidité que la mousse filtre, & qu'elle entretient, l'humidité de l'air, les *effluvium* ou émanations de tous les corps que l'atmosphere tient en dissolution, & qui y nagent disséminées; voilà d'où ces arbres tirent leur nourriture & leur chétive existence; car on conçoit bien que ce ne sont que des arbres rabougris.

Quelquefois, à la vérité, sur une roche de douze ou quinze pieds de diametre, tombée de la montagne, on voit surgir de magnifiques sapins, forts, sains, vigoureux, & qui résistent au choc des orages. Mais, en y regardant de plus près, on voit que leurs racines, couvertes de mousse, courent sur le roc, le serrent, l'embrassent, descendent en le suivant jusqu'à la terre, où elles s'enfoncent & deviennent des canaux qui portent à l'arbre une nourriture abondante, en même-temps qu'elles l'arc-boutent puissamment contre l'impulsion & la violence des vents.

Quant aux sapins qui croissent sur le roc sans mousse & sans terre végétale, leurs menues racines s'inserent dans les gerçures du roc, où elles sont abreuvées d'une certaine humidité. L'atmosphere fait le reste; & pourquoi non? L'atmosphere n'est-elle pas le grand réservoir, le réceptacle général des écoulemens de toutes

les substances ? N'a-t-on pas reconnu que les corps même solides fournissent à l'évaporation ? L'air est donc imprégné des parties atténuées, imperceptibles, élémentaires, & constitutives de tous les corps ? Pourquoi la Nature ne les y reprendroit-elle pas immédiatement, pour en recomposer de nouveaux êtres, de nouveaux touts ? Les pores, qui sont à la superficie du tronc, des branches, des feuilles & des fruits, ne sont-ils pas autant de bouches absorbantes ? ne sont-ce pas les extrémités de petits canaux capables, ainsi que les racines, de filtrer & charier les principes, les déposer, les modifier, les assimiler par l'organisation de l'arbre, & suivant les vues de la Nature. Un saule de cinquante ou soixante livres aura crû dans une caisse : le déchet, dans la masse de terre qui enveloppe ses racines, se réduit à rien ou presque rien. La quantité de matiere liée sous son volume s'est donc formée aux dépens de l'atmosphere, qu'on doit regarder comme la menstrue universelle.

Du col de Byrse, je débouchai dans la vallée de Moutiers-Grand-Val. Le bourg ou gros village de ce nom est ainsi appellé de la grande vallée où il se trouve, & d'un Monastere qui y avoit été fondé ; mais qui se transporta à

Delemont en 1531, lorſque ce village eut embraſſé la Réforme. On ſait que du latin *Monaſterium*, ſe ſont ſucceſſivement formés les noms Mouſtier & Moutier, communs à tant de lieux qui doivent leur exiſtence ou leur accroiſſement à la fondation de quelque Monaſtere.

Revenons à notre vallée; quoique dans l'Évêché de Bâle, & faiſant partie de cet État, certaines communautés ont des alliances & traités de combourgeoiſie avec Berne, qui les tient ſous ſa protection & leur garantit leurs droits, leurs priviléges, & l'exercice paiſible de leur Religion.

Un Sénateur de Berne, chargé de l'inſpection de la vallée de Moutiers-Grand-Val, va de temps à autre faire la viſite de cette vallée, & reçoit des Peuples les informations relatives au maintien de leurs priviléges.

Route de Moutiers-Grand-Val à Bienne. Pierre-Pertuis. Suite du passage du Mont-Jura.

Je continuai à remonter la Byrse, qui me conduisit au passage fameux de *Pierre-Pertuis.* Là, hommes, voitures, chevaux, bagages passent à travers d'une roche qui interceptoit le chemin, & que nos anciens se déciderent à térébrer, pour se faire jour à travers & continuer la route sans obstacle. C'est une singularité très-pittoresque. L'épaisseur du bloc est de cinquante pieds ; la largeur du passage est de vingt-cinq, & la hauteur du percé est de vingt-six. On nomma ce passage *Pierre-Pertuis, quasi Petra Pertusa.*

Ce fut les Romains, disent quelques-uns, qui percerent ce rocher, pour passer dans l'Helvétie ; suivant plusieurs autres, cet ouvrage est du Bas-Empire, & l'on prétend même qu'il existe, dans les archives du Chapitre de Moutiers-Grand-Val, des documens qui en attribuent l'exécution à la Reine Berthe, sous l'inspection d'un Seigneur de Tavanes, qui l'avoit suivie dans la Bourgogne-Transjurane. Au-dessus de l'ouverture

l'ouverture on apperçoit, dans un cartouche, une inſcription oblitérée, que voici :

NUMINI AUGUS
VM
VIA CTA PER
DVI VM PATER
IIVII COL. HELVET.

D'après les Supplémens du ſavant Buxtorf, Paſteur de Bâle, elle doit ſe lire ainſi : *Numini Auguſtorum via facta per Titum Dunnium Paternum II. virum Colon. Helvet.*

D'autres, à raiſon de l'incertitude de quelques caracteres preſqu'entiérement effacés, & qu'on ſupplée plutôt qu'on ne les voit, ont lu à la fin de la troiſieme ligne, & au commencement de la quatrieme : MONTEM DURVUM. Le nom de *Durvaux*, que porte encore la montagne, ſembleroit autoriſer cette leçon : mais elle eſt certainement à rejeter. Ce prétendu *mons Durvus* n'eſt rappellé dans aucun titre connu, & il eſt viſible qu'on ne l'a mis en avant que pour rendre le nom moderne de la montagne. Le mot Durvaux, qui date du moyen-âge, eſt qualificatif : il ſignifie une montagne dure à gravir, ou d'un difficile paſſage; telle eſt celle

par laquelle on descend à Bienne. Ce mot ne dérive donc nullement de *Durvus*; c'est, au contraire, celui-ci qui a été mal-adroitement fabriqué sur le mot François; jamais donc il ne put exister dans une inscription romaine.

C'est près de cet endroit intéressant que commence la riviere de Byrse.

A quelques lieues de-là, je me trouvai sur la crête du Jura. Là, tout-à-coup & inopinément, se présente à mon œil étonné le plus grand, le plus magnifique, le plus imposant des spectacles qui se fussent offert à moi dans tout le cours de mes voyages. Tout m'y retient, tout y enchaîne mes sens, tout y suspend mes facultés! Quelle scene! un rideau de soixante lieues de montagnes qui frappent le ciel de leurs sommets; soixante lieues de montagnes qui, au cœur de l'été, resplendissent par l'éclat & le reflet des glaces & des neiges qui les revêtent, & présentent l'aspect de montagnes d'argent. La vue plane sur la Suisse, la Savoie, l'Allemagne, plonge sur plusieurs lacs, & sur les villes qui les bordent! c'est la Nature en grand: des régions tout entières, des masses d'une grandeur inusitée, des réservoirs d'eaux immenses, auxquels les yeux ne sont point faits, la perspective simultanée de l'hiver & de l'été; l'ame flotte entre

le rêve & la réalité. Jamais la mienne ne fut émue plus fortement & plus profondément.

Dans une telle & de semblables positions, sur les Alpes, & particuliérement sur les sommets isolés, on éprouve un calme dans les organes, une sérénité dans l'esprit, une netteté dans les idées, une profondeur de sentiment; on éprouve enfin une volupté tranquille, une maniere d'exister délicieuse & inexprimable, qui font qu'*être*, c'est *jouir*. L'ame, détachée des sens, y est dans une espèce d'ivresse : elle y est comme impassible; la crainte, le desir, les affections terrestres disparoissent & s'évanouissent. Il semble qu'à mesure qu'on approche des régions éthérées, l'ame contracte quelque chose de leur inaltérable pureté. C'est dans une telle situation que l'amant de Julie ose lui avouer qu'il a supporté jusqu'à son absence.

De ce lieu magique on descend à Bienne, ville charmante, au pied du Jura, à l'extrémité septentrionale du lac de son nom. La sérénité peinte sur le front des habitans, l'air de prospérité & d'aisance qui se manifeste par-tout, annoncent la salubrité des loix sous lesquelles on y vit. Elle se gouverne en forme de République, quoique sous le haut-domaine de l'Évêque de Bâle, auquel elle doit foi & hommage. A son avénement à la Principauté, l'Évêque s'y transf-

porte pour en recevoir le tribut; mais elle reçoit en même-temps, de lui, le ferment authentique & solemnel d'être maintenue dans la pleine jouissance de ses libertés, de ses droits, & de ses constitutions.

Cette ville est bien bâtie; elle est d'ailleurs d'une extrême propreté, & ornée de belles fontaines; & les peintures, dont les maisons sont décorées au-dehors, y jettent un air de vie & de gaîté.

Cette République est alliée des Suisses, & elle envoie un Représentant aux dietes générales du Corps Helvétique, sur l'invitation qui lui en est faite, & elle y a voix délibérative. Ses habitans eurent une très-grande part aux succès des Suisses contre Charles-le-Belliqueux, Duc de Bourgogne. Il regne dans la constitution politique de cette ville des contrariétés apparentes, qu'un étranger a peine à concilier. Elle jouit des droits de la Souveraineté, & son Maire est à la nomination de l'Évêque, dont il est l'Officier-Lieutenant; il préside dans les Conseils, & veille sur la conservation des droits du Prince, mais sans y avoir voix délibérative. Elle est libre, & l'Évêque y perçoit certains droits. L'Évêque en a le haut-domaine, & elle a sous sa protection des districts sujets de l'Évêque de Bâle dans le Val-Saint-Imier; &,

en cas de guerre, elle a droit d'en faire marcher les peuples sous ses drapeaux. Bien plus encore, elle a avec les Cantons Suisses une alliance plus étroite que l'Évêque de Bâle lui-même. Car Bienne envoie un Député aux dietes du Corps Helvétique, & l'Évêque de Bâle n'en a point le privilége. Enfin, elle a le droit de la guerre, de la paix, & des alliances à rejeter ou à conclure; elle a celui des impositions, & sa constitution est garantie par les Cantons de Berne, de Soleure, & de Fribourg.

Les habitans de Bienne ou Biell suivent la Religion réformée. La Langue qu'on y parle est l'Allemande. Elle est située à mille pas du lac auquel elle donne son nom, sur la petite riviere de Suze, qui descend du Jura, & qui a sa source à l'opposite de celle de la Byrse. Sa population est de trois mille cinq cents habitans: son territoire, qui est très-resserré, en compte à-peu-près quatre mille. La Thiele, qui sort du lac de Biell, à un quart de lieue de la ville, près de Nidau, offre aux Habitans la commodité du transport des marchandises, par eau, jusque dans l'Aar, & de cette riviere dans le Rhin.

Le Grand-Conseil, en qui réside le pouvoir législatif, est composé de quarante Membres; vingt-quatre forment le Petit-Conseil, revêtu

de la puissance exécutrice. Les célibataires sont exclus de l'un & de l'autre. Un Bourguemestre, dont l'office est à vie, & qui doit être confirmé chaque année dans l'exercice de ses fonctions, préside à chacun des Conseils. Les droits que perçoit l'Évêque de Bâle, à Bienne & sur son territoire, lui font un revenu d'environ 5500 livres de notre monoie.

Il y a en cette ville une fontaine que je remarquai. Du milieu du bassin s'éleve une colonne, qui sert de support à un groupe de deux figures; l'une d'une jeune femme ailée, serrant étroitement entre ses bras un agneau, symbole de la douceur. Par-derriere, est la figure du diable, qui, par son attitude, son air, & ses gestes, semble lui dire ironiquement: Oui, vous êtes douce, vous êtes un ange. Cette fontaine se nomme la Fontaine du Diable. J'en ai vu une semblable à Lausanne. Les ailes qu'on a données à la jeune femme, signifient qu'une femme douce est un présent du Ciel.

Le Jura resserre le lac de Bienne; &, quoiqu'il n'y ait entre la montagne & le lac que la lame de terre ravallée du Jura par les éboulemens & le délavement des pluies, cependant les bords du lac sont garnis de villes, de bourgs, de villages, d'habitations presque contigues, & généralement bien bâtis. Le lac de Bienne, dit

aussi quelquefois lac de Nidau, a quatre lieues de longueur sur une de largeur. Il est très-poissonneux, & il s'y trouve deux isles ; la plus grande, est celle de Saint-Pierre, qui a trois quarts de lieue de circuit, & sur laquelle on voit une maison champêtre, une colline couverte de vignes, des pâturages, un petit bois, & des terres labourées. Ce fut, durant quelques mois, l'asyle de l'immortel Rousseau.

J. J. Rousseau, obligé de quitter Genève, crut trouver une retraite paisible dans le Comté de Neuchâtel, au village de Motiers-Travers ; mais la haine des Magistrats Genevois l'y poursuivit. Les Neuchâtelois, incertains sur le parti qu'ils avoient à prendre, se résolurent à en écrire au Roi de Prusse (Fréderic II). Mais l'intervention du Monarque, qui opposoit en sa faveur les termes mêmes de l'adresse qui lui fut présentée, ne put étouffer la persécution suscitée contre lui.... *Nous ne doutons pas, au reste*, disoit ce grand Prince, dans son rescrit au Conseil d'État de Neuchâtel ; *nous ne doutons pas que, comme vous êtes les premiers à rendre justice à la conduite réglée & aux bonnes mœurs du sieur Rousseau, vous ne soyiez de vous-mêmes portés à le laisser jouir paisiblement de la protection des loix, dans la retraite qu'il s'est choisie, & où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété. Sur ce, &c.* (30 Mars 1765).

Ce rescrit fut lu dans l'Assemblée générale des Communautés du Val-de-Travers, mais il ne put conjurer l'orage; & Rousseau fut obligé de fuir brusquement de Motiers-Travers.

Où se réfugia-t-il? Au milieu du lac de Bienne, dans la petite isle de Saint-Pierre. Là, sous la domination Bernoise, tranquille, & ignoré, il croyoit vivre en paix dans la retraite & la solitude : mais les menées de ses ennemis l'y suivirent, & bientôt le Conseil de Berne lui fit signifier de quitter les terres de l'État, d'où il se rendit en Angleterre.

C'est une réflexion bien humiliante, & en même-temps bien affligeante pour l'humanité, que ceux qui sont faits pour l'honorer, & que la Nature, d'une main avare, jette de loin en loin sur la surface du globe, soient l'objet de la persécution la plus acharnée; terrible inconséquence de l'esprit humain! Mais ces cruelles illusions cessent enfin, & le triomphe de la vertu est assuré. Aristide, banni par l'Ostracisme, est bientôt rappellé par ses Concitoyens; & Rousseau, proscrit, décrété par Genève, a aujourd'hui, dans Genève même, un monument décerné aux acclamations universelles!

Et seroit-il nécessaire d'aller jusqu'en Grece, & chez les Peuples voisins, pour en avoir des exemples? Citons toutefois celui d'Aristide : les François m'en sauront quelque gré.

La vie entiere d'*Ariſtide* fut une ſuite d'actions juſtes à l'égard de tout le monde, & de ſervices déſintéreſſés rendus à la Patrie. Élu Tréſorier-Général de la République, charge annuelle, ſon adminiſtration, fidelle & déſintéreſſée, mit dans un grand jour les déprédations de ſes prédéceſſeurs, ſur-tout de Thémiſtocle, & cette adminiſtration parut fort rigoureuſe aux Officiers ſubalternes, dont il vouloit que les mains fuſſent auſſi pures que les ſiennes. Thémiſtocle forma contre lui une brigue puiſſante, le prévenant & l'accuſant le premier des vols dont lui-même étoit coupable.

Thémiſtocle, à qui *Ariſtide* avoit dit ce qu'il penſoit de ſon avarice & de ſon peu de fidélité dans le maniement des deniers publics, croyoit s'en venger, en diſant que le mérite d'*Ariſtide*, à cet égard, étoit celui d'un coffre-fort, qui garde & rend fidellement l'argent qu'on lui confie. Il mérita le ſurnom de JUSTE; ſurnom, dit Plutarque, véritablement Royal, ou plutôt véritablement Divin! Un jour qu'on jouoit, à Athenes, une piece d'Eſchyle, lorſque l'acteur récita ce vers, que contient l'éloge d'Amphiaraus: *Il ne veut point paroître juſte, mais l'être effectivement*, tout le monde jeta les yeux ſur *Ariſtide*, & lui en fit l'application.

Mais l'envie s'attache à la vertu! Thémiſtocle

profita, contre *Ariſtide*, de ſes vertus mêmes, & de la gloire de ce grand perſonnage; il le fit bannir par l'Oſtraciſme. Dans l'Aſſemblée du Peuple, où fut prononcé ſon exil, un homme de la derniere claſſe, & qui ne ſavoit pas écrire, s'adreſſa à lui-même, pour le prier d'écrire ſon ſuffrage contre *Ariſtide*. Quel mal vous a-t-il fait, dit *Ariſtide?* Aucun, reprit le payſan; mais je ſouffre impatiemment qu'il porte, par-deſſus les autres, le titre de Juſte. *Quòd Juſtus præ cæteris nominaretur*, dit l'Hiſtorien de ſa vie. *CORN. NEP.*

Ariſtide, ſans répliquer un ſeul mot, écrivit le ſuffrage de cet homme & partit, en priant les Dieux de ne pas permettre que ſa Patrie fût forcée de le regretter. Et les regrets ſuivirent de près l'aveuglement de ſes Citoyens, ainſi que la conduite injuſte qu'ils venoient de tenir à ſon égard!

On ſentit bientôt la perte qu'on avoit faite; on ne put ſe paſſer de lui; lui ſeul pouvoit donner à l'enſemble du corps politique le mouvement & la vie; lui ſeul pouvoit être le terme & le centre de la confiance univerſelle: elle ne pouvoit ſe repoſer que ſur lui. On ne nommoit que lui; il étoit & dans toutes les bouches, & dans tous les cœurs. On voyoit ce qu'on n'avoit pas vu juſques-là, qu'il étoit la Divinité tutélaire de ſon pays. On ne voyoit qu'avec dédain,

les bons ne virent même qu'avec indignation, ceux qui avoient osé lui succéder, ceux qui avoient eu assez peu de pudeur pour se substituer à un tel homme. On désira de le revoir au timon des affaires; on l'y rappella, on les lui déféra. La joie du Peuple fut à son comble; ce fut une ivresse! On le fit Trésorier-Général de la Grece entiere; &, depuis son retour, son administration fut ce qu'elle avoit été, toujours pure & sainte, comme durant sa premiere gestion!

SOLEURE.

A L'ENTRÉE de la vallée de Moutier, des deux chemins qui s'y rencontrent, pour pénétrer dans l'intérieur de la Suisse, l'un conduit à Biell ; je le suivis dans un de mes précédens voyages, & je viens de le crayonner. L'autre se dirige à Soleure, & c'est celui que je pris dans mon dernier voyage, dont je donne ici la description.

Je quittai donc la Byrse, je remontai un torrent qui vient s'y jeter ; j'escaladai une montagne haute & escarpée, sur le sommet de laquelle l'État de Soleure fait offrir du laitage à ceux qui veulent se rafraîchir. Les chevaux la franchissent difficilement, & les voitures en sont entiérement exclues. Pour l'éviter, elles prennent un circuit qui allonge leur route de trois lieues. Ainsi que sur la montagne, il s'y trouve une fruiterie qui offre le même agrément au voyageur. On nomme ainsi en Suisse une habitation d'été, construite en sapin ; où les habitans des vallées se livrent au soin du bétail & à la confection des fromages, durant la belle saison. Ils ont, à cet effet, des étables

immenſes, entretenues avec une grande propreté, & des laiteries pour la manipulation.

Dans les deux fruiteries, dont je viens de parler, la République fait donner du lait à tous ceux qui en veulent & autant qu'ils en veulent, avec défenſes aux fruitiers de rien recevoir; du pied de la montagne &, l'eſpace d'une lieue, on traverſe une campagne d'une fertilité admirable, où des terres graſſes & fecondes, remuées par des mains-libres, récompenſent amplement les travaux du Cultivateur, on ſe trouve alors à Soleure.

Cette ville eſt ſituée ſur l'Aar qui la diviſe en deux parties inégales. Son territoire abonde en bled, en vins, en fruits, & en gibier. Elle eſt fortifiée régulierement, décorée de belles égliſes, de belles fontaines, & généralement aſſez bien bâtie. Elle eſt très-ancienne, & il s'y trouve une nombreuſe Nobleſſe.

Ce qui y fixe principalement les regards, eſt l'égliſe collégiale de Saint-Urſe, conſtruction moderne qui déploie un grand luxe d'architecture dans ſes colonnes, ſes ſtatues, ſes bas-reliefs, ſes ornemens. Elle s'annonce avec dignité du haut d'un perron de vingt à trente marches, accompagné d'une baluſtrade, & précédé de deux belles fontaines, placées aux deux côtés,

& ornées de figures. En dedans elle est brillante par l'or & les peintures qui s'y reproduisent partout.

L'église de Saint-Urse est, en architecture, la merveille de la Suisse. Mais je n'en ai point jugé aussi favorablement que ceux du pays; &, tant dans l'ensemble que dans les détails, il s'en faut bien que ce soit un modele à citer. Le portail d'une architecture maigre, résulte de deux ordres de colonnes, l'un au-dessus de l'autre, & c'est un défaut que rien ne peut racheter. Deux ordres, deux rangs de colonnes indiquent naturellement deux plans ou deux étages, qui ne se trouvent point dans les temples; par conséquent cette disposition est puérile, & on ne la retrouve point dans les modeles de l'ancienne Grece, qui ont échappé au ravage des temps, & ont passé jusqu'à nous. D'ailleurs, pour que l'Architecture soit agréable à l'œil, il doit y régner une certaine proportion entre la force des colonnes & l'entablement. Trop fortes, l'architecture est lourde; trop effilées, l'édifice semble manquer de la solidité convenable.

Or, à supposer un juste rapport entre les parties de chacun des deux ordres, comment les colonnes de l'ordre inférieur qui n'ont qu'une force proportionnée à leur entablement, soutiendront-elles & cet entablement & tout l'ordre supérieur!

Le même reproche eſt à faire au portail des Invalides à Paris, à ceux de S. Gervais & du Val-de-Grace, & nombre d'autres; défauts qu'on a évités à S. Pierre du Vatican, à Sainte-Genevieve de Paris, au Temple de S. Pierre de Genève, où l'on a même obtenu plus de dignité, par l'emploi des colonnes coloſſales. A S. Sulpice de Paris, le ſecond ordre n'eſt point à réprouver, tant parce qu'il eſt de bien moindre proportion que l'ordre inférieur, que parce que l'architecture n'en n'eſt point oiſive, & qu'il forme un périſtile qui ajoute à la richeſſe du portail.

Les deux ordres employés au portail de Saint-Urſe, ſont le corinthien, & le compoſite. Les ſtatues ſont de mauvaiſe main. Le vaiſſeau, qui n'a que peu d'étendue, s'éloigne dans ſa coupe & les diſtributions de la belle ſimplicité. Les portes de l'égliſe ſont meſquines, & ne répondent point à la dépenſe qu'on a faite pour cette égliſe. Les bas-reliefs du portail ſont de trop petite proportion pour ſon étendue, & ils ſont trop finis. Les deux figures, placées ſur le milieu de l'entablement, ſont la Religion & la Force. Il eſt à remarquer que les ſtatues des Saints ſont en général de ſaints guerriers; c'eſt S. Maurice, S. Victor, S. Urſe, &c.; elles occupent les lieux les plus apparens. Celles de Saints, Religieux, Evêques, Diacres, &c.,

ſont releguées aux extrémités, & placées en retour ſur les côtés. La choſe eſt ſage dans un Etat qui ne doit ſon exiſtence qu'à ſes armes & à l'eſprit militaire.

L'autel eſt fort beau; mais l'idée n'en eſt pas heureuſe. C'eſt une table très-riche, dont un vaſe fait le ſupport. Cet autel & le retable ſont des plus beaux marbres, ainſi que la chaire, qui eſt très-belle.

Les peintures à freſque ont de la fraîcheur, & ne ſont pas ſans mérite. La grille du cœur eſt bien compoſée; elle eſt chargée de dorures. La coupole, dont la concavité eſt ornée de caiſſons, eſt d'une très-belle forme. Le dôme, écraſé extérieurement, prouve la néceſſité d'une double vouſſure pour obtenir une coupe de belle forme intérieurement, & au-dehors. L'eſcalier eſt fort beau, il eſt à repos, avec une baluſtrade, & de caſſolettes ſur les maſſifs.

Au-devant ſont les deux fontaines dont nous avons parlé; l'une eſt celle de Moyſe qui frappe le rocher; l'autre, celle de Samſon qui, après la défaite des Philiſtins, convertit en ſource la mâchoire, inſtrument de ſa victoire. Dans un pays où les eaux ſont auſſi abondantes, & où il eſt ſi facile de s'en procurer; ces fontaines ne donnent que des filets d'eau au lieu de belles nappes qu'elles devroient verſer. Chacune des

cuvettes

cuvettes eſt d'une ſeule piece, de ſeize pieds de long, ſur dix de large. Elles ſont de mauvais goût, & trop chantournées, & les ſtatues n'en valent rien.

Cette égliſe, finie en 1769, a coûté deux millions; elle eſt conſtruite en pierre blanche. L'office s'y fait en muſique; elle eſt de la fondation de Bertrade, mere de Charlemagne.

Après l'égliſe de S. Urſe, on remarque celle du college qui appartenoit aux Jéſuites. Le vaiſſeau en eſt aſſez beau, & le portail, orné de deux ordres en pilaſtres, eſt dû à la munificence de Louis XIV, qui donna, pour ſon exécution, 10,000 livres aux Jéſuites de Soleure.

Cette ville a cinq maiſons religieuſes, une chambre des Orphelins, & ſur-tout un bon arſenal. C'eſt à Soleure que réſide l'*Ambaſſadeur de France près les Cantons Suiſſes, Ligues Griſes, & la République de Vallais.* L'hôtel qu'il occupe eſt des plus ſimples, & de peu d'apparence. La population de Soleure eſt de cinq mille habitans. Son nom allemand eſt Solothurn. Sa Religion, & celle du Canton, eſt la Catholique Romaine. Les délits qui ne ſont point capitaux ſe puniſſent par la peine des ſonnettes. La tour d'horloge, vieille & gothique, indique ſur ſon cadran, par une double aiguille, les heures du jour, & les ſignes céleſtes.

Soleure entra dans la confédération helvétique en 1481. Le Gouvernement y est aristocratique, & la Souveraineté réside dans le Grand-Conseil composé de cent & un Membres.

Le Sénat ou Petit-Conseil, composé de trente-cinq Membres qui sont une députation du Grand-Conseil, a l'expédition des affaires courantes, en même temps qu'il est Juge en dernier ressort des causes civiles & criminelles. Il a, d'ailleurs, la nomination à tous les offices publics, à la réserve de deux auxquels la Bourgeoisie pourvoit annuellement.

Cette Bourgeoisie est divisée en onze tribus, dans lesquelles sont réparties & refondues les Familles patriciennes; c'est pour donner au Peuple un phantôme d'existence politique. Il faut rapporter au même but le vain droit qu'il a de confirmer tous les ans les Avoyers & le Baneret. A la tête de l'Etat sont les deux Avoyers qui alternent d'année à autre dans l'exercice de cette charge. On a accès à vingt ans dans le Conseil Souverain, & à vingt-quatre dans le Sénat.

Le Canton a treize lieues dans sa plus grande longueur sur une largeur qui n'excede pas neuf lieues. Sa population est de 50,000 habitans. Il est divisé en onze bailliages ou préfactures qui se donnent pour six ans à celui qui en est pourvu.

Sa Milice consiste en un Régiment de Dragons, & six Régimens d'Infanterie. En 1318, Léopold, Duc d'Autriche, faisant le siége de cette ville, la riviere d'Aar, grossie par les pluies, entraîna le pont chargé de Soldats. Les assiégés en sauverent un grand nombre, & Léopold, touché de cette générosité, se retira aussi-tôt avec le reste de son armée.

Traverſée de Soleure à Bade.

QUELLE ſinguliere rapidité que celle de l'Aar! embarqué à dix heures du matin, deſcendu à terre l'eſpace de deux heures pour dîner; à ſix heures du ſoir il m'avoit fait paſſer ſix villes en revue : Soleure, Vangen, Arwangen, Arbourg, Olten & Araw. Arbourg, où nous dînâmes, eſt une fortereſſe aux Bernois, ſur un rocher eſcarpé, avec une garniſon. Les Caſemates y ſont à l'abri de la bombe, & ſes ouvrages ſont preſque tous coupés dans le roc. Elle eſt défendue par pluſieurs remparts qui s'élevent les uns au-deſſus des autres, & perſonne n'y entre ſans bon ordre.

Vangen & Arwangen ſont ſi peu de choſe, qu'elles comptent moins d'habitans que le commun des villages.

Araw ou Aaraw, ſitué au Canton de Berne, dans l'Argow, eſt le point de réunion des Cantons Proteſtans; c'eſt le lieu de leurs conférences. Cette ville, paſſablement grande, eſt une des plus belles de la Suiſſe. Ses rues, larges & droites, ſe coupent la plupart à angles droits. Elles ſont ornées de belles fontaines & traverſées dans leur longueur par des courans d'eau très-rapides &

considérables qui sont encaissés & même poissonneux. Ces canaux, en même temps qu'ils entretiennent la propreté & la fraîcheur dans la ville, servent encore aux divers besoins des fabriques. Les maisons sont grandes & bien bâties: toutes présentent, vers le comble, un toît saillant & en voussure, lambrissé au-dessous & orné de peintures chez les gens un peu aisés.

Cette ville jouit de priviléges considérables, & se gouverne elle-même sous la Haute-Jurisdiction de Berne. La tanerie & la coutellerie y sont de bonnes branches de négoce. Il s'y fabrique des indiennes, des rubans, des toiles de fil, & des toiles de coton & mi-coton.

Il regne dans la ville une bonne Police, de l'activité, & de l'aisance chez le Citoyen. Sa population n'excede pas 3000 habitans. Le bassin en est beau. C'est dans cette ville que se conclut la paix de 1712, qui mit fin à la guerre civile qui désoloit la Suisse.

Le lendemain, au jour naissant, nous nous remîmes à bord de notre esquif; l'Aar l'emportoit comme un trait, & il fendoit l'onde comme l'habitant des airs sillone les plaines éthérées! Les flots bouillonnans découvroient de moment à autre les roches énormes que le fleuve recéle sous ses eaux, & qui furent plus d'une fois funestes aux Nautonniers; mais la confiance que

nous avions dans les nôtres, la fraîcheur & la pureté de l'air, avant-coureur d'un beau jour, fermoient les yeux sur ces dangers, & maintenoient la gaieté dans les esprits.

A une lieue de Bruck, le soleil commença à dorer les campagnes de ses rayons, & nous fit voir sur une hauteur, près de l'Aar, quelques pans de murs, les uns entiers, les autres rongés par le temps, ou ruinés par les guerres, restes misérables du château de Hapsbourg. Ce qu'il en subsiste donne une mince idée de ce qu'il fut lorsque la maison d'Autriche assise aujourd'hui sur tant de trônes en Europe, en partit pour s'élever au faîte de la puissance & de la grandeur.

Nous fûmes bientôt à Bruck, où l'Aar resserrée entre des rives coupées à pic, précipite son cours & s'élance en mugissant sous l'arche unique qui l'embrasse & qui forme le pont sur lequel on traverse ce fleuve. Bruck est une très-jolie ville; ses armes sont le pont même qu'elle a sur l'Aar, figuré comme il existe. Sa population est de quinze cents habitans.

Ici je quittai mon canot, & en moins d'une heure, j'eus vu trois rivieres des plus considérables : l'Aar que je quittois, la Reuss que je traversai, & le Limat dont je cotoyai les bords, & qui, par un effet singulier du hasard, viennent

toutes les trois coïncider au même point. L'Aar, égal à la Garonne, ne le cede point au Rhin, à l'endroit où il mêle ses eaux à celles de ce fleuve. La Reuss, rapide à l'égal de l'Aar, mais bien moins considérable par le volume de ses eaux, égale celui de la Seine sous le Pont-Royal à Paris. Le Limat m'a semblé un peu moindre que la Reuss, mais non moins rapide. Ses eaux nébuleuses & blanchâtres sont encaissées dans des rives très-profondes jusqu'à Bade, où j'arrivai en le remontant.

A peu de distance de Bruck, entre l'Aar & la Reuss, & non loin de leur jonction, est Kœnigsfeld ou le Champ-du-Roi, ainsi nommé en mémoire de l'assassinat qui y fut commis en la personne de l'Empereur Albert d'Autriche, par Jean de Hapsbourg, son neveu, dont il retenoit le patrimoine. L'Empereur y tomba sous ses coups & sous ceux des Conjurés, à la vue de sa suite. Le lieu où il périt est marqué par une Eglise, qui fut la sépulture de plusieurs Princes de la Maison d'Autriche.

Près de Kœnigsfeld, & aux bords de la Reuss, le village de Vindisch nous est un monument de l'instabilité des choses humaines. Ce village fut une ville fameuse sous les Romains, qui la nommoient *Vindonissa*. Son emplacement en offre encore aux voyageurs les débris épars. On croit

que cette ville s'étendoit jusqu'au château d'Altenbourg; ce qui le fait croire, est que tout cet intervalle est rempli de vestiges d'antiquités, & ce château est pris pour le *Castrum Vindonissense.* Les eaux dont on fait usage à Kœnigsfeld y sont amenées par des restes d'un acqueduc de construction romaine. *Vindonissa* étoit une place forte. Il y avoit encore dans le sixieme siècle un Evêché qui, à ce qu'on prétend, fut transféré à Constance.

BADE.

MALGRÉ ſa poſition dans un pays abondant, malgré ſa poſition ſur une riviere conſidérable qui lui établit une communication facile entre le lac de Zurich & l'Aar, malgré l'avantage qu'elle retire du concours & de l'affluence des étrangers qui ſe rendent à ſes eaux; Bade n'offre qu'une population languiſſante, une ville ſans mouvement, ſans induſtrie, & ſon état de dépériſſement & de langueur eſt atteſté ſuffiſamment par l'herbe qui croît librement dans ſes rues.

C'eſt que cette ville & ſon comté ſont une terre ſujette, ſous la dépendance des Cantons de Berne, Zurich, & Glaris, auxquels ils appartiennent. Le comté de Bade a ſept lieues de long ſur trois de large. Bade, ſa capitale, offre aux citoyens nombre d'offices & emplois très-lucratifs, tant civils qu'eccléſiaſtiques. Il le faut dans les pays ſubjugués, & c'eſt une des cauſes principales de leur dépériſſement. Il le faut, parce qu'il y faut des gens qui aient beaucoup à perdre, & intéreſſés par-là même à prévenir les révolutions. Il le faut encore, parce que, dans un pays qui a perdu ſa liberté, le plaiſir de ſervir une

patrie qui n'exifte plus, ne peut plus être la récompenfe de ceux qui ont le maniement des affaires publiques. La ville eft Catholique, & fa Religion eft en général celle de cette petite province. Elle a un hôpital richement doté. Sa population eft au plus de deux mille habitans.

Bade étoit fameufe lorfqu'elle étoit le fiége des dietes annuelles des Treize-Cantons, qui cefferent, en 1712, de s'y affembler, pour tenir leurs conférences à Frawenfeld. Ce fut auffi à Bade que le Prince Eugene de Savoie, & M. le Duc de Villars, tinrent un congrès, en 1714, pour mettre le fceau au traité de paix de Radftadt, entre la Maifon d'Autriche & la France.

De temps immémorial, les eaux de Bade ont de la célébrité. Ses bains font conftruits fur les deux bords du Limat, au bas & tout près de la ville. Les grands bains font fur la rive gauche du fleuve, dans les auberges, & dans les maifons particulieres. Ses fources minérales & chaudes font très-abondantes, & fourniffent à environ cent baffins particuliers, fous des voûtes propres & commodes, & a deux grands baffins publics deftinés aux pauvres. On a d'ailleurs obfervé une fource chaude au fond & vers le milieu de la riviere. Une des fept fources qui font dans les grands bains eft chaude à brûler la main. Toutes font imprégnées de beaucoup de foufre, d'un

peu d'alun & de nitre. Indépendamment de leur uſage pour les bains, elles ſont encore ſalutaires à boire.

Les baſſins particuliers ont de petits appartemens qui ſe louent, mais qui ſont mal entretenus, & je n'ai pas vu qu'on ſe louât des tables d'hôtes. Cependant, indépendamment de ceux qui cherchent la ſanté à ces bains; en été, on y voit arriver, des villes voiſines, de nombreuſes compagnies qui y viennent comme à un rendez-vous d'amuſement.

Les bains des pauvres ſont formés par des ſources entierement à découvert. On y voit pêle-mêle hommes, femmes, enfans, vieillards, des étiques, des boſſus, des gens décrépits, des eſtropiés, des peaux livides ou brûlées, des infirmes & impotens de toute eſpèce, grouppés, ſerrés, preſſés, amoncelés dans une eau fétide, couverte d'écume & de ſcories. C'eſt une vraie crapaudiere dont je ſauve le hideux tableau à mes Lecteurs.

Cette ville eſt très-ancienne; Tacite fait mention de ſes bains, & ce ſont les mêmes que les Romains y conſtruiſirent. Les environs de Bade, les champs, les prés, les collines, le fond de la riviere & les ſources thermales ont fourni des antiquités romaines en quantité. On y a trouvé des divinités payennes, des ſtatues d'Auguſte, de

Vespasien, de Décius, & beaucoup de médailles d'Empereurs Romains : un Auguste d'or, un Germanicus de cuivre, un Commode & un Aurélien, Claude, Alexandre-Sévere, & nombre d'autres en bronze ; un Antonin & un Tribonien en argent, & quantité de monoies antiques. Quelques-unes des figures qu'on a recueillies sont d'albâtre.

Le costume des femmes, à Bade, n'est point du tout à leur avantage, &, à cet égard, on peut dire qu'elles ne font pas preuve de goût. Deux grosses cornes courtes & noires qu'elles portent à la tête, aux deux côtés de leur bonnet, les feroient prendre pour des Fées ou pour des femmes échappées des bouches du Tenare. Leurs habillemens d'ailleurs sont fort riches, tant il est vrai que le luxe marche à côté de la servitude. On veut être au moins quelque chose par ses habits !

NULLE part je n'ai vu de ponts en bois exécutés avec autant d'art, d'intelligence, & de hardiesse que dans la Suisse. Cela devoit être dans un pays où les rivieres aussi impétueuses que multipliées, ne permettant point d'y asseoir des piles qui d'ailleurs ne résisteroient point à leur indomptable violence ; il a fallu, pour les communications, faire des ponts qui, par-dessus un

grand fleuve, franchiſſant audacieuſement l'intervalle effrayant qui ſépare une rive de l'autre, & ſuſpendus dans les airs par un art qui tient du prodige, embraſſent le fleuve entier d'une ſeule arche! Tel eſt le pont de Vettingen, tel eſt le pont de Schaffhouſe, celui de Bade & nombre d'autres. Le pont de Vettingen, que l'on trouve près de l'Abbaye de ce nom, à une demi-lieue au-deſſus de Bade, eſt, avec celui de Schaffhouſe, le plus beau, le plus étonnant, le plus inconcevable de tous. Il joint les deux bords du Limat par une ſeule arche de cent quatre-vingt pieds d'ouverture! La méchanique ne pouvoit rien tenter de plus hardi. Il eſt couvert pour le garantir de la pluie, de la neige, de l'action du ſoleil, & le rendre, en général, plus durable. Il eſt d'ailleurs préſervé depuis long-temps du feu du ciel par un conducteur d'électricité, qui, du comble, deſcend à la ſurface de l'eau.

Nous parlerons du pont de Schaffhouſe en ſon temps. Celui de Bade, moins conſidérable que ceux-ci, eſt jeté, ſans aucun pilier, ſur le Limat, qui a cent dix pieds de large en cet endroit.

La riche & belle Abbaye de Vettingen, dont nous avons parlé, eſt de l'Ordre de Cîteaux.

L'an 1633, on trouva dans un petit bois, près de Vettingen, une urne qui y étoit dépoſée de-

puis treize siècles. Elle contenoit des médailles d'argent de Gordien, de Maximin, de Maxime, de Maximien, de Constantin-le-Jeune, avec six plats d'argent & quelqu'autre vaisselle de même métal, que l'on prétend avoir appartenu au temple d'Isis qui étoit à Vettingen. Le tout ensemble formoit le poids de quatorze marcs & deux onces d'argent.

De Vettingen à Zurich ce sont de beaux chemins & de fort belles campagnes environnées de collines.

ZURICH.

CETTE ville, qui eſt très-ancienne, paſſe pour la plus riche de toutes celles des Treizes-Cantons, par l'état floriſſant de ſes manufactures. Elle eſt à dix-huit lieues ſud-oueſt de Bâle, & à vingt-trois nord-eſt de Berne, à l'endroit où le Limat ſort du lac de Zurich.

Quoiqu'elle fût libre & impériale, & qu'elle n'eût jamais appartenu à la Maiſon d'Autriche, les Ducs de cette Maiſon s'étant diſpoſés à l'aſſiéger; les Bourgeois s'unirent aux Cantons, firent échouer leurs projets, & la ville de Zurich entra dans la confédération helvétique. Les Suiſſes ont même unanimement accordé la préſéance au Canton dont elle eſt Capitale, non cependant qu'elle dût être regardée comme la Métropole de la Suiſſe, mais ſeulement parce qu'il étoit néceſſaire d'aſſigner des rangs entre les Cantons, tant à cauſe des dietes générales, qu'à raiſon des liens quelconques de l'union, & de la direction des affaires communes. Cette ville d'ailleurs avoit quelques titres à la primauté par ſon ancienneté, par ſa grandeur, par ſes richeſſes. Berne n'avoit pas encore fait la conquête du pays de Vaud, & Zurich étoit alors le Canton le plus puiſſant de

la confédération; il y a conservé depuis le premier rang, parce qu'il eût peut-être été dangereux de le conférer au Canton de Berne, qui eût pu en acquérir une trop grande prépondérance.

La ville de Zurich convoque donç les dietes du Corps Helvétique; c'est à elle que s'adressent les lettres des Souverains étrangers ou de leurs Ministres, pour le Corps Helvétique : elle en donne communication aux autres Cantons, & ses Députés président aux dietes générales.

Du reste, Zurich n'est une ville ni grande, ni bien bâtie. Les rues en sont étroites, les maisons petites & de peu d'apparence. Elle est construite sur un sol très-inégal, & on n'y trouve aucun édifice public ou particulier, sacré ou profane, gothique ou moderne, qui soit de quelque importance. On n'y voit aucun monument des arts, aucun temple remarquable, ou par son étendue, ou par le mérite de l'architecture; aucune place publique digne de remarque. On y compte douze à treize mille habitans.

L'hôtel-de-ville, qui en est l'édifice le plus considérable, est d'une architecture lourde & de mauvais goût. C'est un quarré long, résultant de trois Ordres, l'un au-dessus de l'autre. Le Toscan, l'Ionique, & le Corinthien, dans lequel on apperçoit un mélange de moderne & de gothique. Le chambranle de la porte, demi-gothique,

demi-gothique, est en marbre noir; elle est accompagnée de deux petites colonnes, aussi de marbre noir, reposant sur des bases de fonte, & surmontées de deux petites figures de lions, en cuivre, suppôts de l'écu de Zurich; décoration mesquine. Cet édifice n'est beau ni dans les masses, ni dans les détails. Un cordon de bustes l'environne : ce sont ceux des personnages, tant des Cantons Suisses, qui se sont montrés avec distinction dans la cause glorieuse de la liberté, que de Rome & de l'ancienne Grece, qui ont également consacré leur nom à l'immortalité par leurs vertus patriotiques, & leur attachement à la liberté. Au bas de chacun de ces bustes est une sentence latine, relative au personnage.

On y voit les bustes de Régulus, de Mutius Scævola, d'Épaminondas, de Brutus, d'Horatius Cocles, &c. &c. Cette construction, en belles pierres de taille, est environnée de trois côtés, des eaux du Limat. Les fondemens en furent jetés au commencement de ce siecle; ce qui atteste combien ont été lents, dans ces contrées, les progrès des arts. A Dijon, & à Florence, il y avoit déja deux siecles qu'on avoit commencé à secouer la barbarie du goût gothique.

Dans le premier vestibule sont deux grands

tableaux, représentant tous les poissons du lac de Zurich & du fleuve de Limat.

Vis-à-vis l'hôtel-de-ville est une tour d'horloge, isolée, avec un double cadran; l'un pour les heures, l'autre pour les signes du Zodiaque.

Lors de la Réformation, les Habitans convertirent en usages pieux & en établissemens conformes aux vues de l'humanité, les grands revenus dont jouissoient les Églises, les Couvens, les Chapitres; ce qui n'a pas peu contribué à la prospérité de la ville. Les hôpitaux y sont bien dotés, & les pauvres bien soignés.

Dans le temple, dit Grofs-Munster, on lit cette épitaphe : *Anno Domini M. CCCC. L., obiit, D. Jacobus Swartzmurer, Canonicus Capituli hujus ecclesiæ, item Agnes Uxor legitima prædicti D. Jacobi.* Il est à croire que ce Chanoine avoit pris les Ordres Ecclésiastiques après être devenu veuf. Sur l'un des deux clochers est taillée, grossiérement en pierre, la figure d'un Guerrier à cheval, que l'on présume être celle du Fondateur de cette église. L'autre tour porte, vers le haut, dans une embrasure, la statue non moins grossiere & en pierre, de Charlemagne, avec une couronne dorée, en mémoire de ce qu'il accrut les biens de la même église. Ces deux clochers sont couverts en cuivre.

Les bâtimens attenant à ce temple, sont des-

tinés à l'enseignement public. C'est-là que sont les écoles d'Humanités, de Langues savantes, de Philosophie, de Théologie, & on y trouve une bibliotheque riche en anciens manuscrits. La bibliotheque publique est placée dans l'église dite Vaffer-Kish. Les Citoyens peuvent emporter chez eux les livres qui leur conviennent, en en donnant leur charge. On conserve en cette bibliotheque un Pseautier écrit en lettres d'or, sur du parchemin couleur de pourpre. Au-dessus, regne sur toute l'étendue du temple, une salle qui forme le *musæum*.

Près de-là, le Limat fait mouvoir de grosses roues, munies de sceaux de cuivre, qui, alternativement, puisent l'eau dans la riviere, & la versent dans des canaux qui la portent au réservoir, d'où elle se distribue dans la ville.

Le temple nommé Frawen-Munster, c'est-à-dire l'Abbaye-aux-Dames, fut un Monastere de Religieuses Nobles, fondé par Louis, Roi d'Allemagne, fils de Louis-le-Débonnaire, qui y établit pour premiere Abbesse sa fille Hildegarde, avec différentes prérogatives de la Souveraineté. Au temps de la Réformation, l'Abbesse remit tous les droits & les biens de cette Abbaye entre les mains des Magistrats, les priant d'employer ces biens à la gloire de Dieu, & au soulagement des pauvres. Elle fut dotée ri-

chement, donna sa main à un Gentilhomme, & troqua pieusement l'Abbaye contre un mari.

Quant à la Religion, Zuingle, le réformateur de la Suisse, s'étant acquis de la réputation par ses prédications, fut appellé à Zurich en 1518, par le Prévôt & les Chanoines, pour y exercer l'emploi de Prédicateur dans la grande église. D'après ses principes, le Conseil de Zurich publia un Édit adressé aux Curés, Prédicateurs, & autres Bénéficiers ayant charge d'ames, par lequel il leur étoit enjoint de ne prêcher que ce qui étoit susceptible d'être prouvé par la parole de Dieu, & de passer sous silence les doctrines & ordonnances humaines. L'État permit des disputes publiques sur plusieurs articles dressés par Zuingle. Ce fut un second pas à la Réformation : la premiere de ces controverses fut à l'avantage de Zuingle ; l'État l'encouragea. A la suite de la seconde dispute, qui eut lieu la même année, la Messe fut abolie, & les images enlevées. La troisieme accrut encore le crédit de Zuingle. A la quatrieme, personne ne s'étant présenté de la part des Catholiques, on procéda à la Réformation.

Zurich est dans le pays des anciens *Tigurini*, célebres par les guerres qu'ils soutinrent contre les Romains. Le Limat la partage en deux parties inégales, réunies par deux ponts de bois, dont

l'un eſt ſi large, qu'il ſert de promenade & de marché. Sa population eſt de treize mille habitans. Dans le pays, on prononce *Tſourik.*

Cette ville a quelques fortifications, & ſon arſenal paſſe, avec celui de Berne, pour le mieux fourni qu'il y ait en Suiſſe. On y conſerve l'arbalête avec laquelle Guillaume Tell abattit la pomme de deſſus la tête de ſon fils.

Les greniers publics y ſont toujours bien fournis. Il en eſt un où l'on conſerve du bled de 1540, année qui fut exceſſivement chaude. Ce bled s'eſt ſi bien conſervé, qu'on peut encore aujourd'hui en faire d'aſſez bon pain. Avant de s'en ſervir, on l'infuſe vingt-quatre heures dans l'eau.

Les deux fontaines, celle de Jupiter, dont la ſtatue s'éleve au milieu du baſſin, avec quatre aigles dans les angles; & celle des quatre Saiſons, ainſi dite des figures médiocres en pierres des quatre parties de l'année, ſont fort peu de choſe, & ſont même du plus mauvais goût. Dans la premiere, la pyramide qui s'éleve du milieu du baſſin, porte la figure de Jupiter, dorée de ſix à ſept pouces de haut. Dans l'autre, les différentes figures que ſupportent les pyramides ſont encore ſi petites, qu'à peine s'apperçoit-on de leur exiſtence: l'une & l'autre ſont décorées; mais toute cette décoration eſt maigre, & du plus mince effet.

Cette ville a une Société de Physique. Il s'y trouve plusieurs collections d'Histoire Naturelle & d'Antiquités, entre lesquelles je citerai celle du Ministre Gessner, & celle de M. Scheuchzer: la premiere sur-tout, est une des plus complettes qui soient en Suisse. M. Gessner, que nous citons pour son riche cabinet, pourroit l'être encore à titre de Botaniste célebre, & comme un de ceux qui ont le plus contribué à l'établissement de la Société de Physique. Zurich a produit un autre Savant de ce nom, Salomon Gessner, connu par ses Poésies pleines de graces, de finesse, d'intérêt, & vivifiées par les images les plus agréables; c'est le charmant Auteur de Daphnis, de la *Mort d'Abel*, & d'Ydilles écrites avec sentiment, avec le ton simple, naïf, & touchant qui convient à ce genre : ouvrages que les étrangers ont déja fait passer dans leurs langues. Cet estimable Auteur est mort au mois de Mars 1788. Dans le peu d'instans que j'ai entretenu ce Littérateur à Zurich, j'ai trouvé en lui une grande aménité de caractere; &, comme si ce n'étoit point assez d'avoir cueilli les lauriers du Poëte, il pourroit encore aspirer aux éloges de la Peinture, & il m'a fait voir des tableaux, sortis de son pinceau, qui ne sont pas sans mérite.

Les habitans de Zurich sont actifs, industrieux.

Leur principale fabrique est celle des crépons, qui a obtenu la préférence sur toutes celles de ce genre. On y fait d'ailleurs des étoffes en laine, des calemandes, des mouchoirs de soie, des indiennes, des étoffes de soie, des tafferas, du velours, du fil d'argent, du fil d'or, & beaucoup de mousselines. Les langues de bœuf qu'on sale & qu'on fume en cette ville, & dans le pays voisin, sont très-recherchées. Des loix somptuaires y proscrivent l'usage des voitures dans l'intérieur de la ville.

Le Gouvernement de Zurich est une Aristocratie, mêlée de quelques nuances de Démocratie. La puissance souveraine & législative réside dans le Grand-Conseil, composé de deux cents douze Membres, quand le Petit-Conseil, qui a le pouvoir exécutif, y est fondu. Le Bourguemestre régnant est le Chef de l'État, & préside dans le Grand & dans le Petit-Conseil. La sagesse, en général, est l'ame de l'administration; & les paysans, qui se sont rendu redoutables aux Conseils, empêchent ces écarts, ces dégradations, ces dépérissemens de principes graduels & lents émanés de l'intérêt particulier, & qui amenent à la longue la dissolution & la ruine des Empires.

Le Canton de Zurich est le plus puissant de la Ligue Helvétique, après celui de Berne, &

M 4

il peut mettre au-delà de vingt mille hommes sur pied. Le pays donne du bled, du vin, des pâturages. Il s'y trouve du charbon de terre, de la tourbe, & du soufre en plusieurs endroits. Sa population est de cent soixante-quinze mille habitans.

On s'entend très-bien à Zurich à la décoration des jardins, & il en est quantité autour de la ville de très-jolis. Mais ce qui est ravissant, c'est la vue du lac, dont le coup-d'œil est enchanteur. On a sous les yeux une nappe d'eau immense, ceinte d'un triple rang de montagnes, qui s'élevent autour, en amphithéâtre. Il est bordé de collines qui forment alentour une chaîne, non interrompue, de vignes, de bosquets, de jardins, de prairies, de maisons de plaisance, de villages : les habitations y sont presque contiguës. Le côteau qui présente ce riant spectacle est dominé, à peu de distance, par une file de montagnes beaucoup plus hautes, qui le sont elles-mêmes, dans un plus grand éloignement, par d'autres, plus hautes encore, & qui sont blanches de neiges & de glaces par intervalles. Cette gradation de montagnes, ce mélange d'habitation & de verdure, l'aspect du lac, l'étendue de la vue, offrent aux yeux le tableau le plus varié, & le plus séduisant.

Le lac de Zurich abonde en truites, en fores,

en carpes, en saumons; il est de quatre cents soixante-douze toises au-dessus du niveau de la mer.

Ce lac a dix lieues de longueur, sur une lieue & demie dans sa plus grande largeur. Il est des endroits où il a quatre-vingt toises de profondeur : vis-à-vis Rapperswell, il est si peu profond, qu'on a jeté dessus un pont de bois de mille huit cents cinquante pas. Ce pont n'a ni garde-foux, ni appui; les planches mêmes n'en sont pas clouées, pour ne point trop résister à la violence des vents, qui ébranleroient les pilotis. Il y a donc du danger à le passer lors des vents impétueux, tant par le défaut de parapet que parce qu'il pourroit arriver que le vent enlevât les planches & dégarnît le pont, de maniere à ce qu'il ne fût plus possible d'avancer ni rétrograder. Le fond du lac est si haut en cet endroit, que les barques marchandes, dans les basses-eaux, n'y passent qu'à la faveur d'un canal qu'on y a creusé à cet effet. La ville de Rappersweil entretient ce pont; &, pour subvenir aux dépenses, elle en a le péage.

Le lac de Zurich est abreuvé par le Limat, sur lequel les Géographes ne tarissent point en méprises & inexactitudes. Deux rivieres, l'une la Linth, qui descend de la grande vallée de Glaris; l'autre la Setz ou Mag, qui traverse le

lac de Vallenftadt, fe rencontrent & mêlent leurs eaux au-deffous & à quelque diftance de Vefen. Là, leurs eaux réunies prennent le nom de Limat, abréviation de Linth-Mag. Le fleuve de Limat a donc deux fources; l'une au fond de la grande vallée, dite Linthal ou Granthal; l'autre au Comté de Sargens, dans les montagnes qui font au midi du lac de Vallenftadt.

Route de Zurich à Schaffhouse. Cataracte du Rhin.

LA traversée de Zurich à Schaffhouse est de huit lieues : elle se fait par un beau pays & de beaux chemins. On passe le Rhin à Eglisaw, jolie petite ville du domaine de Zurich, sur un pont couvert. Ici, je pris un guide pour me conduire à la fameuse cataracte du Rhin. Long-temps avant d'y arriver, j'en entendis le bruit, en même-temps que les nuages épais qui s'en élevent, m'en indiquoient la position. C'est un magnifique spectacle que celui qu'elle m'offrit, par la violence des eaux qui se précipitent, par l'élévation de laquelle elles tombent, par le fracas sourd qui accompagne la chûte, par la formation des nuages qui partent du bas de la cataracte ; par mille accessoires enfin, qui rendent ce lieu singuliérement intéressant.

Le Rhin, avec tout le volume & toute la masse de ses eaux, se précipite d'environ soixante pieds de haut. La pression des eaux, le froissement qu'elles éprouvent par un poids aussi énorme, dont l'action s'accroît en raison de l'accélération de la vîtesse dans la chûte ; les brise, les atténue, les divise à un tel point,

qu'à l'instant même, devenues plus légeres que l'air ambiant, elles se subliment & s'élevent dans l'atmosphere en forme de nuages, qui montent sans interruption, qui se grouppent de mille manieres, & sous des formes qui varient sans cesse.

Les eaux du fleuve tombent presque perpendiculairement. Des bords du plateau d'où il se précipite, s'élevent quelques parties de rochers plus amincis du bas, plus évasés du haut, & qui ont laissé croître dans les gerçures & les interstices de petits arbres & des arbustes, dont les feuillages, le mouvement & la verdure, reçoivent un nouvel intérêt du local même. La chûte varie dans ses formes par mille accidens, par mille obstacles qu'opposent des rochers, dont la grandeur, les positions, la bizarrerie donnent lieu aux effets les plus diversifiés & les plus pittoresques, & la brume qui s'éleve du pied de la cascade donne lieu à des réflexions, réfractions, & décompositions de lumiere qui produisent des iris ou arcs-en-ciel, dont les couleurs sont très-belles & très-vives.

Dans les nuits calmes, le mugissement des eaux s'entend quelquefois à quatre lieues de distance; & leur poids énorme, en se précipitant, ébranle le rocher même sur lequel est assis le château de Lauffen, qui en est dans un perpétuel frémissement.

Les impreſſions cauſées par cette caſcade ſuperbe, les idées, les réflexions qui ſe ſuccédoient auſſi vîte que les flots qui les faiſoient naître, me tinrent long-temps dans une immobilité ſilencieuſe, ſuſpendirent mes pas & fixoient mes regards. Plus je voyois cette grande cataſtrophe, plus je voulois la voir. Je m'attrachai enfin aux lieux qui en ſont les habituels témoins, & dont l'aſpect ſauvage ajoute à l'intérêt qu'on y éprouve.

Il eſt à préſumer que la violence, le frottement, l'impétuoſité des eaux mineront, couperont, détruiront ou emporteront les maſſes de rochers qui ſont au haut & ſur le bord de la caſcade, & contre leſquelles le fleuve lutte & heurte perpétuellement. Elles céderont enfin à l'effort de ces eaux. Cette chûte alors aura quelque choſe de moins piquant. Il eſt même à croire qu'elle fut encore plus belle autrefois, & que le Rhin a déblayé en partie ſon lit des rocs, qui, en embarraſſant ſon cours & en briſant ſes eaux, multiplioient les accidens, & rendoient la ſcene plus pittoreſque.

Cette caſcade eſt à une lieue au-deſſous de Schaffhouſe, près du village de Lauffen. C'eſt au pied de cette chûte que ſe rechargent les marchandiſes que l'on avoit été obligé de mettre à terre à Schaffhouſe, tant à cauſe de la caſ-

cade qu'à cauſe de la difficulté, ou même l'impoſſibilité de la navigation entre cette ville & Lauffen, où le chargement des bateaux ſe voiture par terre.

Au bas de la cataracte, & dans le baſſin même qui en reçoit les eaux, la pêche du ſaumon eſt très-abondante. C'eſt le dernier endroit du Rhin où l'on trouve de ce poiſſon : plus haut, on n'en prend jamais.

SCHAFFHOUSE.

SCHAFFHOUSE ſert de boulevard à la Suiſſe, du côté de l'Allemagne. Le Canton qui en reçoit ſon nom eſt au-delà des bornes naturelles de la Suiſſe, enclavé dans la Suabe, & entiérement au-delà du Rhin. Elle n'a point de garniſon cependant. C'eſt que par l'influence heureuſe de la liberté & d'un bon Gouvernement, elle compte autant d'intrépides ſoldats que de citoyens !

Les collines qui découpent le pays produiſent abondamment de fort bons vins, des bleds, des fruits, des légumes, des pâturages : le Rhin d'ailleurs, & la liberté, y rendent le commerce floriſſant. Auſſi la ville de Schaffhouſe eſt-elle riche, bien bâtie, & très-animée. Un air d'aiſance s'y manifeſte par-tout. Les rues ſont grandes, belles, larges, & très-propres. Les maiſons, en général, y ont un air de grandeur ; elles y ſont communément peintes, ornées de reliefs, & accompagnées de vedettes plus ou moins riches, plus ou moins enjolivées, qui, du premier, quelquefois du ſecond étage, s'avancent en ſaillie ſur un cul-de-lampe, & forment un boudoir ſouvent tout en vitrages.

Cette ville, qui fut Impériale, n'est point ancienne. Elle est située sur le bord septentrional du Rhin. La nécessité de débarquer à quelque distance au-dessus de la grande cataracte du Rhin, les barques qui descendoient ce fleuve, a sans doute occasionné l'établissement de ses premieres habitations. Son nom *Schaffhouse*, *quasi Scaphæ house* (maison des barques), désigne visiblement cette origine; &, dans des actes latins, on la trouve exprimée sous la dénomination de *Navium Domus*.

Le passage de Suisse en Allemagne, & un Monastere de l'Ordre de Saint-Benoît, qui y fut fondé en 1052, avec tous les droits seigneuriaux, utiles, & de police sur ce lieu, contribuerent à le peupler & à l'étendre, & il fut entouré de murs vers le milieu du 13e siecle. La Bourgeoisie obtint des immunités; elle se racheta de divers droits qu'y avoit le Monastere, & elle fut érigée en ville Impériale. Son administration fut une Aristo-Démocratie, qui subsiste encore aujourd'hui.

Sa liberté naissante fut compromise par le droit d'hypotheque, que l'Empereur Louis IV accorda aux Ducs d'Autriche; mais qui fut relevée, pour le prix de 6000 florins, par l'Empereur Sigismond, en 1415, & elle rentra alors sous l'immédiatité de l'Empire.

En

En 1454, elle s'allia avec les huit anciens Cantons, pour vingt-cinq ans, qui furent prolongés pour un pareil terme en 1479. Les Ducs d'Autriche tenterent successivement la voie de la négociation & celle des armes, pour se soumettre la ville de Schaffhouse; mais ils échouerent: appuyée par diverses alliances, tant avec d'autres villes Impériales qu'avec quelques Cantons Suisses, elle sauva son indépendance, & obtint enfin l'association à la Ligue Helvétique, en 1501.

Par son rang, le Canton de Schaffhouse est le douzieme dans la confédération. Son territoire a été formé par diverses acquisitions des terres de la Noblesse du pays, & même de celles de la Maison d'Autriche. Il participe au Gouvernement des quatre Baillages situés dans le Milanèz, conquis par les troupes des Suisses. Il a sept lieues du nord au sud, & quatre environ d'orient en occident. Sa population, conjointement avec celle de la Capitale, est de trente-cinq mille habitans. Il est divisé en vingt Baillages, auxquels les Membres seuls du Petit-Conseil peuvent aspirer: la durée de leur préfecture n'est point limitée. Les grains qu'on y recueille ne suffisent point à la consommation des Habitans, qui sont obligés d'en tirer de la Suabe.

Après d'assez longues agitations, parmi les Habitans, la Réformation fut publiquement em-

braſſée par le Gouvernement, en 1529, & établie dans tout le Canton. Les Miniſtres, à Schaffhouſe, ſont très-inſtruits, & fort verſés dans la connoiſſance des livres ſaints. Ils ont une bibliotheque qui leur eſt particuliérement deſtinée, & qu'on nomme pour cela la bibliotheque des Miniſtres. Ils étudient les langues ſacrées, & les ſciences relatives au miniſtere, dans une école établie à cet effet.

Dès l'an 1411, les habitans de Schaffhouſe furent diviſés en douze Tribus, Corps de Métiers, ou Abbayes. Chacune fournit cinq Membres au Grand-Conſeil, compoſé de ſoixante-deux Membres, pour former le Sénat ou Petit-Conſeil, compoſé de vingt-quatre Membres. Le Conſeil général eſt donc formé, par la réunion des Grand & Petit Conſeils, de quatre-vingt-cinq Membres, y compris le Bourguemeſtre. C'eſt dans ce Conſeil que réſide le pouvoir ſuprême & légiſlatif. Il y a d'ailleurs différentes Commiſſions ſubordonnées, pour la Juſtice civile & criminelle, la police, les cauſes matrimoniales; l'adminiſtration eccléſiaſtique & militaire, les revenus fiſcaux, & l'économie publique.

Les élections, au Grand & au Petit Conſeils, ſe font par les Citoyens de chaque Abbaye ou Tribu, à la pluralité des ſuffrages. La Loi veut qu'il ſoit nommé à une place vacante, quatre

heures après le décès de celui qui en étoit pourvu. On fait l'élection dans l'après-midi, quand la vacance arrive le matin; & le lendemain avant midi, quand elle arrive le soir. L'objet de cette loi est d'obvier aux brigues. Huit jours après l'élection, s'il n'y a point d'objection légitime contre le sujet, il est admis au serment de n'avoir ni corrompu les Électeurs, ni employé l'intrigue pour parvenir au poste auquel il a été nommé.

On appelle Bourguemestre, le Chef ou Président du Gouvernement. Il y en a deux, mais il en est toujours un hors de fonctions, parce qu'ils alternent d'une année à l'autre. Celui qui est en exercice se nomme le Bourguemestre régnant. Chaque année, le lendemain de la Pentecôte, les Conseils assemblés se rendent de la maison-de-ville à l'église Saint-Jean, pour présenter à la Bourgeoisie leur nouveau Chef, & recevoir son serment. Là, il jure publiquement l'observation des constitutions de la République, & des priviléges & franchises de la Bourgeoisie. Les Conseils & les Bourgeois prêtent serment à leur tour.

Schaffhouse contient une population de neuf mille habitans; elle est dominée par un château fort, où est le dépôt de l'artillerie. Le temple, dit Munster, est porté sur douze grosses colonnes, d'une seule pièce, qui ont dix-sept

pieds de haut, & neuf de circonférence. Sa tour, quarrée, est surmontée d'une grande aiguille verte, qu'on diroit, de loin, être couverte de gazon. Cette tour porte une cloche qui a vingt-neuf pieds de circonférence, & sur laquelle on lit l'inscription suivante : *Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango*, vraie au commencement, équivoque au milieu, fausse à la fin. Les pélerins y accouroient autrefois à un colosse de vingt-deux pieds de haut, placé sous une arcade, qu'on appelloit *le grand Bon-Dieu*. De grandes indulgences y étoient accordées aux pélerins. Il fut abattu en 1529, lorsqu'on embrassa la Réforme à Schaffhouse.

L'hôtel-de-ville n'est qu'une grande masse gothique, qu'on ne remarqueroit point sans les figures des trois braves & généreux montagnards de Schwitz, Uri, & Underwald, qui jeterent les fondemens de la liberté Helvétique.

Le pont, qui fait la seule communication du Canton de Schaffhouse avec le reste de la Suisse, ayant été entraîné plusieurs fois par les crues du Rhin, on en jeta un sur ce fleuve d'une hardiesse extraordinaire, qui est celui qu'on y voit aujourd'hui. Grubenmann, natif du Canton d'Appenzell, qui en fut l'Architecte, entreprit de joindre les deux rives du Rhin, distantes de trois cents quarante-deux pieds, par un pont

qui en embrassât toute l'étendue, d'une seule arche. Il n'y avoit qu'un homme d'un talent supérieur, connoissant à fond toutes les ressources de son art, qui pût concevoir un projet aussi hardi & qui étoit fait pour l'immortaliser.

Mais le danger que les Magistrats virent ou crurent voir dans une arche d'une si prodigieuse portée, les dissuada d'accepter l'offre magnifique de Grubenmann. Ils exigerent que l'on conservât la pile située au milieu du fleuve & qui avoit résisté à la violence des eaux, lorsque le pont fut emporté.

On raconte que Grubenmann, obligé de suivre les ordres des Magistrats, les éluda plus qu'il ne les remplit. Il conserva la pile; mais, en la conservant, il coupa, il assembla, il jeta son pont avec un tel art, qu'il n'en emprunta, dit-on, aucun appui, & qu'elle pourroit être détruite sans qu'il en reçût de dommage dans sa solidité!

C'est le dire de bien des connoisseurs. Qu'en est-il? La pile porte-t-elle, ne porte-t-elle point? Les uns disent oui, les autres disent non, & la question est encore indécise. Si jamais le Rhin vient à ruiner cette pile, on aura la solution du problême.

En attendant, après avoir rapporté l'opinion des autres, voici la mienne. Je tiens pour fabuleuse la défense des Magistrats, ainsi que l'in-

tention d'éluder leurs dispositions. Le pont forme un angle très-obtus au-dessus de la pile : la piece d'architecture qui en descend, ne doit être regardée que comme un cul de lampe; & j'estime que les Magistrats de Schaffhouse, d'accord avec Grubenmann, ont considéré que la pile pouvoit être un jour entraînée par les eaux du fleuve; que, puisqu'il y avoit possibilité de construire une arche qui enjambât d'une rive à l'autre, il étoit sage de le faire; que, puisqu'il existoit une pile vers le milieu de l'espace, il étoit bien de s'en servir accidentellement, pour le soulagement du pont, qui, dès-lors, doit être regardé comme franchissant le Rhin par une arche étonnante de trois cents quarante-deux pieds d'ouverture, & qui doit passer pour une des merveilles de notre siecle.

La construction de ce pont a coûté 200,000 liv. de notre monoie. Il tremble au passage des plus légers fardeaux, & supporte, sans dommage, le poids des voitures les plus pesamment chargées. Sans théorie, sans études des Mathématiques, le simple charpentier Grubenmann excita l'admiration des connoisseurs, par ce chef-d'œuvre, qui fut le fruit des talens extraordinaires dont le doua la Nature, & qui le porterent, sur les ailes du génie, à la perfection de son art.

On voit, chez M. Ammann, un cabinet d'Histoire Naturelle, où, entr'autres choses, on remarque une très-belle suite d'empreintes de poissons, dont quelques-uns sont fort grands.

Sur une des places de la ville, je remarquai un grand tilleul, dont les branches, d'abord étendues horisontalement, repliées ensuite dans une direction verticale, forment, dans le sein même de l'arbre, une belle salle, ombragée par la partie supérieure du tilleul, qui la recouvre, & dans laquelle on peut dresser dix-sept tables.

J'ai vu, je ne sais dans quelle maison, à Schaffhouse, une gravure allégorique, qui ne m'exerça pas beaucoup pour en avoir l'interprétation: treize hommes, de la stature la plus robuste, emploient leurs forces réunies à brandir une énorme hallebarde, contre un foible & fugitif animal; au bas, on lit: *Quod nos monstrum immane credebamus mox; lepus est.*

VINTERTHUR.

FRAWENFELD.

DANS les parties de la Suisse où les grands chemins le permettent, il y a des voitures particulieres qu'on prend seul ou en compagnie, & dont les prix sont réglés. Quoique de Schaffhouse à Vinterthur les chemins soient fort âpres, & que nous n'eussions point de relais, des chevaux qu'une économie forcée ne prive point d'une partie de leur subsistance, nous firent faire ces cinq lieues aussi diligemment qu'ailleurs nous les eussions faites par le service de la poste. A deux heures de Schaffhouse, nous passâmes la riviere de Thur, dont les eaux blanchâtres couloient alors avec une tranquillité qu'elles n'ont point toujours.

Vinterthur, sous la protection & le haut-domaine de Zurich, jouit de beaucoup de privileges qui l'assimilent aux Républiques. On s'en apperçoit dès l'abord, par un air de vie & une population nombreuse. Cette ville est située dans une plaine agréable & fertile, au pied d'une colline, sur la petite riviere d'Eulach : elle consiste en deux grandes rues paralleles, larges,

longues, droites, & formées de maisons très-élevées; elle n'a ni murs ni fossés. Les maisons contiguës, & sans débouchés du côté de la campagne, forment sa clôture. Vinterthur a son Gouvernement Municipal. En Justice Civile, si l'une des parties est étrangere, on peut appeller de ses sentences au Conseil de Zurich; & c'est le seul cas où on puisse le faire. En cas de guerre, elle fournit à la ville de Zurich deux cents hommes, qui servent sous ses propres drapeaux; & chaque année elle lui prête foi & hommage, entre les mains d'un Commissaire.

Cette ville a jurisdiction sur plusieurs villages de son territoire, qui lui appartiennent en souveraineté. Elle a de bonnes écoles, un hôpital richement doté, une belle bibliotheque, & une collection considérable de médailles grecques & romaines. Il s'y fait du commerce; il y a beaucoup de fabriques en différens genres; il y en a sur-tout de fort importantes en toiles de coton & en indiennes; & la ville seroit très-florissante, si la ville de Zurich ne mettoit des entraves à son commerce: ses fourneaux sont très-recherchés, à raison de la qualité de l'argile. Elle a deux bains différens d'eaux minérales, qui restaurent, purifient & dissolvent.

Je ne m'arrêterai point sur l'histoire de cette ville; j'observerai seulement, en passant, que,

ſous les Comtes de Kibourg, auxquels elle appartint, elle fut la Capitale de Thurgovie. Rodolphe de Hapsbourg en devint poſſeſſeur par la ceſſion qui lui en fut faite en 1264. En 1415, elle fut adſcrite au nombre des villes Impériales : mais, en 1447, elle ſe ſoumit volontairement à la Maiſon d'Autriche. L'Archiduc Sigiſmond, vingt ans après, l'engagea à la ville de Zurich, pour la ſomme de 10,000 florins ; &, en 1477, il lui en fit une pleine ceſſion, en réſervant toutefois aux Bourgeois leurs franchiſes, priviléges, & immunités.

Ne quittons point Vinterthur ſans parler, avec éloge, d'un fait qui honore les mœurs anciennes des habitans du pays. Le Baron de Hægi, dont je vais parler, étoit un Gentilhomme du territoire de Vinterthur ; il étoit poſſeſſeur de pluſieurs fiefs, & avoit ſon château près de la ville. Ce Seigneur, qui vivoit vers l'an 1300, faiſoit ſon occupation ordinaire de l'agriculture. Sa charue étoit attelée de ſuperbes chevaux. Son fils, qui étoit un beau jeune homme, les guidoit, le fouet à la main, tandis que le pere, en cheveux blancs, ouvroit le ſein de la terre, & traçoit les ſillons. Un Duc d'Autriche, allant à cheval de Rapperſwill à Vinterthur, fut ſurpris de l'air diſtingué des deux laboureurs ; &

de la beauté de leur attelage. Il s'arrête, &, se tournant vers le Grand-Maître de sa Maison: Je n'ai jamais vu, dit-il, si beaux paysans, & chevaux si bien nourris labourer les champs. N'en soyez point étonné, Seigneur, reprit cet Officier; c'est le Baron de Hægi & son fils. Voilà, au pied de cette colline, l'ancien château de leur famille; &, si vous en doutez, vous pourrez vous en convaincre demain; vous les verrez venir, le pere & le fils, vous offrir leurs services. En effet, le lendemain, le Baron de Hægi, accompagné de sept de ses gens, tous à cheval, vint à Vinterthur, faire sa cour au Duc, qui ne manqua pas de lui demander si c'étoit lui qu'il avoit vu la veille à la suite d'une charue superbement attelée. Oui, Seigneur, répondit le Baron avec dignité; après la guerre pour la défense de la patrie, je ne trouve point d'occupation plus digne d'un Gentilhomme, que celle de cultiver lui-même ses terres, & j'en donne l'exemple à mon fils. Le Duc ne put se défendre des sentimens d'admiration que lui inspira ce vieillard; il lui fit l'accueil le plus flatteur, & combla son fils de caresses. Les Peuples anciens pensoient de même sur l'agriculture: *Omnium rerum ex quibus aliquid exquiritur, nihil est agricultura melius, uberius, homine libero dignius.*

CIC.

De Vinterthur à Frawenfeld, belles campagnes, & beaux chemins. Frawenfeld est le lieu des dietes générales du Corps Helvétique, depuis 1712. Cette ville, Capitale du Turgaw ou Turgovie, est assez bien bâtie, mais petite & déserte, hors le temps de la tenue des dietes, qui durent cinq semaines. Trois rues paralleles, droites & assez larges, composent toute la ville: les maisons des Députés en forment la majeure partie. Elle jouit de privileges très-étendus, qui la rapprochent des constitutions libres. Les deux tiers des Membres de son Conseil particulier sont Protestans, l'autre tiers est Catholique, & les deux Avoyers, qui se succedent d'année à autre, sont l'un Catholique, & l'autre Réformé.

Le bâtiment où s'assemble la diete du Corps Helvétique, est placé sur un rocher qui tient à la ville; il ne présente ni grandeur ni régularité, rien même au-dessus de la maison négligée d'un simple particulier. Les fenêtres, rétrécies, ne sont, en quelque sorte, que des lucarnes. A ce logis est accolé une petite tour, couverte d'un toit rustique: des pierres brutes, qui ne prirent jamais de forme sous le cizeau, les unes petites, les autres grandes, sans disposition certaine, sans allignement, saillant inégalement, laissant entr'elles des cavités plus ou

moins grandes, composent la masse de cette tour, qui présente l'aspect de la rusticité & du délâbrement.

Rien ne me plut tant : j'y vis le luxe immolé au foyer même de la puissance. Les Suisses ne manquent ni de goût pour l'architecture, témoins divers monumens élevés à Berne de nos jours, ni de moyens pour élever des palais : on ne peut pas davantage le révoquer en doute. Mais le siege de la liberté Helvétique ne pouvoit pas être mieux placé que dans un édifice qui rappellât l'ancienne simplicité des mœurs, fondement le plus durable des Républiques. Lorsque les Représentans de la Nation ne dédaigneront point de se loger sous des toits rustiques, les Citoyens n'ambitionneront point d'habiter des palais, de se bâtir de superbes châteaux, qui seroient ensuite imités à proportion de leur fortune, par les Citoyens d'un ordre inférieur.

Un palais magnifique, à Frawenfeld, où l'architecture eût déployé ses richesses, pour recevoir l'Assemblée Nationale, eût peut-être été le signal : le luxe, en architecture, eût gagné de proche en proche, & les campagnes se fussent couvertes de superbes châteaux. A quoi bon : on est tout, quand on est libre !

Une singularité à remarquer, c'est que les habitans de Frawenfeld prêtent serment à l'Abbé

de Reichenaw, ſubordonné à l'Evêque de Conſtance, Souverain étranger; & que, par conſéquent, les Suiſſes n'ont point la ſouveraineté abſolue du lieu où ils tiennent leurs conférences. Toutefois la preſtation de l'hommage de la part des habitans de Frawenfeld ſe fait ſous la condition que l'Abbé ne vendra ni aliénera, en aucune maniere, les droits qu'il a ſur eux.

Frawenfeld a une Egliſe pour les Catholiques, & une autre pour les Réformés. Le Turgaw, où ſe trouve cette ville, eſt le plus grand des Baillages de la Suiſſe, & il renferme pluſieurs villes dans ſon étendue. La ſouveraineté en appartient aux huit anciens Cantons. Switz, Uri, Undervald, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug, & Berne. Les deux tiers des habitans exercent la Religion Évangélique ſuivant la Doctrine réformée; le reſte eſt Catholique.

CONSTANCE.

Abord de cette Ville.

De Frawenfeld aux abords du lac de Conſtance on traverſe des campagnes fertiles. C'eſt des hauteurs qui dominent ce lac, qu'il faut jouir de ſon aſpect, meſurer de l'œil ſon étendue, nombrer les villes, les bourgs, les châteaux, les habitations qui bordent ſon baſſin, voir l'heureuſe fécondité des collines qui, ne preſſant point les rives, mais d'une légere diſtance, s'abaiſſant inſenſiblement juſqu'au lac, préſentent de gras pâturages, des côteaux couronnés de pampres, des campagnes couvertes de riches moiſſons, des bois qui répandent à l'entour une fraîcheur ſalutaire. Tout concourt à rendre l'aſpect raviſſant; & la vue du lac de Conſtance eſt, inconteſtablement plus belle que celle du lac de Genève, généralement encaiſſé, & qui a un œil noir & triſte du côté de la Savoie.

Conſtance porte un nom célebre; elle fut floriſſante autrefois, & elle devoit l'être : libre, & dotée par la nature de tous les avantages du local le plus heureux. Les temps ont bien changé! depuis la perte de ſa liberté, environnée de terres

non moins fécondes, le lac & le Rhin lui ouvrant une route également facile au commerce; son front s'est couvert de tristesse, le mouvement s'y est anéanti, la population s'y est évanouie, la vie s'y est dissipée, & cette ville qui, lors du Concile qui s'y est tenu, comptoit 40,000 habitans, en rassemble à peine 3000 aujourd'hui.

Cette ville, située sur le territoire de la Suisse, est placée à l'extrémité occidentale du lac de son nom. Dans l'ordre politique, elle est du cercle de Suabe dont elle fait partie. Impériale autrefois, elle eut des alliances avec Strasbourg, Bâle, Zurich, & S. Gall. Le Concile qui s'y assembla, accrut sa célébrité en même temps que, par le concours des étrangers, il répandoit l'opulence dans son sein. En 1510, elle chercha à entrer dans la confédération Helvétique, mais des prétentions qui parurent outrées, firent rejeter sa demande, & le mauvais succès de cette démarche prépara sa chûte. Charles-Quint la réduisit à son obéissance en 1548, & la propriété en fut confirmée à la Maison d'Autriche, par la diete de l'Empire, en 1559, malgré la réclamation des États de Suabe.

A cette époque, les plus aisés de ses citoyens abandonnerent la ville, & quitterent leurs foyers plutôt que d'y vivre sous le joug. Constance alors tomba dans un entier anéantissement.

Mais

Mais ce qui eſt bien à obſerver, c'eſt que ſes maîtres conſidérant ſa poſition ſous le ciel Helvétique, ſon voiſinage des Cantons, la difficulté de la retenir dans la dépendance par ſa ſituation au-delà du lac; ont uſé envers elle des plus grands ménagemens, & n'y ont aſſis que de ſi foibles impoſitions qu'elles peuvent paſſer pour nulles. Le gouvernement n'y peſe point ſur les ſujets, il ne les inquiete point: mais c'eſt le glaive ſuſpendu ſur la tête par un crin. On leur laiſſoit leurs propriétés, mais la faculté de les en dépouiller leur a fait fuir une terre qu'ils ont, dès-lors, regardée comme ennemie; & voir Conſtance aujourd'hui, c'eſt voir le cadavre encore récent d'une des premieres villes de l'Europe. L'herbe y croît entre les pavés: dans ſes rues, la ſolitude & le ſilence, des boutiques condamnées, des maiſons abandonnées! Il ne s'y trouve plus d'aiſance que chez des Chanoines qui affichent le luxe au ſein d'une ville pauvre, & dans les couvens qui ſont bien dotés aux dépens de l'indigent. Tandis qu'on dévore leur ſubſiſtance, des tas de néceſſiteux prient en chœur dans les rues précédés d'une croix, pour obtenir les miettes de la table; & dans les Égliſes & à la même fin des troupes de petits enfans demi-nuds, glapiſſent des litanies ſous la préſidence d'une matrone.

Sous la République, la réformation s'étoit établie à Conſtance; l'Evêque, & la plupart des Chanoines, avoient abandonné la ville; mais la conquête qu'en fit Charles-Quint, rétablit les choſes dans leur ancien état. Le Chapitre ſeul de la Cathédrale réſide à Conſtance; l'Évêque qui eſt co-état de l'Empire, & Membre des États du cercle de Suabe, par l'Évêché de Conſtance qu'il poſſede en Souveraineté, a établi ſa réſidence à Mersbourg, ſur le côté oppoſé du lac. Ses États ſont partie en Suabe, & au-delà du lac, partie en deçà. Il a voix & ſéance à la diete de Ratisbonne : ſa place y eſt marquée entre les Évêques de Strasbourg & d'Ausbourg.

La ville de Conſtance eſt très-ancienne. Le Concile qui s'y aſſembla, dura depuis 1414, juſqu'en 1418. On y deſtitua deux anti-Papes, & un Pape à la place duquel on en élut un nouveau, & on y condamna pluſieurs articles de Wiclefs & de Jean Huſs. Jérôme de Prague qui ſoutenoit leurs erreurs, y fut excommunié, enſuite brûlé, ainſi que Jean Huſs, malgré le ſauf-conduit de l'Empereur Sigiſmond, qui ſe parjura odieuſement. Le décret de ce Concile qui enſeigne que le Concile univerſel tient ſon autorité de Jéſus-Chriſt, & que les Souverains Pontifes, eux-mêmes, ſont obligés de s'y ſoumettre, n'eſt pas reconnu par les Papes, quoique écuménique.

Sur le port eſt une grande maſſe de bâtiment noir, poudreux & humide, c'eſt-là que ſe tint le Concile fameux. Il fut bâti exprès pour la tenue de ſes aſſemblées. Aujourd'hui il ſert de halle & de magaſin.

Le portail de la cathédrale, compoſé de trois tours accolées, eſt de mauvais goût. Les deux qui ſont ſur les côtés ſont terminées par deux petits dômes octogones en pierre de taille, découpés en forme de cages. Le vaiſſeau de la Cathédrale eſt des plus ordinaires. Le chœur en eſt éclatant par les marbres & les dorures.

Cette ville eſt ornée de pluſieurs fontaines: celle de Jupiter qui épouvante les humains par ſon foudre, ſymbole de la Révolution qui a diſperſé les habitans; la fontaine de Mercure, Dieu du Commerce, dont le culte y eſt depuis long-temps abandonné; & celle de Neptune qui fait alluſion à l'empire ſur le lac de Conſtance qui lui eſt aujourd'hui très-inutile.

Outre la Cathédrale, elle a deux Collégiales, ſix Paroiſſes, cinq Couvens d'hommes, deux de filles, & elle eſt à quinze lieues de Zurich, vingt-cinq de Bâle, & cent quinze de Paris.

DANS une poſition admirable, ſur un ſol enchanté où la Nature ſourit à ſes habitans; à la portée de l'Allemagne, de la Suiſſe, de l'Italie,

de la France ; sur les rives d'un lac poissonneux qui fournit à la subsistance de ses habitans, en même-temps qu'il facilite son commerce ; si Constance, au milieu de tous ces avantages, s'est anéantie, combien, peu sagement, fut conçu le projet de la construction de la ville & du port de Versoy dont nous parlerons en son lieu. Si cette ville étoit bâtie & peuplée, sa population se disperseroit, même dans l'hypothese où Genève n'existât point. Devoit-on, pouvoit-on présumer qu'elle se formeroit, qu'elle prospéreroit sous le ciel de la liberté, à côté de Genève, alors florissante. Le désastre de la République, les maux, les calamités dont elle a été frappée, les émigrations qui s'en sont ensuivies, sans que Versoy ait commencé à se bâtir, ont prouvé de reste le vuide de cette spéculation non réfléchie, qui eût dû à jamais rester dans le porte-feuille du Ministre qui la conçut, & qui, à frais immenses, en tenta l'exécution.

Le lac de Constance a quinze ou seize lieues de longueur, sur cinq de large. Du côté de Mersbourg, il a environ trois cents cinquante pieds de profondeur. La pêche y est abondante, & fait un objet considérable de commerce. Le poisson qu'on y prend se marine, & se voiture jusqu'à Vienne. Il porte des navires frétés de

deux mille quatre cents à trois mille quintaux.

De dessus le port, le lac de Constance déploie la plus belle nappe d'eau qu'il y ait en Suisse, tant par la largeur du lac, que parce qu'il n'a point, comme celui de Genève, de circonflexions qui arrêtent la vue.

La maison d'Autriche, les Cantons Suisses, & l'Abbé de S. Gall, se divisent la propriété du lac, suivant les limites respectivement déterminées. Le Rhin qui le traverse y entre du pays des Grisons. Sa rapidité est telle que son cours ne se trouve entierement brisé qu'à près de deux lieues en avant dans le lac. Dans la partie basse de ce même lac, est une Isle très-agréable & très-fertile qui est à l'Evêque de Constance. C'est l'Isle de Reichenau, où se voit le tombeau de Charles-le-Gros, Roi de France & Empereur d'Occident, qui y finit ses jours en 887, après avoir été solemnellement déposé par une assemblée des Grands.

Prêt à quitter Constance, un Citoyen de cette ville, dépositaire sans doute de quelque branche de l'autorité publique, mû par la droiture & la loyauté Helvétiques, s'appercevant que, dans les arrangemens que je prenois pour me faire transporter à l'autre extrémité du lac, on abusoit de la facilité & de l'ignorance d'un étranger pour me faire payer un prix triple à-peu-près de celui qu'on a coutume de donner pour un semblable

trajet, adressa la parole au Patron de la barque, d'un ton à lui en imposer. Il lui reprocha durement sa mauvaise foi, fixa la somme qu'il recevroit, lui enjoignit de s'y conformer, & lui ordonna de partir. Tout s'exécuta, si ce n'est qu'arrivé, je jugeai à propos de mitiger la sentence, en excédant de quelque chose la taxe fixée, & nous nous quittâmes bons amis.

Trajet de Constance à Saint-Gall. Ville & Abbaye de Saint-Gall.

JE m'embarquai donc vers les quatre heures de l'après-midi, sur le lac, me dirigeant sur Saint-Gall. Le temps étoit fort calme, on ne put aller qu'à force de rames, &, par conséquent, très-lentement; aussi prîmes-nous terre à dix heures du soir dans un village qui n'étoit qu'à cinq lieues de Constance. L'auberge étoit mauvaise, mais j'en ai trouvé de pires dans les Alpes.

Le lendemain, à la pointe du jour, je me remis sous la conduite de mes Nautoniers qui me descendirent sur les terres de l'Abbé de Saint-Gall, à peu de distance de la ville de Roschach qui appartient au même Souverain. De-là à Saint-Gall, le terrain est hâché, coupé de ravins profonds, & très-inégal. Dans les endroits, néanmoins, susceptibles de culture, la végétation est très-forte.

Je ne tardai point à entrer dans une vallée qui m'offrit un genre de spectacle auquel mes yeux n'étoient point accoutumés. Deux files de montagnes, sans autres richesses que des pâturages, se montrerent couvertes d'habitations jusqu'au sommet. Délicieuse Constance, m'écriai-je, les

hommes abandonnerent ton séjour, quitterent ton sol fortuné, ont fui tes rives enchantées pour venir s'entasser ; s'accumuler dans ces gorges solitaires & infertiles, mais libres. Ils ont forcé l'opulence à s'y fixer avec eux, tandis que l'indigence & la misere sont devenues le partage de la malheureuse Constance. En me livrant à ces réflexions, la dorure des tours de Saint-Gall, éclairées par le soleil, m'annonça l'abord de la ville, en même-temps qu'elle m'étoit un avant-coureur de sa richesse.

La ville de Saint-Gall, & l'abbaye de ce nom, forment, dans une même enceinte, deux Souverainetés distinctes, l'une Républicaine, l'autre Monarchique, sous des constitutions cependant que le Prince ne peut enfreindre, & qui, maintenant, irréfragablement les propriétés des citoyens, les adscrivent dans la classe des peuples libres. L'une & l'autre de ces souverainetés ont des alliances avec les Cantons.

Saint-Gall, située à trois lieues du lac de Constance, est une ville grande, belle, marchande & très-riche. Les peintures qui décorent le front des maisons, en rend l'aspect fort gai. Ses habitans ont trouvé, dans leur industrie, de quoi compenser la situation triste & sauvage de leur ville dans une vallée resserrée, sans culture & sans riviere. Deux ruisseaux baignent la ville,

l'un sert à faire mouvoir ses usines, l'autre à entretenir de l'eau dans ses fossés.

Dans le dernier siecle, ce n'étoit qu'un bourg. Un simple fossé en fait toute la défense. Dans la totalité, ou à-peu-près de sa circonférence, elle n'a d'autres murs que ceux même de ses maisons qui sont contiguës, & dont la suite ne se trouve gueres interrompue que pour former les portes de la ville. Dans ses fossés on entretient des ours, comme dans ceux de Berne. La plupart des maisons ont, sur la rue, de petites tribunes couvertes, comme à Bâle & à Schaffhouse. Dans le sein de la ville, des courans d'eau vive, encaissés dans des canaux de pierres-de-taille, y entretiennent la propreté, la salubrité, & y rafraîchissent l'air dans les ardeurs de l'été.

La ville est généralement bien bâtie, très-propre; & un air de vie & d'aisance s'y manifeste par-tout. Sur la halle, & dans une niche, se voit la figure d'un grand ours debout, revêtu d'une peau de ces animaux, ayant ongles, oreilles, & l'extrémité du museau dorés. C'est le blason de la ville, qui fut d'abord sujete des Abbés. Après avoir obtenu successivement diverses immunités, tant de ses Souverains que de l'Empereur, elle s'éleva à la constitution Républicaine, se racheta à prix d'argent de toutes les prétentions, tant de l'Abbaye que de l'Empire;

& forma des alliances avec plusieurs des Cantons Suisses : mais, dès le commencement du treizieme siecle, elle avoit la jurisdiction sur ses propres terres.

Elle embrassa la Réformation, & son intérêt politique l'y attacha fortement. Elle conçut alors l'espoir d'effectuer l'anéantissement du monastere, & de s'accroître de ses dépouilles. Mais le mauvais succès qu'eurent en Suisse les armes des Réformés, ruina ses espérances.

Le Gouvernement de Saint-Gall est aristodémocratique. Le Grand-Conseil, dépositaire de l'autorité souveraine, est composé de quatre-vingt-dix Membres. Il y a, d'ailleurs, un Petit-Conseil de vingt-quatre Citoyens, pour l'expédition des affaires courantes.

La Milice résulte de douze compagnies, dont une de Canoniers, une de Bombardiers, & deux de Grenadiers, l'une à cheval, l'autre à pied.

La Souveraineté de Saint-Gall ne s'étend gueres au-delà de l'enceinte de ses murs, sa banlieue étant très-resserrée. On y compte environ dix mille habitans. Le petit territoire, dépendant de la ville, est tout en jardins, en vergers, maisons de plaisance, & prairies destinées aux blanchisseries.

La fabrication des toiles y met tout le peuple en mouvement : c'est la base du commerce de

cette ville, & la principale ſource de ſon exiſtence. Cette branche d'induſtrie y eſt comme naturaliſée, & elle y exiſte depuis le 12e ſiecle. Le Gouvernement a fait les frais de divers bâtimens & d'aqueducs, pour la préparation des toiles.

Il ſort d'ailleurs de Saint-Gall beaucoup de mouſſelines, de broderies en or, en argent, & en ſoie. De fortes maiſons, San-Galloiſes, ſe ſont établies à Lyon, à Marſeille, à Gènes, à Cadix, en Hollande, en Angleterre; & l'on ne regrette point à Saint-Gall que ces familles, après s'être enrichies, ne reviennent point dans leurs foyers, apporter la contagion des mœurs étrangeres, le luxe, l'amour de la dépenſe, la molleſſe, & la corruption.

Cette ville envoie un Député à la diete des Cantons. Elle a une bibliotheque publique, mais bien peu fréquentée; les eſprits y étant entiérement tournés vers les ſpéculations de commerce. La Langue en eſt l'Allemande.

Abbaye de Saint-Gall.

L'ABBAYE de Saint-Gall, Ordre de Saint-Benoît, forme une Souveraineté à part; elle a aussi ses alliances avec le Corps Helvétique, & députe à la diete des Cantons. Il n'est pas douteux que la ville de Saint-Gall ne doive sa naissance à la célébrité que donnerent à ce lieu les Cénobites qui l'habiterent, d'abord vivant d'aumônes & du travail de leurs mains, transformés bientôt en riches possesseurs, ensuite en Souverains.

Les États de l'Abbé de Saint-Gall ont vingt lieues de long, sur quatre de large, & résultent du Domaine propre de l'Abbaye, du Toggenbourg, & de quelques districts situés dans le Turgow & le Rheinthal. La population totale en est de quatre-vingt-quinze mille habitans, non compris celle de la ville de Saint-Gall. L'Abbé possede d'ailleurs différentes terres en Suabe. Il doit fournir mille hommes à l'association Helvétique, en cas d'invasion du dehors. Le pays, qui est montueux, abonde en pâturages. Les Entrepreneurs des fabriques de Saint-Gall, Herizaw, Bischoffzell, par la filature des lins, & du coton, font circuler des sommes considérables dans le Domaine de l'Abbaye.

C'eſt au reſte une choſe aſſez ſinguliere de trouver, dans un couvent, une cour, des bureaux, des trains de chaſſe, des gens décorés, des chambres de Juſtice, où ſiegent des Religieux.

L'abbaye de Saint-Gall eſt bâtie avec une magnificence convenable à ſa richeſſe. Elle a pour enceinte, d'un côté, la partie des murs de la ville qui l'enveloppent, avec une porte qui débouche ſur la campagne, dont l'Abbé eſt le maître; de l'autre, une muraille plus nouvelle, élevée entre la ville & l'abbaye, avec une porte de communication.

Le monaſtere eſt compoſé de trois parties principales; l'égliſe, le palais abbatial, & le couvent proprement dit, occupé par les Religieux, au nombre de cent. Il s'y trouve d'ailleurs divers autres corps de bâtimens, des jardins, des vergers.

L'égliſe, accompagnée de deux tours gemelles, eſt ſomptueuſe; les marbres, les peintures, la ſculpture, les dorures y éclatent de toutes parts. Cette conſtruction, achevée dans ces derniers temps, offre par-tout la ſingularité : on y entre latéralement, & ſa grande porte eſt pratiquée ſur le flanc du vaiſſeau. Elle a ſon chevet où elle devroit avoir ſa façade. Au chevet ou rond-point s'éleve le portail, qui n'eſt percé

d'aucune porte. Le grand autel eſt adoſſé au portail : un autre lui correſpond à l'extrémité oppoſée de la nef, que les bas-côtés égalent en hauteur. L'Architecte, ſortant des routes battues, n'a voulu ſuivre que ce que lui ſuggéroient le caprice & l'imagination. A tout prendre, il a prouvé qu'on pouvoit quelquefois réuſſir, en faiſant autre choſe que ce que les autres font.

Les peintures des voûtes, diviſées en compartimens, ſont toutes encadrées. Au milieu du vaiſſeau, & vis-à-vis la grand'porte, qui eſt latérale, eſt une grande coupole ſurbaiſſée, qui n'eſt éclairée par aucune fenêtre à ſa circonférence, & ne prend jour que de l'égliſe. La diſpoſition & la décoration du chœur ſont tout-à-fait théâtrales; ornement & richeſſe par-tout : l'œil n'y a de repos nulle part. La ſculpture, au reſte, n'y eſt pas merveilleuſe. Le portail a trop de reſſauts, il eſt en même-temps trop chargé d'ornemens, & le noir qui domine d'une maniere déſagréable dans les peintures des voûtes, y éteint la lumiere.

La bibliotheque eſt enrichie d'une grande quantité de manuſcrits rares, la plupart en parchemin : elle en avoit bien davantage; mais les Évêques du concile de Conſtance, auxquels il en fut confié beaucoup qu'on ne vit plus repa-

roître, les ont dispersés en partie. Cette bibliotheque étoit nombreuse en livres imprimés, qui périrent ou furent enlevés, en grande partie, dans la guerre de 1712. C'est de-là que l'on tira, vers l'an 1413, les manuscrits de *Petronius*, de *Silius Italicus*, & de *Valerius Flaccus*.

Les Abbés étoient autrefois à l'élection des Religieux, des Bourgeois, & des Gentilshommes vassaux de l'abbaye; mais, dès le 13e siecle, les Religieux donnerent l'exclusion à tous les Laïques, & ils choisissent toujours l'un d'entr'eux. L'Abbé jouit des droits épiscopaux, & il releve immédiatement du Saint-Siege. Il a le titre de Prince d'Empire; &, à son avénement à la Régence, il se fait revêtir, par des Députés de la Cour Impériale, des droits régaliens & du fief, tant de l'ancienne Province dépendant de l'abbaye, que du Toggenbourg. Cependant il n'envoie point de Députés aux dietes de Ratisbonne, & il n'entre pour rien dans les contributions de l'Empire. C'est le premier allié des Suisses; & son Député aux dietes Helvétiques, a voix & séance immédiatement après ceux du Canton d'Appenzel.

On conçoit aisément combien il est difficile que deux Souverainetés différentes soient concentrées dans les mêmes murs, sans qu'il existe

entre l'une & l'autre une défiance, une rivalité qui jettent de la fermentation dans les esprits. Les années 1489 & 1529 en fournissent des exemples mémorables.

En 1489, l'Abbé demanda du terrain pour aggrandir le monastere, & vouloit ouvrir une porte dans le mur qui sépare l'abbaye d'avec la cité. Les Citoyens ne crurent point devoir lui octroyer sa demande. L'Abbé, piqué de ce refus, & supportant impatiemment les contradictions auxquelles il étoit journellement exposé, se détermina à transporter le monastere à Roschach, jolie ville de ses États, au bord du lac de Constance, & à trois lieues de Saint-Gall. Mais à peine le bâtiment commença-t-il à s'élever au-dessus des fondemens, que les Saint-Gallois, avec le concours des peuples d'Appenzel & des propres sujets de l'abbaye, voisins de Saint-Gall, allerent le démolir. Les Cantons appellés par l'Abbé réprimerent ces incursions, & anéantirent le projet d'un nouveau monastere.

Au mois de Février 1529, les habitans de Saint-Gall, qui avoient embrassé la Réformation, penserent à détruire les confessionaux dans l'église abbatiale, les autels, & les images. La chose fut résolue par les Magistrats assemblés en Conseil Souverain. L'ordre donné, en moins de deux heures toutes les figures & statues furent mises

miles en monceau. Celles qui étoient de pierre furent brisées, & les morceaux en furent destinés à des matériaux à bâtir : celles qui étoient de bois furent conduites sur plus de quarante charettes hors de la ville, où elles devinrent la proie des flammes. Les Religieux, obligés de plier devant la force, se retirerent à Notre-Dame des Hermites, au Canton de Switz : les Réformés firent l'office dans l'abbaye, mais les choses furent rétablies dans le premier état.

Enfin, l'an 1697, la ville eut un différend avec l'abbaye, à l'occasion d'une procession dans laquelle les Religieux, en traversant la ville, refuserent de baisser la croix & les banieres. On prit les armes, on fit des barricades dans les rues; mais les Cantons alliés, devenus médiateurs, rétablirent le calme.

L'Abbé, à la mort d'un de ses sujets, a le droit singulier de prendre, à son choix, ou le meilleur bœuf, ou le meilleur cheval de son écurie. Ses sujets ne sont pas tous Catholiques; il y en a beaucoup de Protestans. Il tient son Conseil de Régence dans l'Abbaye.

Les Religieux, quoique successeurs éventuels de la souveraineté, ne sont point Nobles. Les Peuples de l'État de Saint Gall ne sont assujettis à l'Abbé qu'avec des réserves importantes qui les rendent propriétaires réels de leurs biens & de

leurs possessions ; immunités qui leur sont garanties par les Cantons de Zurich, de Lucerne, de Schwitz, & de Glaris, arbitres de leurs différends avec le Prince. Par les stipulations du Traité d'alliance, ces Cantons établissent successivement tous les deux ans, sur les terres de l'Abbaye, un Contrôleur ou Commandant, sous le titre de Capitaine du pays, ou Capitaine des villes protectrices. Il a, auprès du Prince, le rang de Conseiller Intime, avec le droit d'assister aux Audiences, & de percevoir certains droits au profit des quatre Cantons. Il a rang d'abord après l'Abbé. Sa commission ne s'étend point sur Wyl, qui est le lieu de sa résidence, ni sur le Toggenbourg ; à Wyl, un Juge de paix ; dans le Toggenbourg, un Conseil provincial veillent sur les franchises réservées aux habitans, sur les intérêts publics & particuliers.

A chaque changement de régence, on prête foi & hommage à l'Abbé en présence des Députés des quatre Cantons protecteurs. Si ce Prince a consenti à recevoir de l'Empereur l'investiture de ses États ; s'il a consenti à admettre dans sa Régence l'influence, & jusqu'à un certain point l'autorité des quatre Cantons, c'est qu'il a senti qu'en Suisse une Monarchie, sur-tout une Monarchie monastique, subsisteroit difficilement sans ces liens politiques.

Je me trouvai à Saint-Gall un jour de Dimanche. Je voyois les habitans de la campagne, sortis de leurs toits rustiques, arriver à la ville le cimetere, ou l'épée à la ceinture. Je revins bientôt de ma surprise, & je me dis : CHEZ UN PEUPLE PROPRIÉTAIRE, CHEZ UN PEUPLE LIBRE, TOUS LES HOMMES SONT NOBLES : ceux que je vois ont droit à cet attribut de la noblesse dont ils sont revêtus. Il n'y a qu'une chose qui exclut la noblesse, c'est la servitude ; & où elle existe, il n'est plus de Nobles. Les Diplômes & l'ancienneté ne constituent pas la noblesse : si celui qui a ces prérogatives peut perdre la vie par une commission ; si une lettre particuliere peut le priver de la liberté, l'envoyer dans les prisons & l'y détenir indéfiniment ; si arbitrairement & à chaque instant on peut puiser dans sa bourse sans qu'il puisse s'y opposer ; il n'est point Noble ! l'ancienneté de ses titres ne prouve que l'ancienneté de son esclavage, & l'esclavage exclut essentiellement la noblesse. Sous le despote, il y a des Ducs, des Marquis, & point de Nobles !

Grand nombre d'entre les paysannes avoient sur la tête une couronne à laquelle étoient enlacés quatre gros œillets rouges, ce qui leur donnoit un air aussi galant que champêtre.

Les habitans de l'Etat de Saint-Gall ne sont assujettis à aucune imposition. La dîme : voilà toutes leurs redevances ; c'est la seule qui devroit exister par-tout.

APPENZEL.

En sortant de Saint-Gall, je me munis d'un guide. S'engager, sans ce secours, non dans des routes, mais dans des sentiers qui se réunissent, se croisent, se bifurquent, se multiplient, disparoissent quelquefois dans les roches, sur les cailloux, ou sur la pelouse, ce seroit témérité : autant vaudroit s'engager dans le labyrinthe de Crete sans le fil d'Ariane.

J'avois vu avec surprise la multitude d'habitations disséminées sur les montagnes aux approches de S. Gall; mon étonnement redoubla & fut à son comble lorsque j'eus débouché dans le Canton d'Appenzel. Dans des lieux qui ne sont susceptibles d'aucune culture, dans une immense vallée où on ne recueille ni bled, ni vin, ni légumes, ni orge, ni seigle, ni avoine, ni fruits; où le sol ne donne ni chanvre, ni lin, ni huile, ni même de pommes de terre : dans ces lieux sauvages, que la Nature avoit voués à la désertion & à la solitude, quelle espèce de prodige de voir les montagnes chargées jusqu'au sommet de maisons qui paroissent ne former qu'un village sans fin & continu, tant elles sont voisines & rapprochées les unes des autres!

Entre les spectacles qui se sont offerts à moi, dans le cours de mes voyages, c'est un de ceux qui m'ont le plus frappé. Bref, le Canton d'Appenzel, petit pays dont une partie est occupée par des glaciers, des rocs inaccessibles, des ravins, des précipices; qui n'a pour toutes productions que des pâturages, offre une population de cinquante-cinq mille habitans, qui, proportion gardée de l'étendue, surpasse de beaucoup celle des contrées les plus fertiles. Le Canton d'Appenzel compte dix-sept cents habitans par lieue quarrée. Ni les riches plaines du Milanez, ni les contrées les plus abondantes de la France; ni le sol des Provinces-Unies, vivifié par un commerce immense, ne présentent une telle population!

Appenzel, qui, à raison de la nature du pays, & de sa position, ne devroit présenter que quelques chaumieres éparses & misérables, est un beau & grand bourg, dont la plupart des maisons sont peintes, & dont les habitans vivent dans l'aisance.

Ce bourg magnifique paroît séparé du reste de l'univers. La Nature en ferme les avenues. Il y a même telle communication, qui n'a lieu que par des escaliers de bois scellés contre le roc. Cependant, indépendamment d'une population très-nombreuse, les habitans sont bien vêtus, bien logés, bien nourris, & les auberges très-

bien servies. Le numéraire y est abondant. On y voit des paysannes avec de petits galons d'or & d'argent à leurs corsets; d'autres ont, sur toute la longueur de ce vêtement, devant & derriere, une suite d'agrafes d'argent très-artistement travaillées, dont la suite & la contiguité forment une dentelle en orfévrerie. Elles ont des chaînettes d'argent, des rosettes de ce précieux métal placées où leur goût & leur imagination les demandent, objets de luxe qui ne sont pas pris sur le néceffaire. Quelques paysans, mais la chose est rare, ont leur habillement entier garni de boutons d'orfévrerie. Enfin il se trouve des paysans Appenzellois qui suspendent au col de la vache qui a leur prédilection, une belle sonnette d'argent, de la valeur quelquefois de cinquante écus. Heureuse & sainte liberté, c'est toi qui enfanta ces miracles!

Ce Canton, avec ceux d'Uri, Suitz, Undervald, & Glaris, sont peut-être les plus dignes de fixer les regards du Philosophe. Là se retrouvent encore les mœurs helvétiques sans alliage, là se retrouvent la franchise & le cœur droit des Peuples libres & Pasteurs, & je ne crains pas d'en placer les habitans à côté des Peuples les plus vertueux de l'Antiquité. Fasse le ciel que l'usage où sont les Suisses d'envoyer leur jeunesse passer quelques années dans le service

étranger n'altere point à la longue cette belle & antique simplicité de mœurs ! Il est à craindre, en effet, que les Officiers n'en rapportent le goût des amusemens frivoles, & ne répandent chez eux une teinte de la légéreté, & en général des vices dont ils auront été imbus hors de leur pays.

Appenzel est situé au pied des Alpes. Le fond du bassin où il est placé, & les côtes qui l'environnent sont semées d'habitations si peu distantes, & en tel nombre, qu'elles présentent l'image d'une ville éparse. Elles se condensent de plus en plus à mesure qu'elles se rapprochent d'Appenzel, qui en est le centre & le foyer.

Ici je reconnus une de ces illusions d'optique qu'on éprouve souvent dans les Alpes, sur-tout lorsque de fréquentes méprises n'ont point encore accoutumé le voyageur à redresser ses jugemens. J'arrivai d'assez bonne heure à Appenzel, & curieux de voir la source de la Sitter, que je jugeois à cent pas du bourg, au pied d'un rempart de roc qui ne lui permettoit pas de venir de plus loin ; je fus d'abord assez mécontent d'avoir fait une demi-lieue, & de me voir à-peu-près aussi éloigné qu'auparavant. Je pris courage : je fis encore, à ce que j'en jugeai, autant de chemin, afin de ne point me faire le reproche d'être venu inutilement, & la distance ne diminuant pas fort

ſenſiblement, je pris le parti de m'en retourner ſur mes pas ſans avoir vu la ſource, l'objet & le terme de ma promenade, & je fis bien. Les montagnes au pied deſquelles elle naît ſont à deux lieues entieres d'Appenzel : la nuit m'eût ſurpris avant d'y arriver, & j'euſſe fait quatre lieues pour viſiter un objet que je jugeois à une portée de fuſil.

Un ton de vie & de proſpérité, un air de fraîcheur & de ſanté eſt répandu, comme je l'ai dit, ſur tout l'État. Ce ſont des payſans qui gouvernent : mais ce ne ſont point des payſans courbés ſous l'infortune, flétris par l'indigence, flétris par le mépris, excédés par un travail forcé, atténués par une nourriture inſuffiſante. Franchiſe, honnêteté, candeur, le ſens droit, voilà le caractère de ceux d'Appenzel. Les diſtinctions de rang, les idées de ſupériorité ſont pour eux quelque choſe de révoltant. Les hommes y ſont robuſtes & bien faits. S'exercer à la lutte, à la courſe, lancer à la main des pierres d'un grand poids, ſont les amuſemens de leur jeuneſſe. Ils jouent d'une eſpece de luth, & de quelques autres inſtrumens.

A table, on ſalue avant de boire, & après avoir bu : celui qui eſt ſalué ne ſe couvre que lorſque l'autre a fini de boire, & celui-ci reſte auſſi découvert juſqu'à ce qu'il ait bu.

Les Peuples ont beaucoup, je ne dis pas de dévotion, mais de piété. Je les voyois fréquemment dans les chemins, en gravissant ou en descendant les montagnes, réciter en commun le Chapelet, ou dire des prieres. Chez eux, la priere précede toujours le repas. L'*Angelus* ne sonne point en vain, tous prient, quelques-uns même à genoux. A la porte de chaque maison est un bénitier, & chacun, en sortant, se munit d'eau bénite. Au milieu de ces masses énormes, qui touchent au ciel, les humains, transformés en pygmées, ne sentent-ils pas davantage leur petitesse, leur néant, & n'en sont-ils pas dès-lors même plus portés à l'adoration de l'Être modérateur de l'univers ?

Les Appenzellois sont très-charitables, & cet esprit d'humanité inonde le bourg de mendians Allemands & Italiens, qui viennent de pays gras & fertiles ramasser les miettes de la table d'un Peuple à qui son sol refuse tout, & chez qui tout abonde.

Près de la Paroisse est un ossuaire, où l'on voit accumulés les tristes débris de l'humanité. Sur plusieurs des têtes & sur le front sont écrits les noms de ceux à qui elles appartinrent. Une bande de papier collée sur quelques autres donne les mêmes indications. Ces débris de l'espèce humaine, journellement exposés aux yeux, à

la contemplation de la multitude, des personnes de tout âge & de toute condition, ne servent qu'à émousser, à éteindre la sensibilité, principe de toutes les vertus. Celui dont les yeux se seront familiarisés à voir les restes de notre frêle existence n'aura point de peine à supporter les maux de son frere : la pitié & la commisération, ce lien sacré de nos sociétés politiques, fuiront bien vîte de son cœur.

Outre la Paroisse, il y a à Appenzel un couvent de Capucins, & un autre de Religieuses. La riviere de Sitter, qui arrose le bourg, a sa source dans le petit lac d'Apsée, contenu dans un bassin de pur roc, d'une profondeur extraordinaire.

Le Canton d'Appenzel est le dernier des treize, par l'ordre de sa réception dans la ligue helvétique. Sa longueur est de dix lieues d'orient en occident, & sa largeur de six à sept du septentrion au midi. C'est un démembrement des États de l'Abbé de Saint-Gall. Les habitans, lassés des vexations de toute espèce qu'ils éprouvoient sous un gouvernement qui leur étoit devenu odieux, prirent les armes, battirent les troupes de l'Abbé, battirent celles de la Maison d'Autriche, qui étoient venues au secours de l'Abbé. Ils firent des prodiges de valeur dans la guerre qu'ils soutinrent contre lui, & cimenterent de leur sang la liberté dont ils jouissent encore au-

jourd'hui. La révolution s'opéra en 1400; mais ils ne furent admis au nombre des Cantons qu'en 1513. Appenzel, en latin *Abbatis cella*, indique encore, par son nom même, ce qu'il fut autrefois, une cellule, un hospice de l'Abbé (de Saint-Gall).

Deux districts partagent le Canton d'Appenzel. L'un, beaucoup plus étendu, occupant le couchant & le nord, forme la partie protestante du Canton; il en occupe les trois quarts: l'autre, au sud-est, où se trouve Appenzel, est occupée par les Catholiques du Canton. Celui-ci se nomme les *Rodes intérieurs*, l'autre est désigné sous le nom de *Rodes extérieurs*. Ces deux districts forment deux petits États indépendans. Gouvernement, police, finance, tout est séparé. Chacun envoie un Député à la Diete helvétique; mais les deux ensemble n'y ont qu'une seule voix: ils la perdent si leurs opinions sont partagées.

La partie Protestante du Canton, est plus riche de beaucoup, proportionellement, & plus industrieuse que la Catholique. Dans l'une & l'autre le Gouvernement est démocratique. Le pouvoir absolu réside entre les mains de la généralité du Peuple. Tout homme, au-dessus de seize ans, dans quelque ordre, & en quelle classe qu'il se trouve, a part à l'administration générale, & assiste à l'Assemblée Nationale, l'épée

au côté. Je le répéterai, ils le peuvent, ils le doivent, ils sont co-souverains de leur pays, ils sont vraiment nobles; les hommes libres sont indubitablement les seuls qui le soient!

L'Assemblée se convoque ordinairement une fois chaque année, dans chaque district, vers la fin du mois d'Avril, toujours séparément. Ainsi que celles qui peuvent être convoquées extraordinairement, ces assemblées se tiennent ou en plein air ou dans l'église suivant la circonstance du beau ou du mauvais temps. Le Petit-Conseil a l'expédition des affaires courantes.

Le Canton d'Appenzel subsiste tant du produit de son bétail, lait, beurre, fromage, que de la filature du lin & du coton, de la fabrication des toiles, des indiennes, des mousselines, & de la vente de ses chevaux. Le bois & le charbon y sont encore d'utiles ressources. Les rodes extérieurs font annuellement plusieurs milliers de pièces de toile, dont la plus grande partie s'exporte en Italie, en Espagne, en Allemagne. On y fabrique des crépons, des futaines, des étoffes mêlées, &c.

L'art de la filature y est poussé à un tel point qu'une livre de fil de coton, poids de vingt onces, fournit près de quatre cents mille tours de dévidoir, chaque tour de quatre pieds, ce qui donne, par conséquent, un fil qui s'éten-

droit à une distance de cent trente lieues. Le prix de filature, d'une livre du fil le plus fin, est de 17 à 18 livres, argent de France, quelquefois 20 liv. Ce fil se vend jusqu'à 16 florins, quelquefois plus.

Dans le Canton d'Appenzel, se trouvent de très-belles stalactites, des pierres à aiguiser qui renferment quelquefois des plantes pétrifiées. On y rencontre aussi beaucoup de dépouilles marines pétrifiées, des mines de crystal, des cailloux transparens de plusieurs couleurs, des agathes, des marcassites, de l'albâtre, du marbre blanc, du marbre noir, de l'ochre, des terres de craie remplies de moules & de cornes d'ammon; enfin des eaux minérales de différentes espèces.

L'exploitation du salpêtre fournit d'ailleurs, aux Appenzelois, une branche très-lucrative de commerce. Les étables de leurs bestiaux sont portées en l'air sur des billots de bois de deux pieds de haut ou un peu plus. Sous toute l'étendue de l'étable on pratique une fosse que l'on remplit d'une terre graveleuse qui, continuellement imprégnée de l'urine des bestiaux, & exposée à l'air libre qui facilite l'évaporation de la partie purement aqueuse, se trouve, au bout de deux ans, suffisamment chargée de nitre pour être lessivée avec succès.

Cela fait, cette même terre rejetée dans la fosse, & devenue plus propre qu'elle ne l'étoit auparavant à la cryſtalliſation du ſalpêtre, s'en trouve ſuffiſamment imprégnée dans le cours d'une année pour être ſoumiſe à une nouvelle leſſive. Dans une habitation de médiocre étendue, ces leſſives annuelles produiſent communément huit cents livres & quelquefois un millier peſant de ſalpêtre.

Enfin il ſe fabrique, au Canton d'Appenzel, ainſi que dans celui de Glaris, beaucoup de chapſigre ou fromage d'herbes mais il eſt inférieur en qualité à celui de Glaris.

HÉRISAW.

Je congédiai mon guide à Appenzel où j'en repris un nouveau qui, par monts & par vauds, par des pays stériles & sans culture, & toujours peuplés, me rendit à Hérisaw. C'est le lieu le plus considérable de tout le Canton d'Appenzel, bourg riche & magnifique, où il se trouve beaucoup de fortes maisons de commerce. Son active industrie l'a fait passer rapidement à un haut degré d'opulence; & quoiqu'il n'ait point de murs, il pourroit bien passer pour une très-jolie ville. Ses principales maisons sont peintes, & il y regne, en général, un grand air de propreté.

Il manufacture des indiennes, des toiles de lin, des toiles de coton, des mousselines, quelques-unes de la plus grande finesse. Il s'y fait aussi beaucoup de broderies.

LE TOGGENBOURG.

LE GASTER.

D'HÉRISAW au Toggenbourg, les ſentiers ſont très-âpres, le pays très-montueux. Indépendamment de l'utilité dont m'étoit mon guide pour me diriger dans un labyrinthe perpétuel de chemins & de vallées, il m'étoit d'un grand ſecours pour ouvrir devant moi les barrieres qui ſe rencontrent à deux ou trois cents pas les unes des autres. En quelques autres pays, il m'eût encore ſervi à me faire voyager en ſûreté; mais en Suiſſe, de jour ou de nuit, en raſe campagne ou dans les bois, en plaine ou dans les montagnes, on marche avec pleine ſécurité.

Parvenu ſur le haut de la chaîne de montagnes qui longe un des côtés du Toggenbourg, j'embraſſai d'un clin-d'œil toute la belle vallée dans laquelle il conſiſte. Elle eſt longue, ſpacieuſe, aérée, arroſée de la riviere de Thour. Les montagnes qui la renferment ſont couvertes de bois; le fond de la vallée eſt en pâturages, à la réſerve de quelques places fort rares, où on recueille un peu de grains. Sa longueur eſt de onze lieues, ſur une largeur de quatre. Elle renferme environ

cinquante

cinquante mille habitans, dont les deux tiers sont Réformés, l'autre tiers Catholique. Il sort du pays une grande quantité de toiles de coton.

Si ingrat qu'en soit le sol, il est néanmoins bien meilleur qu'en plusieurs autres districts de la Suisse. Toutefois Lichtensteg ou Lirtensteg, sa capitale, m'a paru ne contenir qu'une population languissante. Elle est d'ailleurs mal bâtie. Cette ville est placée au fond de la vallée, vers le milieu de sa longueur.

Le Toggenbourg avoit précédemment ses Comtes Souverains. Le dernier d'entr'eux se voyant sans postérité, accorda à ses Peuples des priviléges si étendus & si considérables qu'ils pouvoient passer pour un Peuple libre. Il leur donna entr'autres la liberté de faire des loix municipales pour leur propre gouvernement, de choisir leurs Magistrats & autres Officiers, & d'entrer ensemble en association pour leur défense. Tous ceux du pays s'engagerent, par serment, à maintenir les libertés de leur patrie.

Pour donner de la consistance & de la stabilité à ces priviléges, il leur permit de former une alliance avec les deux Cantons de Schwitz & de Glaris. Par une suite de ces dispositions, la Souveraineté fut presque anéantie, ou singulierement restreinte, ne s'étant réservé que le droit de percevoir ses revenus, d'exiger le ser-

vice militaire, de rassembler, en cas de besoin, ses sujets sous ses drapeaux.

Tel étoit l'état du pays lorsque le Comte de Toggenbourg mourut en 1436. Peu de temps après, l'Abbé de Saint-Gall acheta cette succession de ses héritiers collatéraux. Dans le contrat de vente, il y eut réserve expresse de tous les droits & priviléges des habitans; mais, bientôt après, l'Abbé prit des mesures pour parvenir à les anéantir, à ruiner leurs libertés spirituelles & civiles, & il alluma, par-là, en Suisse, une des guerres les plus sanglantes dont elle eût jamais été le théâtre. Zurich & Berne épousèrent la querelle des Toggenbourgeois opprimés; plusieurs Cantons Catholiques prirent le parti contraire. Après bien des conférences, bien des négociations infructueuses, beaucoup de projets d'accommodemens sans succès, les armes victorieuses de Berne & de Zurich rétablirent les Toggenbourgeois dans leurs droits. Le Ministre de l'Empereur, auprès des Cantons, avoit offert la médiation de Sa Majesté Impériale, & sa garantie, mais on le remercia unanimement & promptement.

En vertu de cette paix, il existe dans le Toggenbourg un Conseil provincial, composé de soixante Membres, trente Catholiques & trente Protestans, élus par les Communautés du pays. Ce

Conseil fixe les impôts, & fait la révision des comptes. Il s'assemble tous les ans régulierement une fois, & extraordinairement lorsque les circonstances l'exigent. Le Prince ne peut ni asseoir de nouvelles impositions, ni augmenter les anciennes.

Le fameux réformateur Zunigle, naquit dans un village du Toggenbourg, de parens qui occupoient la charge d'Amman, dignité la plus éminente du pays.

Je ne m'arrêtai pas à Lichtensteig, je traversai la riviere de Thur, & je gravis la chaîne de montagnes qui forme le côté opposé du Tokkenbourg. Après avoir marché quelque temps dans des vallées qui sont sur le haut, mes regards se porterent tout-à-coup sur la partie supérieure du lac de Zurich, sur les plaines du pays de Gaster, & sur les Alpes dont je n'étois plus séparé que par les fonds interposés.

Des montagnes du Toggenbourg, je descendis dans le Gaster qui s'étend du lac de Zurich à celui de Wallenstadt, le long du fleuve de Limat & de la riviere de Setz ou Mag qui s'y jete. Ce district qu'on nomme quelquefois pays d'Utznach, appartient par indivis aux deux Cantons de Switz & de Glaris qui en ont la Souveraineté, non sans des réserves considérables octroyées & conservées volontairement aux Peuples du pays;

& qui les rapprochent des Peuples libres. On y professe les deux Religions Catholique & Réformée.

Je vis, en passant, l'abbaye de Schœnis qui possede la plus saine partie du pays. Elle est libre & réservée à des dames de qualité qui, toutes, à l'exception de l'Abbesse, ont la faculté de quitter le couvent & de se marier. Elle fut rendue indépendante en 1045, par l'Empereur Henri III. L'Abbesse a le titre de Princesse, & le monastere est sous la protection des deux Cantons qui ont le domaine du pays.

Cette contrée, comprise entre les montagnes, est sujete à de fréquentes inondations. Les chemins y servent souvent de lit pour les rivieres permanentes ou momentanées. Dans les endroits où elles occupent le chemin, les gens de pied sont obligés de passer de clos en clos, ouvrant les barrieres, ou franchissant les haies. Le pays, jusqu'au lac de Walenstadt, n'offre point de culture.

Je ne tardai point à m'engouffrer entre deux énormes montagnes disposées parallelement, qui forment une vallée très-profonde, & c'est ici que je m'ensevelis dans les Alpes. Le fond que laissent entr'elles les deux montagnes dont je viens de parler, est arrosé par le fleuve de Limat : cet espace, ainsi que la riviere, se bifurquent

bientôt ; à droite, l'intervalle des montagnes conduit à Glaris, & le bras de la riviere qui en descend est la Linth ; à gauche, on va au lac de Walenstadt en côtoyant la Setz qui en dérive ; c'est le chemin que je suivis.

LAC DE VALLENSTADT.

LA vue du lac de Vallenstadt est triste & févere. Il est encaissé entre des rives à pic de roc vif, de sept cents toises de hauteur. Entre ces effrayantes barrieres, il développe ses ondes orageuses sur une longueur de quatre lieues, & une de large ou environ. Engagé dans cette enceinte redoutable, le voyageur, incertain, n'en apperçoit ni l'entrée, ni l'issue. Les énormes chaînes de montagnes qui l'enveloppent, ne laissent d'intervalle entr'elles que deux ouvertures resserrées, par lesquelles la riviere de Setz entre dans le lac & s'en échappe. Sa profondeur est de quatre-vingt à quatre-vingt-cinq toises.

La navigation, sur le lac de Vallenstadt, est très-périlleuse : il s'y éleve souvent des tempêtes très-violentes. Ses eaux, refoulées par les vents & arrêtées par l'escarpement des rives, opposent aux nautonniers des vagues brusques, courtes, serrées, & qui s'élevent, par fois, à des hauteurs excessives. Ajoutons qu'on ne peut gueres aborder, en sûreté, qu'aux deux extrémités, & du côté du nord. Sur plus des trois-quarts de sa longueur, l'escarpement continu des rochers ôte au voyageur, en détresse, tout espoir d'aborder; on ne le feroit que pour se briser.

Le bourg de Wesen est placé à la partie occidentale du lac. J'y arrivai vers les onze heures du matin : à une heure, nous nous disposâmes à entrer dans le frêle esquif que nous avions loué pour nous porter à l'autre extrémité du lac. Mais une atmosphere nébuleuse, le conflit des vents, les vagues qui commençoient à s'amonceler, nous dissuaderent de nous confier, en ce moment, à l'élément perfide sur lequel nous devions bientôt essuyer de si terribles assauts. Environ une heure après, l'impatience de partir diminuant à nos yeux le danger, pensa à nous coûter la vie, & à nous ensévelir sous les flots.

L'état du ciel n'ayant point empiré, l'espérance d'un calme prochain nous détermina à nous embarquer. Nous naviguâmes d'abord sans péril; mais bientôt les choses changerent : les vents soulevent les eaux avec une violence extrême, les flots s'entre-choquent, l'onde écume, les vagues amoncelées menacent à chaque instant de dissoudre la nacelle ou de la submerger, & nous fûmes quelque temps entre la vie & la mort. Personne ne resta oisif dans cet instant de crise; &, en forçant de rames, nous nous portâmes, à travers les flots, au voisinage d'un amas de débris, terres & cailloux, tombés de la montagne; nous nous y élançâmes.

Échappés au danger le plus éminent, nous longeâmes le lac par des sentiers très-difficiles, & nous gagnâmes à pied la ville de Vallenstadt, située à l'autre bord du lac, où nous arrivâmes harassés, une heure en nuit. Un mauvais gîte nous y attendoit : un souper auquel on ne put toucher, un grabat où il ne fut point possible de clôre l'œil, terminerent cette heureuse journée.

C'est à cause des tourmentes qu'on éprouve fréquemment sur le lac de Vallenstadt, qu'il est rigoureusement défendu aux nautonniers, de s'y servir plus de trois ans du même bâteau. Les vents sont terribles lorsqu'ils s'abattent sur ce lac, d'où ils n'ont point d'issue. Les voyageurs qui ne veulent point tenter l'aventure & s'exposer, se voient souvent obligés de demeurer deux & trois jours consécutifs à Wesen ou à Vallenstadt, pour y attendre le moment de s'embarquer sans risque.

Hors les mauvais temps, il règne périodiquement, sur le lac de Vallenstadt, certains vents, dont les bateliers ne manquent pas de profiter. Le matin, avant & après le lever du soleil, il y souffle un vent d'est qui dure jusques vers les dix heures. Entre dix heures & midi, le vent cesse. Après-midi, commence un vent d'ouest qui regne jusqu'au soir; & après le soleil couché, le vent d'orient recommence ordinai-

rement à souffler. Il n'y a que le vent du nord & les temps orageux, qui interrompent cette direction périodique des vents.

On pêche en ce lac de très-beaux saumons, dont quelques-uns pesent de vingt à trente livres.

Observations sur les Plages comprises entre le Lac de Zurich, & le Pays des Grisons.

DANS le Gaster & sur le côté opposé du Limat; de Vallenstadt à Sargans, & de suite jusqu'au Rhin, les terres, presqu'au niveau des deux lacs, sont si basses, qu'il s'en faut très-peu que de Zurich aux Grisons, il n'existe un grand lac de près de trente lieues de longueur, abreuvé par le Rhin, absorbant les deux lacs de Zurich & de Vallenstadt, couvrant les espaces compris entre la premiere de ces villes & celle de Meyenfeld, & s'étendant encore jusqu'au-dessus de Næfels, sur les plaines arrosées par la Linth. Le bourg de Næfels, en latin *Navalia*, désigne encore ce qu'il fut autrefois, un port sur le grand lac dont nous venons de parler, un lieu d'abord pour les navires.

C'est même ainsi que les choses furent autrefois : il exista, ce lac, dans des temps plus reculés & inassignables, où les montagnes, plus hautes qu'elles ne le sont aujourd'hui, versoient les eaux en plus grande abondance. De Meyenfeld à Sargans & à Vallenstadt, & du lac de ce nom à celui de Zurich, les terres rases & unies décelent encore le séjour qui firent

les eaux. Dans l'état actuel des choſes, la riviere de Setz & celle de Limat, qui parcourent ces terres, coulent habituellement à pleins bords. Il fut un temps où leur ſuperficie étoit conſtamment plus haute qu'elle ne l'eſt maintenant, puiſque la ſurface du lac a baiſſé, la ville de Vallenſtadt, qui étoit autrefois ſur ſes bords, en étant aujourd'hui à une diſtance aſſez conſidérable. A cette époque, quelle qu'elle ſoit, les eaux du lac de Vallenſtadt couvrirent les terres adjacentes, d'une part, juſqu'au lac de Zurich; de l'autre, juſqu'au Rhin. Il exiſta donc autrefois une mer qui, touchant au Rhin, dans les plaines voiſines de Meyenfeld, s'étendoit juſqu'à Zurich. Partie des eaux du Rhin, confondues avec celles du Limat, rejoignoient la branche principale du premier de ces fleuves, aux confins de la Suiſſe & de la Suabe, groſſies des eaux de l'Aar.

L'abaiſſement des montagnes ſucceſſif & lent, mais aſſuré, en diminuant le volume des fleuves, & en exhauſſant le fond des vallées, a tari cette mer; il n'en reſte que les deux lacs dont nous avons parlé.

Mais cette dépreſſion des montagnes eſt-elle effective? Qui en doutera jamais! Tout y concourt: l'air, l'eau, le feu, les vents, la gelée,

les fermentations, la végétation, l'électricité, les commotions souterraines, les explosions, le choc des orages, & nombre d'autres causes connues ou inconnues.

La différente forme des montagnes, les matieres dont elles sont composées, la nature ou l'inclinaison des bases sur lesquelles elles sont assises, font qu'elles cedent plus ou moins vîte aux causes de destruction toujours agissantes, qui tendent à les ravaler. Leur action est le plus souvent insensible ou presqu'insensible; mais, agissant sans relâche, leur effet n'en est pas moins assuré, quoique pour des temps plus ou moins reculés, & qu'il n'est point donné de soumettre au calcul.

Un roc fortement incliné, recouvert d'une certaine épaisseur de terre, forme-t-il le côté de la montagne? le moment viendra où ces terres, délayées par les eaux pluviales, ou par celles des neiges, céderont à l'impulsion de leur poids, & glisseront en lavanges vers le fond de la vallée, laissant le roc à nud. L'effet sera & plus général & plus fréquent, si les terres sont mêlées de cailloutages, & n'adherent point au roc par les racines de quelques arbres ou de grands arbustes insérées dans les gerçures du rocher. Ces effets sont très-connus dans les hautes montagnes; on en citeroit mille exemples. J'indiquerai

celui qu'offre le village de Randan, près d'Aiguebelle, en Savoie : en 1750, les terres & cailloutages descendus des montagnes, & amoncelés dans le village, en ont enseveli l'église, & élevé le terrain au niveau du clocher, où l'on entre maintenant par les fenêtres.

Dans les temps de pluie, ou dans la fonte des neiges, les eaux qui descendent du haut des montagnes, concourent sur leur penchant dans les endroits surbaissés qu'elles excavent; &, augmentant de volume, de poids, & de vîtesse, à mesure qu'elles s'éloignent du point de leur départ, elles entraînent, elles précipitent les terres, le sable, les pierres, les graviers, les roches mêmes; elles sillonent sur le flanc des montagnes, des ravins qui, à succession de temps, deviennent larges & profonds.

Que sera-ce des torrens, des rivieres, des fleuves même qui en descendent! gonflés par les fontes subites des glaces & des neiges, ils entraînent des rochers entiers, qui en associent d'autres à leur chûte; &, dans la révolution des siecles, ils creusent des vallées sur le flanc de la montagne.

Les hauteurs qui séparent ces gorges ou ces ravins, s'abaissent à leur tour.

Les eaux de pluies & de neiges, qui agissent

en entraînant, en précipitant, agissent aussi en dissolvant; elles détrempent les terres, descendent chargées des parties qu'elles tiennent en dissolution, & les déposent dans les plaines ou au fond des vallées, dans les rivieres, & dans la mer. On croit que le Rhône porte dans la Méditerranée un dix-sept centieme de son poids, en sédimens. Cet effet, perpétuellement répété, produit à la longue, au haut ou sur le flanc des montagnes, une diminution sensible de la terre végétale, qu'elle finit par enlever entiérement vers le haut, où la pente est plus rapide, & l'escarpement presque vertical; le roc se trouvera donc fréquemment à nud. De-là ces cornes, ces pointes, dents, ou aiguilles de roc vif qui couronnent les grandes chaînes, dominent, & s'élevent au-dessus des parties couvertes de pâturages, de broussailles, & même de forêts.

Maintenant, ces rocs sourcilleux, sont-ils à l'abri de la destruction? bravent-ils la succession des siecles? Ils offrent assurément à la dissolution une résistance & plus opiniâtre & plus longue, mais une multitude d'agens physiques les ravale à leur tour. Ces rocs, qui sont le noyau des terres précédemment entraînées, sont gercés, ouverts par des fentes, des crevasses, plus ou moins larges, plus ou moins profondes.

Les eaux s'y insinuent; en hiver, elles s'y convertissent en lames de glace; &, en passant de l'état de liquide à celui de solide, elles acquierent une force expansive capable d'efforts prodigieux, & qui seroient incroyables, si l'expérience ne les avoit constatés, & n'eût fait voir jusqu'où ils peuvent aller. En quantité considérable, l'eau, convertie en masse de glace & augmentant en volume, écartera, détachera, rompra, précipitera des blocs de pierre, des rochers, des cîmes entieres qui, emportées avec furie sur le flanc de la montagne, iront renverser des habitations dans la plaine, porter la mort au loin, ou désoler, de leur masse importune, le propriétaire du champ où le hasard les fixera. D'ailleurs, la violence du choc dans des blocs énormes, qui, détachés des sommets élevés, tombent perpendiculairement, dérangent plus ou moins l'économie intérieure des montagnes, & préparent de nouvelles dégradations dans l'avenir.

L'eau ne pénetre pas seulement en masses dans les rocs, elle s'y insinue aussi par particules insensibles, & dans ses pores. Ces molécules aqueuses, dans les gelées, se convertissent en autant de petits glaçons, dont la force expansive écarte, souleve, exfolie les petites lames de pierre entre lesquelles ils se trouvent en-

gagés, & la pierre fusera sous les doigts, sans effort, ou s'écaillera, & se levera par feuilles, que les vents, les pluies, rameneront dans la vallée.

Travaillés par les causes que nous avons indiquées, les sommets les plus fatigués céderont à l'action de leur poids, ou aux premieres commotions souterraines, souvent insensibles pour nous, & qui ont des effets bien plus marqués lorsque ces tremblemens de terre sont violens. On a remarqué que, dans celui de 1755, qui renversa Lisbonne, le Cimplon dans le Vallais s'est abaissé sensiblement. On ne peut faire deux pas dans les Alpes, qu'on ne foule des débris de montagnes. Que les regards se portent vers le dessus, on reconnoît aussi tôt les vuides qu'ils ont laissés.

La masse de certaines montagnes reposant sur une base imparfaitement solide, elles s'écroulent en tout ou en partie. Dans un grand nombre d'exemples, je choisirai celui dont rendra à jamais témoignage le magnifique bourg de Pleurs, situé dans la Valteline, au pied du mont Conto, riche par ses fonds de terre, par le commerce & l'industrie de ses habitans, & environné de belles maisons de campagne. Le 6 Septembre 1618, après des pluies abondantes, tout-à-coup par une nuit calme & un temps serein, la montagne s'entr'ouvrit, tomba sur ce bourg, l'abîma,

&

& ensevelit tout vifs, ou écrasa sous ses ruines, deux mille quatre cents trente habitans, qui formoient sa population, sans qu'il en réchappa une seule personne. La montagne enveloppa, dans sa chûte, le village de Schilano, composé de soixante-dix-huit feux, & couvrit une lieue quarrée de ses débris. Les habitans de Chiavene, qui n'en étoit pas fort éloigné, furent bien surpris de voir, tout-à-coup, leur riviere à sec; les eaux en ayant été interceptées par les débris de la montagne fraçassée.

Les courans d'eaux souterrains, plus ou moins volumineux, plus ou moins rapides, attaquent les bases des montagnes; ils en minent les fondemens.

Les arbustes & les arbres, qui tirent leur nourriture de la terre végétale qui recouvre les montagnes, concourent à leur destruction par l'insertion de leurs racines dans les gerçures & les fentes des rochers : elles y exercent une action contre les cloisons qui coarctent la seve, & leur force expansive devient souvent victorieuse.

Le froid & le chaud agissent alternativement sur la substance des montagnes : ils en dilatent & en resserrent perpétuellement les pores, ils en tiennent les parties dans un mouvement perpétuel de contraction & de dilatation : frottement

par conféquent habituel, caufe néceffaire d'altération & de dégradation.

Les fermentations des principes, les émanations ou vapeurs feches qui s'exhalent de tous les corps folides, les molécules conftituantes perpétuellement expofées au choc de l'éther qui les pénetre : l'électricité, la lumiere, la gravitation, les écoulemens (*effluvium*) des autres corps, auxquels leur tiffu eft perméable, l'influence phyfique réfultante de l'afpect des aftres, l'action des météores, le mouvement, le bruit extérieur, tout concourt à tenir les parties élémentaires de ces rocs dans un mouvement inteftin, mouvement de frémiffement & de trépidation qui, dans la profondeur des temps, doivent les altérer, les miner, les dégrader, les anéantir, comme nos édifices les plus folides cedent à la durée des fiecles.

C'eft ainfi que s'opere l'abaiffement des montagnes, c'eft ainfi que fe diffolvent ces maffes impofantes qu'on eût cru devoir durer autant que le Globe, & cela par des moyens lents, mais affurés, par des progreffions infenfibles, par un concours, une réunion de caufes qui, agiffant fans relâche, finiffent par montrer à nos yeux des réfultats inattendus.

Oui, n'en doutons point, les montagnes furent plus hautes qu'elles ne le font. Elles verferent

de leurs flancs des volumes d'eau plus considérables que ceux qui s'en échappent aujourd'hui. Les unes & les autres diminueront encore. Il n'est point de mon objet de rechercher quelle influence ces effets doivent avoir sur les autres combinaisons physiques de la masse terrestre, & par contre-coup sur les constitutions politiques & les qualités morales de ses habitans.

VALLENSTADT, SARGANS,

Entrée chez les Grisons.

VALLENSTADT, ou Wahlstadt, quoique située vers l'extrémité d'une des plus belles vallées de la Suisse, & au bord d'un lac poissonneux, propre à y vivifier l'industrie & le commerce; quoique sur la grande communication de l'Allemagne & de la Suisse avec les Grisons & Venise, ce qui la rend un entrepôt considérable; Wahlstadt est une ville chétive, & misérable. La pauvreté, la désertion, des maisons de bois demi-ruinées, ou qui le sont entiérement; voilà l'aspect qu'elle présente. Elle obéit à des Maîtres justes & humains, à la vérité: mais elle n'est point à elle; &, dans un pays où la liberté a arboré son étendard, c'en est assez pour s'opposer à sa prospérité, & en éliminer les habitans.

Cette ville d'ailleurs, qui est petite, n'est point pavée, & très-mal propre. Elle est sujette aux huit anciens Cantons, & elle est sous la jurisdiction du Bailli de Sargans. Si les Cantons, ou les Grisons forment respectivement quelques pré-

tentions, c'est à Wahlstadt que se tiennent les dietes conciliatoires.

La vallée qui s'étend de-là à Sargans, est large & droite. Des terres, trop froides & trop humides, y excluent la culture. On n'y voit que quelques champs de bled de Turquie aux approches de Sargans, petite ville située sur une éminence, à l'angle d'une haute montagne, inactive & dépeuplée comme Wahlstadt; comme elle, sujette des huit anciens Cantons, avec son district, dans lequel est comprise cette derniere ville.

Ici, les montagnes prennent de l'écartement. La plaine rase & unie qu'on a devant soi, se propage jusqu'au Rhin, qui fait la limite : au-delà sont les Grisons. Cette plaine est en partie en vergers ouverts & sans clôture, partie en pâturages. On a sur la gauche une montagne à pic, d'une hauteur extrême, de roc vif; sa fraîcheur, comparée à toutes les montagnes environnantes, indique qu'elle a été partagée jusqu'à sa racine, par quelqu'accident local.

Au Comté de Sargans est l'abbaye de Pfeffers ou de Favieres, située non loin du Rhin, & dont l'Abbé est Prince de l'Empire, & releve immédiatement du Pape. Elle est riche, & de l'Ordre de Saint-Benoît; & les bâtimens du monastère sont incrustés de marbre noir, veiné

R 3

de blanc. Cette abbaye eſt ſous la protection des huit Cantons Souverains du pays de Sargans, qui ont la haute-juſtice.

Près de-là, ſont les bains de Pfeffers : la ſource en eſt au fond d'un précipice entouré de hautes montagnes. Autrefois, on ne pouvoit y deſcendre qu'avec des cordes. Ces eaux, qui ſont chaudes, forment des bains, & ſe prennent auſſi en boiſſon ; elles ſont extrêmement claires & ſans ſaveur. Elles ſortent toujours au commencement du mois de Mai, & diſparoiſſent vers le milieu de Septembre : elles ſont imprégnées de ſoufre, de vitriol, de nitre, & de parties métalliques. On les dit ſalutaires contre les maux de tête, l'épilepſie, la paralyſie, les maladies nerveuſes, les fievres invétérées, & elles ſont très-fréquentées.

Le Rhin, comme nous venons de le dire, ſert ici de barriere & de limite entre la Suiſſe & les Griſons. Il eſt fort large, & d'une rapidité exceſſive. Durant une partie de l'année, ſa violence interdit abſolument la communication avec Meyenfeld, qui eſt de l'autre côté du fleuve. On va chercher un pont qui oblige à un circuit de deux lieues. Dans les temps où ſon impétuoſité eſt rallentie, il eſt encore d'une rapidité extrême. Les bateliers ont ſoin de partir d'un endroit de beaucoup au-deſſus du lieu où

ils doivent aborder. Ils se jetent d'île en île; la barque est emportée comme un trait, & maîtrisée presque totalement par la force du courant. L'embarras de ceux qui la conduisent, leur anxiété, leurs cris, leurs efforts, tout y donne l'image d'une barque au moment de faire naufrage.

C'est ainsi que je traversai ce fleuve. En débarquant, je me trouvai sur les terres de la domination des Grisons. Je fus bientôt à Meyenfeld, située à un quart de lieue du Rhin, & chef-lieu d'une des trois Ligues.

Vues générales sur les Grisons.

ENTRE les alliés des Suisses, les Grisons sont les plus considérables & les plus puissans. Leur pays est l'ancienne Rhétie, dont le nom se perdit au commencement du 16e siecle. Ils sont divisés en trois Républiques Démocratiques, unies & confédérées; ce sont les trois Ligues des Grisons: la Ligue Haute ou Ligue Grise; la Ligue Cadée ou de la Maison-Dieu; la Ligue des dix Jurisdictions ou des dix Communautés. Chacune a son Gouvernement à part, & de l'union des trois résulte une République générale, en qui réside l'autorité suprême sur tout le pays.

La contrée qu'habitent les Grisons est entre le Tirol au levant, les Suisses au couchant, la Lombardie au midi, & au nord quelques districts dépendant du Tirol & annexés au cercle d'Autriche. Elle a environ trente-cinq lieues du nord au sud: l'étendue en est moindre d'orient en occident. Le nom de Grisons leur vient des habits de grossiere étoffe grise, de fabriques du pays, que portoient ceux de la Ligue Grise, qui furent les premiers à secouer le joug d'une domination devenue insupportable. Le nom de la Ligue Cadée dérive, par corruption, du

latin, *Casa Dei*, dénomination qui rappelle le siege de l'Évêché qui se trouve dans cette Ligue.

Ce fut dans l'intervalle de 1424 à 1436, que se consomma le grand œuvré de leur indépendance.

Les habitans de cette contrée, en grande partie à l'Évêque de Coire, le reste tant à la Maison d'Autriche qu'à divers Princes particuliers, s'érigerent en Peuple libre, par l'invasion du Domaine de l'Évêque, lors de la Réformation; par l'extinction des Maisons qui dominoient dans le pays, & par l'acquisition successive qu'ils firent des droits de la Maison d'Autriche, & de ceux de quelques autres Seigneurs, ventes toutefois déterminées par leurs succès & les progrès de leurs armes.

Le pays, quoique situé au cœur des Alpes, quoique couvert & hérissé de montagnes entassées, séjour éternel des neiges & des glaces; quoique généralement sans culture, & sans autres ressources que quelques pâturages dans le fond des vallées & à mi-côté; ce pays, néanmoins, offre aux regards étonnés une population nombreuse, une race d'hommes courageuse & fiere, qui sauroit défendre sa liberté par les mêmes voies qui la lui ont acquise. La vie ne se fût point répandue sur ces rochers, dans cette espèce de société politique monstrueuse, où la crainte

lie les sujets au Chef, où l'avarice lie le Chef aux sujets, où le pouvoir arbitraire isole les hommes au sein de leur patrie, & étouffe tous les germes de prospérité.

Les hommes y sont robustes; ils tiennent cela de la rigueur du climat : de la souveraineté qu'ils ont de leur pays, de l'indépendance, de la liberté même plus pleine & plus entiere qu'ailleurs, ils tiennent la franchise, le courage, la sérénité, la fierté, le bonheur domestique! Ceux d'entre eux que les relations de commerce & d'intérêt conduisent dans les délices de l'Italie, les quittent toujours avec plaisir pour retourner dans leurs foyers.

Dans chacune des trois Ligues alternativement s'assemblent, tous les ans, sur la fin du mois d'Août, les Députés de chaque Communauté. Dans ces Dietes, qui durent ordinairement trois semaines, les Députés ne peuvent prendre aucune résolution finale : ils n'ont que la faculté de délibérer. Ils portent les résultats à leurs Commettans, qui discutent l'affaire de nouveau, & la décident à la pluralité des voix. Chaque Communauté envoie son arrêté, par écrit, au prochain Congrès; alors se forme la résolution de l'État, sur la pluralité des voix des Communautés.

Indépendamment de ce Conseil, il en est un

général de toute la Nation ; mais il s'assemble rarement. Tout homme âgé de seize ans y a voix délibérative, ainsi que dans les Assemblées de sa Communauté. La République des Grisons peut, au besoin, lever une armée de cinquante mille hommes. Les revenus de la République sont peu considérables ; mais, dans les cas extraordinaires, chacun se taxe suivant ses facultés, & la nécessité des circonstances.

Les Grisons tirent des sommes considérables de l'Italie, pour les troupeaux qu'on amene paître sur leurs montagnes, durant la belle saison.

Les trois-quarts environ des Habitans suivent la religion évangélique, suivant la doctrine réformée. Le reste est catholique. Les Réformés, quoique beaucoup plus forts, non-seulement laissent, aux Catholiques, le libre exercice de leur religion, mais encore ils les admettent dans toutes les charges publiques, & les dignités du pays.

Chaque Paroisse réformée a le droit d'établir ses Pasteurs ; toutes indistinctement ont le droit du cours d'eau, de la chasse & de la pêche.

Le soulevement des Grisons fut postérieur de plus d'un siecle à celui des Suisses. Il commença à s'effectuer vers le milieu du quinzieme siecle. Les vexations, les déprédations, les violences de toute espece, les dénis de justice exaspérerent

les esprits. Les Historiens du pays alleguent des brigandages exercés au nom de l'Evêque de Coire. Ils reprochent des infamies, des atrocités horribles à l'Abbé de Dissentis, l'un des Despotes du pays. Je ne les cite point, par ménagement pour des oreilles délicates. Ils alleguent enfin des cruautés inouies, commises sous l'autorité de la Maison d'Autriche.

Ces bons peuples poussés à bout, & ayant sous les yeux l'exemple des Suisses leurs voisins, songerent à se soustraire à un joug devenu intolérable. Ceux de la Ligue Haute, après quelques assemblées tenues de nuit, & dans les forêts, envoyerent, à leurs Seigneurs, des Députés vénérables par leur âge, par leurs *cheveux gris*, avec des *vêtemens de la même couleur*.

Quelques-uns des Seigneurs prévoyant les suites que cette affaire devoit avoir, & les extrémités auxquelles les esprits étoient prêts à se porter, accéderent aux demandes des peuples, mais ce fut le plus petit nombre. Enfin l'excès de l'oppression & du brigandage poussa ces peuples à chercher, dans leurs armes réunies, & dans leurs propres forces, la justice & le rétablissement de l'harmonie que l'autorité précaire des Empereurs ne pouvoit maintenir.

La Ligue Cadée se confédéra également. Peu de temps après, les Comtes de Toggenbourg,

Seigneurs du reste du pays, étant venu à mourir sans postérité, les Communautés s'unirent entre elles par une confédération perpétuelle, pour la défense de leur liberté, & formerent la troisieme Ligue, dite des dix Droitures ou Jurisdictions, connue aussi sous le nom de Ligue-Basse ou inférieure, de sa situation sur la partie basse du Rhin qui baigne les trois Ligues.

Lorsque chacune des trois Ligues eut réglé intérieurement sa constitution politique & économique, toutes ensemble s'unirent en République générale par une alliance perpétuelle, dont l'époque est à l'an 1471.

On donne le nom de *Grisons* ou de *Ligues-Grises* à l'Etat résultant de l'union des trois Ligues. Chaque Ligue est souveraine chez elle, pour ce qui regarde sa police intérieure, & dans ses propres affaires. Mais, lorsqu'il est question des affaires de la Nation; lorsqu'il s'agit de guerre, de paix, de faire des alliances, d'envoyer des Députés aux Puissances étrangeres; le pouvoir suprême réside dans l'assemblée des trois Ligues, dont les décisions se prennent d'après les intentions connues des Communautés, & produites par écrit dans l'Assemblée, où les Représentans ne se jouent pas insolemment de leurs Constituans, mais en sont, comme ils doivent l'être, les instrumens & les organes. Ils

ne font que cela ; ils ne doivent être que cela ; c'eſt le comble de la perverſité & du déſordre s'ils font davantage. Le cas arrive-t-il, c'en eſt fait : l'Etat eſt bouleverſé, anéanti !

S'il arrive qu'un Député malverſe, il le paye quelquefois de ſa tête, comme dans les petits Cantons.

Les Ligues-Griſes forment donc une démocratie confédérée, réſultant d'un grand nombre de petites Souverainetés Populaires, abſolument indépendantes pour leur Police & leur Adminiſtration intérieure. La Maiſon d'Autriche ne vit pas, ſans envie, la naiſſance de ce nouvel Etat qui devoit naturellement entrer dans l'alliance de la Suiſſe, & ajouter à ſa puiſſance. Il s'unit en effet étroitement avec les Cantons ; tout tendoit à rapprocher ces deux Nations : il contracta, d'ailleurs, avec la République de Vallais ; &, par cette double alliance, l'Etat des Griſons a acquis un haut degré de ſtabilité & de conſiſtance.

Dans la même année que les trois Ligues ſe fondirent en une ſeule République, la Maiſon d'Autriche acheta les prétentions des Héritiers des Comtes de Toggenbourg, ſur les Communautés des dix Juriſdictions. Elle n'acquit & n'exerça d'abord que les droits ſeigneuriaux qui leur appartenoient ; mais ſes prétentions allerent

bientôt en croissant, & elle finit par affecter la Souveraineté sur toute la Ligue inférieure, & par demander qu'elle fût retranchée de sa confédération, pour être & demeurer soumise à sa domination. Elle chercha à en imposer & à se rendre redoutable par des cruautés qui font horreur, & à détourner les autres Ligues de l'envie de la secourir; mais les Grisons, à l'aide des Cantons & des secours que leur envoya la France, expulserent les Troupes Autrichiennes; &, définitivement, en 1694, les Princes de cette Maison vendirent, aux Habitans de la Ligue Basse, pour soixante-quinze mille florins, toutes leurs prétentions sur les pays qu'ils en avoient occupés.

Entre les trois Ligues, la Ligue Grise jouit de la préséance. Le Chef en a le titre d'excellence. La Diete générale, outre les trois Chefs des Ligues, est composée de deux Députés de chaque Communauté qui a droit de suffrage, dont l'un est Député en chef, l'autre Député en second. Cette Diete se tient successivement dans chacune des trois Ligues; de maniere, cependant, qu'elle se tient deux fois à Ilautz, deux fois à Coire, & une fois dans la Ligue des dix Jurisdictions. Le Chef de la Ligue où elle se tient, y préside toujours. Elle dure quinze jours ou trois semaines.

Dans ces Assemblées, on délibere sur les pro-

positions des Princes étrangers ; on reçoit les deniers communs, & on vérifie les comptes. On y reçoit le serment des Lieutenans, & on juge les appels des Sujets des Grisons.

Dans la Ligue Grise, il y a vingt-une Communautés ayant droit de suffrage, dix-sept dans la Ligue Cadée, & dix dans la troisieme. Il est à remarquer que les Ligues n'ont point d'armes ni de sceau commun. Les actes & délibérations de la Diete s'expédient sous les trois sceaux des trois Ligues, ou sous le sceau particulier de la Ligue dans laquelle la Diete est assemblée. Lorsque des Souverains étrangers adressent une lettre aux trois Ligues en commun, le Président de la Ligue Cadée, qui réside toujours à Coire, en fait l'ouverture, & la communique aux deux autres Chefs.

Outre la Diete générale, il y en a d'autres moins solemnelles qui s'assemblent lorsque les circonstances l'exigent, &, pour plus de commodité, elles se tiennent à Coire. D'ailleurs, il y a les Dietes Provinciales de chaque Ligue, qui se convoquent toutes les fois qu'on le juge nécessaire, & des Assemblées séparées des districts de chaque Ligue, dans lesquelles on délibere sur tout ce qui intéresse la confédération des trois Ligues. Tous les emplois sont assujetis à une

confirmation

confirmation annuelle qui se fait dans l'Assemblée de la Communauté.

Pour se prémunir contre les manœuvres, les insinuations & les séductions auxquelles les Représentans pourroient se laisser aller, lorsque la Diete est assemblée, les Paysans se présentent en troupe & demandent une Chambre de Justice contre les Délinquans; on la leur accorde, & elle procede rigoureusement.

La Ligue des dix Jurisdictions a moins de prérogatives dans le Corps National, comme étant, en quelque sorte, une conquête des deux autres Ligues. Elle n'a même point d'alliance directe avec les Cantons : elle n'en a que par l'intermede des deux autres Ligues alliées du Corps Helvétique. Cependant les Cantons Suisses lui ont donné, en 1567, des assurances de leur bienveillance & de leur protection; &, depuis cette époque, ils comprennent les Habitans sous le titre commun de *bons Voisins & Alliés*, dans leurs adresses aux trois Ligues.

Les Grisons ne supportent aucune espèce d'impositions. Ils n'ont point de Troupes réglées sur pied. Leur milice comprend généralement tous les habitans capables de porter les armes; & les rochers élevés au-dessus des nues, qui les séparent de leurs Voisins, leur tiennent lieu de forteresses.

L'Etat accorde la permission des recrues pour deux régimens complets ; l'un au service de la France, l'autre au service de la Hollande. Elle l'accorde aussi pour un bataillon à la solde du Roi de Sardaigne, & pour quelques compagnies de gardes à Versailles, & à Naples.

La Langue dominante du pays est l'allemande. Dans les parties voisines de la Lombardie, les Habitans entendent assez communément l'allemand & l'italien.

Au reste, il est des parties du pays des Grisons qui, à raison de leur rudesse, ne sont pas encore connues, où l'on n'a pas encore pénétré, & qu'il faut classer avec ces contrées du centre de l'Afrique, ou du Nord-Ouest de l'Amérique, dont on ne parle que par conjectures. Tels sont les espaces compris entre le mont Rhetico & le Tirol, à quoi il faut joindre la contrée d'Avey, nommée, sans doute, ainsi parce qu'il n'est permis qu'à la gent aîlée d'en reconnoître la surface. En général, les Peuples y sont à demi Sauvages ; point de chemins, point d'auberges, ou presque point. Dans le petit nombre de celles qui s'y rencontrent, on ne trouve communément que du pain noir & de mauvais fromage. Deux draps & une couverture étendus sur des feuilles seches composent le lit qu'ils ont à vous offrir, & la plupart des maisons n'y sont que des cabanes enfumées.

Les Grisons possedent, en Italie, la Valteline, les Comtés de Bormio & de Chiavenne, qu'ils régissent par des Baillis, Gouverneurs ou Podestats. Ces trois pays se désignent sous le nom commun de Valteline. Les Grisons en firent la conquête en 1512. La Maison d'Autriche comprenant de quelle utilité il lui étoit de réunir cette contrée à ses domaines, a fait de longs efforts, & a employé, avec la force des armes, les insinuations & les manœuvres dans le pays, pour avoir une communication de ses Etats d'Allemagne avec ceux d'Italie. Elle a eu des succès momentanés, mais les Grisons sont parvenus à en avoir la paisible souveraineté. Les mêmes causes qui rendirent si intéressante à la Maison d'Autriche la conquête de la Valteline, sont précisément celles qui doivent en rendre la possession très-précieuse aux Ligues Grises, & la plupart des Puissances voisines ont un intérêt direct à ce qu'elle ne sorte point de leurs mains.

Ces peuples qui connoissent les droits sacrés de l'homme à la propriété de ses possessions, la respectent dans les peuples mêmes qui leur obéissent à titre de sujets. La Valteline, cette belle province de vingt-six lieues de longueur, arrosée par l'Adda, d'une admirable fécondité, & très-peuplée, ne rend pas annuellement 30,000 livres aux Grisons. Les autres sujets des Suisses

ſont traités avec une égale douceur. La Valteline eſt abondante en bons vins. Les deux Comtés de Bormio, de Chiavene, & la Valteline proprement dite qui la compoſent, ſont gouvernés par des Capitaines, Commiſſaires ou Podeſtas, & tous les deux ans la Diete des trois Ligues y députe des Syndics pour entendre les griefs portés contre les Juges ou Gouverneurs, & les ſujets peuvent appeller des Syndics à la Diete.

Une chaîne immenſe de montagnes qui s'étend juſqu'au mont Saint-Gothard, eſt la barriere qui ſépare les Suiſſes d'avec les Griſons. Elle régne ſans interruption ſur toute la longueur de leur pays, & le Rhin en baigne les racines, ainſi que les trois lieux principaux des trois Ligues. La vallée qu'il deſcend, évaſée en beaucoup d'endroits, eſt la meilleure & la plus ſaine partie du pays des Griſons : cependant qu'y trouve-t-on ? à travers des monceaux de pierres charriées par le Rhin, ou tombées des montagnes, &, par intervalles, ſéparés de pluſieurs lieues, quelques poignées d'avoine ou de ſeigle que les habitans coupent verds à la fin de ſeptembre, & expoſent à l'air ſur des perches pour leur donner une maturité (ſi c'en eſt une) que leur refuſe la dureté du climat : on y rencontre des pâturages, des bois, quelques petits emplacemens, plantes de vignes, ailleurs des

landes, des rochers, des glaces & des neiges pendant les deux tiers de l'année; voilà la partie privilégiée du pays des Grisons! Sur le reste du pays, les montagnes pressées, entassées, les mers de glaces, les neiges permanentes y excluent généralement toute culture, même celle de l'hortolage. Ajoutons au tableau que les chemins n'y sont point praticables aux voitures, & rarement peut-on les tenir à cheval.

MEYENFELD.

Route de Meyenfeld à Coire.

Meyenfeld est qualifiée de ville chez tous les Géographes : &, à la vérité, elle a des portes, des murs, des fossés. Mais, dans le fait, & avec tout cela, ce n'est qu'un gros village qui m'a paru pauvre. Il est situé à l'angle de deux grandes vallées, dont l'une est arrosée par le Rhin, & l'autre par la riviere de Setz. L'écartement des montagnes y laisse parvenir à maturité le peu de grains que l'on y confie à la terre ; ses environs ont aussi quelques vignobles.

La constitution politique de Meyenfeld est d'une nature très-singuliere. Ses habitans sont sujets des Grisons & co-Régens de l'Etat. Ils ont part à tous les emplois publics, aux Baillages de la Valteline, de Bormio, & de Chiavene, & les trois Ligues y envoient successivement un Bailli, pour gouverner ce lieu & la Seigneurie qui en dépend. Cette ville est sujette de droit, & co-Régente par concession. Sa sujétion dérive de l'acquisition qu'en firent les trois Ligues, des Comtes Souverains à qui elle appartenoit.

L'étendue, la richesse, & la puissance des

pays, sujets des Grisons, relativement à l'Etat, sont vraisemblablement la raison qui a déterminé les Ligues à admettre leurs sujets de Meyenfeld à partager avec eux les honneurs & les émolumens de la Souveraineté. Elles avoient d'ailleurs intérêt à attacher à leur domination un district sur lequel la Maison d'Autriche étoit toujours prête à faire valoir quelques prétentions.

Davos n'est ni une ville, ni un bourg, ni un village; c'est une communauté de hameaux & d'habitations épars dans une solitude très-sauvage : leur point de réunion pour le spirituel est l'église de *Saint-Jean de Davos*, dite Métropolitaine. L'Hôtel-de-Ville de la Jurisdiction de Davos, situé près de cette Eglise, est le point de la Ligue des dix Jurisdictions qui en est le chef-lieu, & ce titre n'appartient point à Meyenfeld.

C'est-là, c'est à l'Hôtel-de-Ville de Davos que se convoque à tour la Diete générale des trois Ligues, & celle de la Ligue des dix Jurisdictions en particulier. C'est-là que sont les archives de la Ligue; c'est le lieu de réunion pour la Ligue; c'est-là qu'elle a son étendard, & le Chef de la communauté de Davos est ordinairement le Chef de toute la Ligue.

La grande route de Meyenfeld à Coire, est un sentier qui disparoît la plupart du temps dans

des mers de cailloux charriés par le Lanquart & par tous les torrens qui coupent le pays, & descendent des montagnes que l'on a sur la gauche : torrens qui se répetent à chaque pas, sur lesquels il n'y a ni ponts, ni bacs, & qu'il est dangereux de traverser, tant à cause de leur rapidité qu'à cause de l'inégalité & de la mobilité de leur fond. Ce sentier, dont on perd souvent la trace sur les cailloux, disparoît aussi quelquefois sur la pelouse : fréquemment il se bifurque, toujours il est rude & désagreable, & entre deux endroits distans de quatre lieues, & situés dans une vallée, on est obligé de prendre un guide. Pleut-il quelques heures de suite, il ne faut plus songer à marcher, toutes les communications sont interceptées : les torrens enflés se sont transformés en fleuves furieux qui déchirent le sein de la terre, roulent avec fracas de grosses pierres qui s'entre-choquent, entraînent des sapins qui, par fois, arrêtant leurs eaux, ne font qu'augmenter leur violence. Ils changent souvent de lit, & il n'y a point de remede à ce fléau.

Coire est regardée comme la capitale des Grisons : c'en est, à vrai-dire, la seule ville. Nous avons observé que Meyenfeld n'est qu'un village, & Ilantz est abandonné. Coire est placée au pied de montagnes très-hautes, & à une demi-lieue

du Rhin. Elle est arrosée par la rivière de Plessur qui, encaissée dans de petits canaux de pierres-de-taille, en parcourt les rues, & y entretient la propreté. Les rues en sont étroites, les maisons élevées, &, en général, assez bien bâties. Cependant il y regne un air de tristesse, & un étranger n'aimeroit pas à y séjourner.

La cour de France, l'Empereur, l'Espagne, & le Roi de Sardaigne y ont un résident auprès des Ligues Grises. On y suit la Religion réformée : la catholique ne s'exerce que dans l'enceinte de la cathédrale, qui renferme encore la maison épiscopale, le chapitre, résidence des Chanoines, la maison des Officiers de l'Evêque, un hospice de Capucins, & quelques petites & chétives habitations. Ce quartier, environné de murailles de toutes parts, est élevé & domine la ville. Le revenu de l'Evêque, provenant, tant du pays des Grisons que des terres & fiefs qu'il possède dans le Tirol & en Alsace, est de 14 à 15,000 livres. Les canonicats sont de 2600 livres; mais des vingt-quatre canonicats, il n'y en a que six de dotés, les autres sont titulaires seulement, & ne sont point tenus à résidence : ils ont part cependant à l'élection de l'Evêque avec les six Chanoines effectifs. L'Evêque de Coire a droit de battre monnoie, & il l'exerce conjointement avec la Ville; mais il n'exerce la souveraineté

ni ne la partage, & il n'eſt admis à la régence d'aucune partie du pays. Il eſt ſous la protection de la Ligue Cadée, à laquelle il eſt ſubordonné avec ſon Clergé.

Ainſi que l'Abbé de Saint-Gall, l'Evêque de Coire a une exiſtence verſatile : il eſt Allemand ou Suiſſe, ſuivant qu'il a intérêt d'être l'un ou l'autre ; il eſt Prince de l'Empire ſans fournir de contingent ; il a droit de ſuffrage aux Dietes ſans s'y faire repréſenter, & ſans être compris dans aucun Cercle ; il ſe trouve néanmoins inſcrit dans celui d'Autriche, on ne ſait trop ni pourquoi, ni comment. Veut-il prendre le haut ton chez des peuples par qui il exiſte, il parle de l'Empire : croit-il avoir à ménager la bienveillance & la protection des Ligues & des Cantons, il s'en dit l'allié. Il n'eſt ni dehors ni dedans ; c'eſt un amphibie. Ce double rôle eſt accablant : car, après tout, comment revenir par voie de perſuaſion à ceux dont on a cherché à éluder l'autorité légitime, à ceux qu'on a bravé, en ſe targuant du titre de membre de l'Empire ? S'il exiſte chez les Griſons comme pierre d'attente, & que, dans cette vue, il ait conſenti à être agrégé au Corps Germanique, où ſont d'aſſez grands tréſors pour payer une pareille complaiſance ? C'eſt dire aux Griſons, c'eſt leur dire à tous les inſtans : Vous êtes heureux, vous vous

êtes multipliés sur ce sol précédemment abandonné; vous avez contraint ces rochers à fournir à la subsistance de leurs nombreux habitans; vous avez amené l'abondance entre des rocs arides voués par la nature à toutes les rigueurs de l'indigence; vous avez couvert de vos habitations une terre qui ne devoit être à jamais qu'une lugubre solitude; le bonheur public fut le fruit de votre bravoure, votre bonheur domestique est le fruit de vos vertus; si ce bonheur doit un jour être troublé, si cette félicité doit vous échapper, si cette population doit s'évanouir de dessus ce sol que pressent vos pas, si la pénurie doit succéder à l'abondance, si la discorde doit déchirer votre sein, si elle doit parmi vous armer le frere contre le frere, le fils contre le pere; si elle doit introduire l'étranger dans le sein de votre patrie, si elle doit réunir le fléau d'une guerre étrangere aux horreurs d'une guerre domestique; si ces innocentes vallées doivent être inondées de votre sang: Peuple brave & vertueux, c'est de cette éminence, qui domine vos murs, que le coup doit partir. C'est-là qu'il se prépare, c'est-là qu'existe le ferment de vos maux!

Il se trouve à Coire un Collége, où sont enseignées les belles-lettres grecques & latines, & la philosophie. Les revenus en ont été pris sur les biens de deux Couvens supprimés lors

de la réformation. Le surplus a été appliqué à un Hôpital. Ce n'est pas sans besoin qu'on a fondé, en cette ville, une école latine; témoin cette épitaphe d'un Gouverneur de l'ancienne Rhétie, qu'on lit dans l'ancienne Eglise des Prémontrés, & qui commence ainsi : *Hic sub istâ lapide marmoreâ*. . . .

On y parle la Langue allemande; mais plusieurs y entendent l'Italien, & quelques-uns le François.

A l'Hôtel-de-ville sont déposées les archives des trois Ligues; c'est aussi là qu'est l'Arsenal. Coire fut autrefois une ville impériale; c'est aujourd'hui une République démocratique, dans laquelle l'autorité suprême réside dans l'Assemblée des cinq Tribus ou Corporations de la ville, où chaque Citoyen a droit de suffrage. Dans chaque Tribu, l'objet des délibérations est décidé à la pluralité, & l'accession de trois Tribus forme la décision souveraine. Le grand Conseil & le Sénat, composés, l'un de soixante-dix personnes; & l'autre de vingt, ont le pouvoir exécutif, & l'expédition des affaires courantes. Les Membres en sont tirés de chacune des Corporations, à nombre égal.

La Maison de Salis, fixée à Coire, est des plus distinguées. Elle possede en souveraineté la Baronie de Haldenstein, située près du Rhin,

à une demi-lieue de Coire. Quoique sous la protection des Grisons, ils sont entiérement indépendans, & jouissent tant du droit de battre monnoie, que des autres droits régaliens.

J'aime à me rappeller cette grotte qu'on m'a dite située dans les montagnes voisines de Coire, & qui est un symbole si consolant de ce que sont les hommes lorsqu'ils ne sont pas dénaturés par de folles institutions. Les viandes s'y conservent très-bien ; les habitans du lieu y ont chacun leur crochet, & on n'entend jamais dire que quelqu'un ait touché aux provisions de son voisin.

Route de Coire à Ilantz.

A UNE lieue & demie au-dessus de Coire, je trouvai le château de Reichenaw, au bas duquel se fait la jonction des deux grandes branches du Haut & du Bas-Rhin. Je traversai leurs eaux réunies sur un pont de bois couvert, & formé d'une seule arche, de deux cents quarante pieds d'ouverture, qui a eu pour Architecte Jean Grubenmann, dont le frere construisit le fameux pont de Schaffhouse. Je montai pendant quelque temps, & j'entrai dans une vallée qui retentit du bruit des cascades que la Nature s'est plu à y multiplier. La principale est formée par les eaux d'une riviere, qui descendant avec rapidité du haut & sur le flanc de la montagne, dans un canal dirigé en ligne droite & d'une largeur uniforme, se brisent en bas sur des débris qu'elles ont sans doute entraînés, & qui donnent lieu à des accidens & très-variés & très-pittoresques.

En remontant vers Flim, on côtoie la fougueuse riviere de Gourg, qui tombe de cascade en cascade, quelques-unes de cinquante pieds perpendiculaires, avec un grand fracas. Cette riviere est fournie par une multitude de sources

abondantes, que l'on voit ſourdre de toutes parts, près de Flim. La montagne d'où ces eaux s'échappent a ſon ſommet ſurbaiſſé en forme de voûte, & développe ſous les pas de larges pierres, qui ne laiſſent entr'elles preſqu'aucunes gerçures ni crevaſſes. On préſume qu'elle récele dans ſa concavité un vaſte réſervoir d'eau, qui fournit aux courans qu'elle verſe de ſes flancs. Le nom de la principale de ces ſources, la Gourgue, dérivé du latin *Gurges* (Gouffre), confirme cette opinion, en montrant qu'elle fut déja celle des anciens Peuples qui habitèrent cette contrée.

A ces différens courans, viennent ſe joindre ceux qui dérivent des neiges fondues : ceux-ci ſont intermittens. Je quittai ces lieux, & bientôt un ſentier en zig-zag, ſur une côte extraordinairement rapide, me conduiſit au bord du Rhin. Je traverſai ce fleuve, & je me trouvai à Ilantz, capitale de la Ligue Haute ou Ligue Griſe.

Rien de ſi chétif, de ſi délabré, de ſi pauvre, de ſi triſte, de ſi miſérable, que cette ville d'Ilantz. On y marche dans le ſilence. La plupart de ſes maiſons ſont ou cloſes, ou inhabitées, ou en ruine! Elles s'y écroulent de toutes parts; & c'eſt une obſervation très-juſte que celle d'un moderne, qui dit qu'il ſemble qu'elle vienne d'eſſuyer un bombardement, avec cette

différence que, dans une ville bombardée, on verroit de l'action & du mouvement pour fuir, pour réparer, ou pour reconſtruire ; au lieu qu'ici, par-tout c'eſt la déſertion & le ſilence.

Qu'une ville tombe en ruine & ſe dépeuple, au paſſage de la liberté à la ſervitude? l'expérience de tous les ſiecles y eſt conforme : mais que, dans un Etat libre, une ville tombe dans l'anéantiſſement? le fait s'annonce ſous les dehors du problême. Ilantz nous offre, en effet, l'oppoſé de ce qui arrive conſtamment. Sous les petits Deſpotes qui y précéderent la naiſſance de la liberté, elle renfermoit une population aſſez nombreuſe ; ſes maiſons, qui n'étoient point celles de l'opulence, ne préſentoient cependant point de ruines : il y régnoit même une certaine aiſance. C'eſt que, depuis l'expulſion des Tyrans, les Peuples de la Ligue ſont rentrés dans leurs droits, dans la propriété de leurs poſſeſſions ; depuis qu'ils ont arraché le ſceptre des mains de la tyrannie, ils ſe ſont revêtus de la ſouveraineté de leur pays. Non-ſeulement les bourgs & les villages y ont eu part, mais encore les hameaux, les habitations éparſes, des maiſons iſolées & comme perdues dans l'enfoncement des montagnes. Dans cet état de choſes, où la ſouveraineté eſt comme diſperſée ſur toute la ſurface du pays, la propriété y

fixe, y attache les hommes par-tout où il y a un fragment de terre à remuer, quelques pâturages dont ils puissent tirer parti. Alors point de capitale, à proprement parler; point de foyer de la richesse, point de foyer de l'intrigue, des brigues, du luxe, de l'espérance, de la corruption! Chacun reste sur la parcelle de terre qui lui est échue, chacun s'y retire & s'y est retiré, aussi-tôt qu'il a commencé à en être propriétaire réel. Dans une Démocratie, où la souveraineté est par-tout; où, hors des assemblées, il n'y a point de centre d'autorité, de pouvoirs & de graces; où le pouvoir souverain est disséminé jusques sous les chaumieres, il n'est point de raison pour que le lieu qui en est regardé comme la capitale, absorbe la population du pays. Le mouvement s'est donc ralenti à Ilantz, & les citoyens les plus aisés ont préparé, par leur retraite, l'indigence du peu d'habitans qui ont continué à l'habiter.

Route d'Ilantz à Disentis.

D'ILANTZ, je continuai à remonter la grande vallée du Rhin, qui va toujours en s'élevant. Dans l'après-midi, le sentier que je suivois disparut sur la pelouse. J'avançai, je ne le vis point reparoître ; aucune trace de chemin, aucun vestige d'habitations. Je ne doutai point alors que je ne me fusse fourvoyé. Je continuai, cependant ; le jour, qui s'avançoit, ajoutoit à mon embarras : j'appréhendois de m'enfoncer trop avant dans des lieux inhabités. Sur ces entrefaites, je trouvai un chalet abandonné ; je délibérai si j'y passerois la nuit, comme dans un lieu propre à m'y retrancher contre les ours. Cependant je me résolus à passer outre, avec l'intention de rebrousser chemin, & de rejoindre cet asyle, dans le cas où rien ne m'indiqueroit quelqu'habitation voisine. Je fis bien ; je tombai sur un sentier qui, par un bois, le long & sur le penchant de la montagne, me conduisit dans un village, où j'entrai un quart d'heure après le coucher du soleil. Le gîte n'étoit point excellent, à beaucoup près ; mais quand je le comparois au chalet, qui fut quelque temps le terme de mon espoir, je me croyois à la délicieuse

Sybaris. Dans la chambre où je couchai, étoient épars, de tous côtés, du linge, des hardes, des nipes, mille petits meubles, des fruits, des comestibles, &c.; je conclus qu'il ne passoit à cette auberge que des gens du pays; d'autres, qui respectent moins les droits de la propriété, eussent promptement appris à l'aubergiste, l'usage & l'utilité des serrures.

Le lendemain, de bon matin, je traversai le Rhin, que je laissai sur ma gauche; &, vers le midi, j'arrivai à Disentis, une des hautes-jurisdictions des Grisons. C'est un village avec une ancienne, riche, & célèbre abbaye, de l'Ordre de Saint-Benoît. L'église en est assez jolie. La dorure & les peintures, qui, toutefois sont mauvaises, n'y laissent à l'œil aucun repos. Les bâtimens du monastere sont très-vastes, mais de la plus grande simplicité. Les croisées en sont si rétrécies, à cause de la rigueur du climat, que ce ne sont gueres que des lucarnes.

L'étendue & l'élévation de cet édifice, ravalant encore les cabanes enfumées des paysans, les fait paroître comme un amas de hutes. Ce qui eût servi à préparer des logemens propres & commodes à ces bons citoyens, a été absorbé par le colosse abbatial! Dans un pays stérile, & sans ressource; dans un pays où l'habitant arrache quelques poignées d'orge à une terre

avare qui ne le conduit point à maturité ; dans ce pays, dis-je, une abbaye opulente entourée de cabanes, est un scandale ; c'est une insulte à l'humanité! L'existence de chacun des individus qui la composent, donne la mort à vingt autres, & prive le reste du nécessaire.

L'Abbé de Disentis a part à l'Administration politique & civile de la Communauté, & on s'en apperçoit par sa constitution même, dans laquelle est interverti l'ordre naturel & primordial des choses. Le Grand-Conseil de la Communauté juge les affaires criminelles ; les causes civiles & les affaires d'Etat sont réservées au Petit-Conseil, dans lequel il a plus d'influence. Il est membre de l'un & de l'autre : le premier est composé de quarante personnes.

L'Abbé est Prince de l'Empire, & il a droit de battre monoie. Il assiste ordinairement, en personne, aux Dietes de la Ligue Grise ; mais il n'a ni voix ni séance à la Diete générale des Grisons, peut-être à cause de sa complaisance à accepter un titre qui ne devoit point flatter ses compatriotes.

DISONS maintenant quelque chose de mon auberge, & de ma salle à manger ; elle mérite bien que l'on en parle. C'étoit la salle même où réside le pouvoir souverain & le tribunal

de la Justice. Cette vertu personifiée, le glaive & les balances à la main, & brillante de dorure, y est suspendue au plafond, comme descendant du ciel. Au fond de la salle est le siege éminent du Président; à côté est suspendu, à deux crochets de fer, le symbole de l'autorité suprême; une énorme épée, de celles qu'on faisoit mouvoir à deux mains.

Ceci, qui est loin de nos mœurs, me toucha. J'y vis des vestiges de l'ancienne hospitalité; j'y vis un hommage qu'on lui rend encore dans ces lieux sauvages. Vous êtes étranger, vous êtes notre frere; c'est la Communauté qui vous reçoit, & elle vous reçoit dans le lieu le plus sacré & le plus respectable: elle vous y prend sous sa sauve-garde! C'est un témoignage de bienveillance universelle. C'est d'après ces principes & ces sentimens que, dans toute la Suisse, la principale auberge est ordinairement à l'hôtel-de-ville, dans une partie des bâtimens qui y est spécialement affectée.

La vallée où est Disentis recueille quelques seigles; mais hélas, quelle récolte! semés en Mai, ils sont coupés, encore verds, à la fin de Septembre: liés en petites gerbes, ils sont suspendus à l'air sur des perches, pour les faire mûrir, disent les habitans.

Route de Disentis à l'une des Sources du Rhin.

De Disentis par des sentiers montans, & après avoir traversé une excavation profonde, formée par les eaux qui descendent des montagnes, je me rendis au village de Tavetsch. J'y arrivai vers les quatre heures; &, la journée se trouvant trop avancée pour m'engager dans le désert qui est au-delà, j'y restai. En effet, il y avoit pour six heures de marche, par des chemins impraticables aux chevaux, par des sentiers qui vous abandonnent, & dont il faut deviner la direction; par des escarpemens & des précipices. Je n'avois donc d'autre parti à prendre que celui de m'arrêter; c'étoit le jour de S. Laurent, vers le moment de la sortie des Vêpres.

A défaut d'auberge, un cabaret m'offrit un asyle. J'y étois à peine, que le Curé entra avec douze ou quinze de ses paysans. Nos gens s'attablent, tirent des cartes, & jouent le vin qui doit se boire. On boit; le haut bout de la table, comme place d'honneur, est assigné au Pasteur, qui verse à boire, distribue les verres, & boit lui-même : la gaieté étoit de la partie. La scene me surprit d'abord davantage encore, dans des contrées où la décence & les bonnes moeurs

ſont reſpectées. Seul, obſcur, ignoré, dans un coin de ce réduit, je jouiſſois de ce ſpectacle, & je ne tardai pas à revenir de mon étonnement. Je me rappellai en quel pays j'étois, ſur quelle terre je me trouvois, quels étoient les hommes qui l'habitoient. Le Curé, jouant & buvant, jouoit & buvoit avec les Seigneurs, que dis-je, avec les Souverains du pays! Pouvoit-il ſe trouver dans une compagnie & plus noble, & mieux titrée, & plus relevée? Des payſans qui traitent avec les Potentats, peuvent bien s'aſſeoir à table à côté de leur Curé. La franchiſe, la ſérénité, ſe déployoient ſur les fronts des convives. Ces payſans, qui jouiſſent des prérogatives de l'homme, ailleurs méconnues, ont l'ame d'une trempe analogue à leur poſition. J'avois commencé par être preſque ſcandaliſé, je finis par bénir une terre où les hommes ramenés à la pureté de leur origine, conſervent la nobleſſe dont le premier Être les revêtit.

A MESURE que l'on s'avoiſine de la tête du Rhin, & de la partie ſupérieure de la vallée, à meſure le ſol s'en exhauſſe. Diſentis ſe trouve déja ſur un plateau très-élevé, & de-là on monte encore beaucoup pour arriver à Tavetſch, où il faut s'apprêter à gravir des pentes encore plus roides, qui conduiſent à des eſcarpemens

qu'il faut escalader, & qui sont surmontés d'autres qui portent leurs cimes au-dessus des nues. Là, environné de glaces aussi anciennes que le Monde, le Rhin dérobe sa source aux regards des Mortels!

Il tombe d'abord de rochers à pic dans un bassin, d'où, par un canal scabreux & encombré, il parvient au Val-Tavetsch, & court ensuite dans la grande vallée. De Tavetsch, en la remontant, on ne trouve aucun vestige de chemin. Bientôt, fléchissant à droite, elle va frapper au mont Crispalt, dont les cimes inaccessibles versent les premières eaux du Rhin.

A dix lieues de ses sources, il charie beaucoup plus d'eau que la Saône à Lyon. Celle dont nous avons parlé est la plus considérable des trois dont il descend. Elle fournit le *Rhin antérieur*, *Avant-Rhin* ou *Bas-Rhin*; le haut-Rhin ou arrière-Rhin naît au mont de l'Oiseau; & le Rhin du milieu, qui se jette dans le Rhin antérieur avant sa jonction avec le haut-Rhin, part du Luckmanier. Mais aucune des trois branches n'a sa source au mont Saint-Gothard, comme le disent faussement les *Ecrivains* qui ne parlent que par apperçus.

Passage du Crispalt.

Nous voici enfin parvenus à la partie de la Suisse, chargée du poids des hautes Alpes: nous touchons à la grande chaîne qui court entre le Vallais & le Canton de Berne; nous touchons à la chaîne fameuse du Grand-Saint-Bernard. Nous voici à cet amas de Montagnes entassées, dont les bases pressent le Canton d'Uri, les frontieres du Milanès, celles du Canton de Berne, des Grisons, & du Vallais! Ici, le Grimsel, le mont de la Fourche, le mont Saint-Gothard, le Schreck-Horn, &c., qui portent leurs cîmes au-dessus de la région des nues. C'est le foyer des Alpes, c'est la crête de l'Europe! Ici, les sources adossées de quantité de fleuves, qui portent le tribut de leurs eaux dans les mers qui baignent les extrémités opposées de l'Europe! On en voit descendre le Tesin, qui verse à la Mer Adriatique; le Rhin, qui va se rendre dans la Mer du Nord; le Rhône, qui va se jeter dans la Mer Méditerranée; l'Inn, qui porte ses eaux dans la Mer Noire, conjointement avec celles du Danube!

D'ici les montagnes accumulées, en se divisant & se subdivisant, couvrent toute l'Europe

de leurs rameaux. Quelques-unes de ces Montagnes ont jusqu'à quatorze mille pieds d'élévation perpendiculaire, & s'apperçoivent de plus de quatre-vingt lieues de distance!

Le groupe de montagnes que j'ai désigné, est le chevet, & le terme des principales vallées qui découpent les Alpes; &, avec celles de la double chaîne du Vallais, il rassemble les plus hautes montagnes de notre Continent! Le *Pic d'Adam*, en Asie, dans l'isle de Ceylan; le *Pic de Teneriffe*, en Afrique, dans les isles Canaries; le *Canigou*, dans les Pyrénées, sont de beaucoup inférieurs! Le *Canigou*, la plus haute montagne des Pyrénées, n'a que quatorze cents quarante toises au-dessus du niveau de la mer, & le *Pic de Teneriffe*, plus élevé que le Pic d'Adam, n'en a que dix sept cents.

Les Alpes séparent l'Italie de la France & de l'Allemagne, & commencent aux bords de la Méditerranée, près de Monaco, entre l'Etat de Gênes & le Comté de Nice. Elles longent le Piémont, qu'elles divisent de la Provence & du Dauphiné : elles couvrent la Savoie, & la plus grande partie de la Suisse, où elles sont le plus élevées : elles y sont répandues sur le pays des Grisons, sur le Vallais, la majeure partie du Canton de Berne, & sur les Cantons d'Uri, d'Underwald, de Switz, de Glaris,

d'Appenzel, & partie de ceux de Lucerne & de Zurich. D'ici, elles se dirigent à l'orient, & se terminent à la Mer Adriatique, au golfe de Quarnero, entre l'Istrie & la Croatie, après avoir fourni une chaîne, non interrompue, de plus de deux cents soixante lieues de longueur.

On appelle *Alpes Maritimes*, celles qui, du voisinage de la mer, vont à la source du Var; *Alpes Cotienes*, celles qui, des sources du Var, se terminent à Suze; *Alpes Grecques*, celles qui de Suze atteignent le Grand-Saint-Bernard: on les nomme aussi *le Petit-Saint-Bernard*. Les *Alpes Pennines* s'étendent entre le mont Blanc & le mont Saint-Gothard; c'est la chaîne même du Grand-Saint-Bernard, & elles servent de clôture au Vallais, du côté du midi. On appelle *Alpes Rhétiennes* ou *Grisonnes*, celles qui sont entre le mont Saint-Gothard, & la source de l'Inn. On nomme *Alpes Jules*, *Noriques*, *Carnienes*, & *Septentrionales*, celles qui s'étendent de la source de l'Inn à la Mer Adriatique. Les *Alpes Lepontiennes*, sont celles qui sont entre Coire & le lac de Come. Enfin, le mont Saint-Gothard, est le centre de ce groupe de montagnes, que les Anciens désignoient sous le nom commun de *Mont-Adula*. C'est cet amas de montagnes qu'ils nommoient encore *Summæ Alpes*, les grandes Alpes; il comprenoit une portion de la chaîne septentrio-

nale du Vallais, dans laquelle est le Schreck-Horn.

Entre un grand nombre de rameaux, les Alpes en jettent deux principaux : l'Apennin, qui s'en détache près de la côte de Gênes, & file suivant la longueur de l'Italie jusqu'à l'extrémité du Royaume de Naples ; l'autre qui, de la Cluse au voisinage de la Savoie, prend sa direction vers le nord, pour élever, à jamais, un rempart de séparation entre la France & la Suisse ; c'est le Mont-Jura. Il court le long de la Franche-Comté, produit la chaîne des Vosges, moins élevée, qui se voit entre la Lorraine & l'Alsace ; & ces montagnes, en s'abaissant encore, se perdent dans celles des Ardennes, qui expirent aux plaines des Pays-Bas. Les sommets du Jura les plus élevés, ne sont gueres qu'à six cents toises au-dessus du niveau de la mer.

Les plus hautes montagnes des Alpes sont le *Mont Blanc*, à la jonction du Grand & du Petit-Saint-Bernard ; le *Velan*, qui en est voisin ; le *Gemmi*, le *Mettelberg*, le *Veterhorn* ou le *Pic des Orages*, le *Schreck-Horn* ou la *Corne d'Horreur*, le *Jung-Frauhorn* ou le *Pic de la Vierge*, le *Grimsel*, dans la chaîne du Vallais parallele au Grand-Saint-Bernard ; le *Crispalt*, voisin du Saint-Gothard ; le *Mont de la Fourche* ; & de suite en allant à l'orient, le *Luckmanier*, le *Vogelsberg*, *Avicula* ou

mont de l'Oiseau, le *Splugen*. Entre toutes, la plus élevée est le Mont Blanc, qui est la plus haute montagne de l'ancien Monde. Le Schreck-Horn, moindre en masse, & beaucoup plus aigu, l'emporte, après le mont Blanc, sur toutes les pointes les plus élevées des Alpes.

Le Jung-Frauhorn ou pointe de la Vierge, est ainsi nommé, de ce que personne jamais n'est parvenu à son sommet. Je ne sais si ce qu'on raconte de deux chasseurs de chamois, qui y auroient successivement laissé leur couteau sous une pierre, en monument de l'escalade, est bien avéré.

A LA tête de la grande vallée du Rhin, la montagne qui se présente en forme de barriere entre deux plus élevées, & que l'on escalade pour pénétrer dans la vallée qui est au-delà, est une montagne de troisieme formation : elle ne me parut être qu'un éboulement. Du côté du Val-Tavetsch, elle présente presqu'un mur d'à-plomb. Deux bergers, que je trouvai sur la cime, habitoient, pêle-mêle avec leur bétail, dans une hute faite avec de grosses pierres, qu'ils avoient amoncelées de leur mieux. Ces pasteurs, ces hommes dans toute la simplicité de la Nature, m'offrirent du lait, que j'acceptai, & qui étoit pour moi d'un grand prix dans le désert que

j'avois à traverſer; mais il me fut impoſſible de leur faire accepter aucune marque de ma reconnoiſſance : le préſent devenoit pour eux une inſulte. Combien nous ſommes loin de ces mœurs !

Le plateau de cette montagne ne préſentoit aucune trace de chemin, & je me dirigeai en ſuivant, de mon mieux, l'indication de mes bergers. Arrivé au bord du plateau, j'eus ſous les yeux une vallée, formée par de hautes montagnes de roche crue, & dont le fond eſt occupé, en partie, par un lac, ignoré des Géographes; ce lac, d'une demi-lieue de longueur, eſt abreuvé par une chûte d'eau d'environ cent quatre-vingt pieds de haut. Il donne naiſſance à une riviere qui va ſe jeter dans la Reuſs, près d'Urſere.

Une pente très-roide, & ſans veſtiges de ſentier, me conduiſit au bord du lac, que je commençai à côtoyer. Un éboulement de montagnes de fraîche date, & qui avoit jonché au loin la vallée de ſes débris, me barra le chemin. Il fallut me déterminer à en fouler les lambeaux entaſſés, qui, dans la chûte, ſe ſont portés bien avant dans le lac.

Au-deſſous du lac, & dans la même vallée, je trouvai trois autres éboulemens, plus anciens, qui ont encombré plus de la moitié de la vallée,

quoique fort large. Dans l'un, la montagne s'eſt écroulée ſur un quart de lieue de longueur; &, en quelques endroits, ſes débris ont atteint l'autre côté de la vallée. A ſucceſſion de temps, les terres ravalées, la décompoſition des végétaux, &c. recouvrant ces débris, qui ſeront bois, pâturages, & verdure; cet accident de la Nature ſera pleinement ignoré : on n'en aura pas même de ſoupçon. Combien n'y en a-t-il pas que le laps des ſiecles a ainſi voilé à nos yeux. Toutefois le fond de cette vallée, ainſi qu'on peut le remarquer du côté d'Urſere, à huit cents pieds ou mille pieds de profondeur, n'eſt formé que des débris & des éboulemens des montagnes collatérales, & il fut un temps que le Val-d'Urſere, où nous allons deſcendre, communiquoit de plein pied avec le Val-Tavetſch, où nous avons quitté la ſource du Rhin.

La riviere qui ſort du lac d'Urſere, ſillone profondément le fond de cette vallée, & il y a ouvert des précipices, des abîmes, du côté où les terres & les déblais ne ſont pas ſoutenus, & où elle ſe précipite dans le Val-Urſere. On y deſcend par des ſentiers déteſtables, continués en quelques endroits par des degrés de pierres rondes, inégales, mal aſſurées. L'aſpérité des chemins n'empêche pas qu'on ne porte, avec plaiſir, ſes regards ſur les caſcades, d'une pro-

digieuse élévation qu'on a devant soi; & qui, de la région des montagnes où les neiges sont permanentes, se précipitent de roc en roc, sous des formes, & avec des accidens aussi multipliés que la forme & les accidens même des rochers qui en brisent les eaux!

VAL

VAL URSERE.

Qu'il eſt bien nommé, ce Val Urſere! On n'y aborde & l'on n'en ſort qu'en paſſant ſous terre, ou en franchiſſant le terrible paſſage de la Fourche, & celui du *Saint-Gothard*, ou en traverſant le déſert par lequel j'y pénétrai. Ce pays, enclavé & dans le cœur même des plus hautes Alpes, expoſé aux rigueurs du froid le plus violent, dans des hivers qui y durent neuf mois entiers, n'a pas une branche de bois. Ses montagnes nues, chauves, pelées, & arides, ne ſe revêtent d'aucune eſpèce de bois; & on ne peut en tirer d'ailleurs, à cauſe des barrieres dont la Nature a ſéparé ce pays du reſte de l'Univers. L'œil, dans cette vallée, ne découvre aucune eſpèce de culture. C'eſt-là, c'eſt-là, cependant, qu'un Peuple nombreux & vaillant s'eſt multiplié, & vit dans l'aiſance, ſous les auſpices de la liberté! Sur deux lieues de long, la vallée d'Urſere offre quatre villages riches & bien peuplés, & où il ſe trouve aſſez de ſuperflu pour y dorer les clochers. C'eſt la liberté qui enfante ces prodiges, c'eſt elle qui y tire de l'huile des cailloux, c'eſt elle qui y convertit les pierres en pain: *Dic lapides iſti panes fiant!*

Sous le régime d'un Maître, à peine cette vallée récéleroit-elle quelques pâtres demi-nuds, affamés, courbés ſous l'infortune!

Cette vallée eſt le diſtrict habité le plus élevé de l'Europe, & de tout l'ancien monde. On n'y connoît ni le printemps, ni l'automne; l'été n'y dure que trois mois, & rarement quatre. Elle eſt ſituée dans le foyer des Alpes, & elle eſt enveloppée de montagnes, dont l'enſemble ſe nomme quelquefois le Saint-Gothard, lorſque ce mot eſt pris dans toute ſon extenſion.

En venant d'Altorf, elle partage la montée du Saint-Gothard, & on y débouche par un chemin taillé dans l'intérieur & le vif du rocher. Cette route ſouterraine eſt haute de neuf pieds, tellement qu'un homme peut y paſſer à cheval: elle a onze pieds de large, & trente-deux toiſes ou cent quatre-vingt-douze pieds de longueur. Une ouverture, pratiquée vers le milieu, y donne accès à la lumiere: à côté, la Reuſs tombant de caſcade en caſcade. Ce chemin fut percé en 1708; antérieurement on étoit obligé de paſſer les précipices ſur des ponts ſuſpendus par des chaînes.

Au-deſſus d'Urſere, ſur le penchant de la montagne, eſt un petit bois, que l'on conſerve pour protéger le village contre les avalanches: il eſt défendu, ſous peine de la vie, d'y toucher.

Cette vallée forme une petite République alliée, & sous la protection du Canton d'Uri. Elle étoit autrefois sous la dépendance de l'Abbé de Disentis : rébutée par l'injustice d'un gouvernement oppressif, les armes apporterent le terme à ses maux, & elle s'affranchit d'un joug devenu insupportable. Ses habitans sont bien faits, industrieux, & éclairés. Ils brûlent une espèce de bruyere, ressource bien foible contre l'aspérité des hivers qu'ils éprouvent. La vallée qu'ils habitent est comprise entre le mont Saint-Gothard & le mont de la Fourche, & elle est arrosée par la riviere de Reuss ou Russ (*Ursa*), qui a donné le nom à la vallée.

Au sortir du village d'Ursere, je côtoyai le mont Saint-Gothard, qui est un des grands passages pour entrer en Italie. Cette montagne fameuse, à la prendre dans toute son extension avec les montagnes adjacentes, dont elle est le centre, confine au Vallais, au Canton d'Uri, au Canton de Berne, aux Ligues Grises, & à l'Italie. Dans cette acception, la montée du Saint-Gothard commence dès le village de Sillene, à trois lieues d'Altorf; & de-là, il y a neuf lieues de chemin pour parvenir au plateau qui est sur le sommet de la montagne, dont la hauteur perpendiculaire, au-dessus de la Méditerranée, est, suivant M. de Saussure, de mille

trois cents ſoixante-dix-huit toiſes, à la prendre de la ſommité des pointes qui bordent le plateau; ainſi, il s'en faut bien que le Saint-Gothard, proprement dit, ſoit une des plus hautes montagnes des Alpes.

Là, ſe trouve un hoſpice, tenu par deux Capucins Italiens. Douze cents chevaux ſont continuellement employés & dans toutes les ſaiſons de l'année, au tranſport des marchandiſes qui vont en Italie, ou qui en viennent. Mais ce paſſage eſt fermé neuf mois entiers par les neiges, & le reſte du temps, les avalanches le rendent très-dangereux.

Sur le plateau du Saint-Gothard, il ſe trouve ſept petits lacs, qui ſont gelés huit ou neuf mois de l'année. Le Teſin a ſa ſource dans un de ces lacs. De celui qu'on nomme lac de Luzendre, deſcend un ruiſſeau, qui mêle ſes eaux à celles de la Reuſs, près du village de l'Hôpital. Le ſommet du mont Saint-Gothard verſe donc aux deux mers.

Le chemin par lequel on le franchit a de dix à quinze pieds de large, & il eſt pavé dans la plus grande partie de ſon étendue.

Le mont Saint-Gothard a fourni peut-être mille quintaux de criſtal. Les plus beaux blocs ſe vendent pour Milan, où ils ſont mis en œuvre. Les moindres ſont envoyés en Allemagne, où

on en fait des pommes de cannes, des pierres pour les boucles, & autres espèces de petits ouvrages, & les débris ou fragmens passent aux verreries, où l'on en fait du verre blanc, & des cristaux factices. Ces belles mines de cristal, qui s'exploitent encore aujourd'hui, se voient vers le bas du *Saint-Gothard*, dans les environs de Gestinen, sur la route d'Altorf.

Près d'Ursere, la Reuss s'élance entre deux rochers très-rapprochés; &, au-dessous, on passe le fameux Pont du Diable, ainsi appellé autant du pont en lui-même, que du site, de sa position affreuse par les rochers, par les précipices, par les chûtes & les mugissemens de la Reuss, dont les eaux battues, froissées, & écumantes, forment une brume, un vaste tourbillon de vapeurs qui remplissent toute cette gorge.

Le pont, de la structure la plus hardie, est suspendu sur l'abîme, & embrasse d'une seule arche, très-légére, un écartement de trente pas, appuyé sur deux saillies de rocher. Ajoutons que cette arche est formée de pierres brutes; ce qui la rend analogue au site sauvage où on en tenta l'étonnante construction. Ce pont est sans parapets, & de quinze pieds environ de largeur.

D'après les mesures du Mont-Saint-Gothard, prises par M. de Saussure, qui sont certainement les plus exactes que l'on ait, & qui ne lui donnent

que treize cents soixante dix-huit toises d'élévation perpendiculaire au-dessus du niveau de la mer ; combien M. de la Borde se trouve loin de la vérité, lorsqu'il le donne pour la montagne la plus haute de l'Europe ! loin d'être la plus haute, elle n'est pas même, comme je l'ai dit, une des plus hautes. Toutes celles qui l'environnent, le Mont de la Fourche, le Mont Grimsel, le Schreckhorn, &c. &c. le surpassent de beaucoup, & celles-ci mêmes sont toutes inférieures au Mont Blanc, qui n'a pas moins de deux mille quatre cents cinquante toises d'élévation perpendiculaire.

Voici cependant ce que dit M. de la Borde. « Il me semble qu'un grand nombre penche pour » ne pas admettre le Saint-Gothard pour la plus » haute montagne de l'Europe. Ils prétendent » même qu'il y en a de deux fois plus élevées. » M. Coxe ajoute qu'il a de bonnes raisons pour » le croire ; mais moi, qui suis sûr d'en avoir de » meilleures pour ne pas croire à ses calculs, » ni à ceux de MM. les Physiciens, je demeure » persuadé, & je leur en fais excuse, que le » Mont-Saint-Gothard est la montagne la plus » élevée de l'Europe. »

Et quelles sont donc, M. de la B...., ces raisons meilleures que celles de M. Coxe & de Physiciens, que vous nous annoncez avec un

ton d'assurance qui exigeoit effectivement les excuses que vous faites à vos maîtres ?

« C'est, dites-vous, que vous voyez descendre » du plateau du Saint-Gothard des fleuves qui se » répandent au nord, au midi, à l'orient & à » l'occident ! S'il y avoit quelque chose de plus » élevé, ajoutez-vous, l'eau ne prendroit pas » son cours de ce côté ! » Et sûr par-là d'avoir triomphé de M. Coxe & des Physiciens, vous ajoutez, en compatissant à leur foiblesse : *je n'ai pas besoin de calculs pour prouver cette assertion, il ne faut que du bon sens.* Oui, M. de la Borde, il ne faut que du bon sens, mais c'est pour voir que vous ne le consultez pas ici ! Il n'est pas excusable de se faire d'aussi grossieres illusions.

Les eaux qui descendent du plateau du Saint-Gothard, prouvent l'exhaussement du Mont-Saint-Gothard au-dessus des racines des Hautes-Alpes qu'elles arrosent, mais non au-dessus de ces montagnes elles-mêmes. Ces eaux descendues du Saint-Gothard prouvent l'exhaussement de ce plateau par-dessus les vallées & les plaines qu'elles parcourent, mais non par-dessus le Mont-Blanc, le Mont de la Fourche, le Mont de l'Oiseau, le Mont-Gemmi, dont elles ne lavent point le sommet.

Vous manquez donc de physique, M. de B.

Borde! mais vous manquez aussi de mémoire! Après avoir affirmé à vos Lecteurs que le Mont-Saint-Gothard est la plus haute montagne de l'Europe, vous leur dites, quelques pages plus loin : « Nous apperçumes le fameux Mont-Blanc » qui élevoit sa tête altiere au-dessus des autres » montagnes du Faucigni. Cette montagne est, » dit-on, la plus élevée de l'Europe, & peut-» être du monde entier! » Cela n'est pas conséquent.

Vous poursuivez, & vous ajoutez en parlant du Mont-Blanc : *Personne ne peut se vanter d'avoir approché son sommet, seulement à la distance de cinq à six cents toises : ceux qui s'en vantent en imposent, car l'air y est trop rare pour qu'on puisse y respirer!* Comme vous tranchez, M. de la Borde! Convenez cependant que vous avez à rétracter & votre assertion & la raison sur laquelle vous la fondez : l'une & l'autre déclarées fausses par l'expérience contre laquelle il n'y a point de preuve admissible. Vous savez, ou vous devez savoir, que M. le Professeur de Saussure de Genève, suivi d'environ trente personnes, a escaladé la cîme du Mont-Blanc au mois d'Août 1787. Il y a existé, vécu, respiré. On peut donc y exister, y vivre, y respirer; & l'air n'y est donc pas trop rare pour cela!

Votre dire porte le même caractere de matu-

rité lorſque, à la ligne ſuivante, vous ajoutez que la vue de qui que ce ſoit n'a jamais atteint juſqu'à la ſommité du Mont-Blanc ! Il n'eſt pas un Genevois, Monſieur, qui ne puiſſe vous dire que vous êtes en oppoſition avec la vérité : Madame de Sauſſure, en particulier, vous certifiera que lorſque ſon mari eut atteint le ſommet du Mont-Blanc, il ſe fit connoître à elle par le drapeau blanc qu'il étoit convenu avec elle d'agiter lorſqu'il y ſeroit parvenu. Et d'ailleurs, M. de la B....., comment avez-vous eſpéré nous perſuader que la vue ne porte pas à une lieue? vous, Monſieur, qui refuſez de croire à M. de Sauſſure quand il a raiſon, trouvez bon que nous ne vous croyions pas quand vous avez tort !

M. de la Borde fait la très-ſinguliere obſervation que c'eſt depuis la nouvelle phyſique qu'on a réduit le S. Gothard au tiers de ſa hauteur. En vérité, M. de la B....., il ſemble que vous reveniez d'un autre monde, en nous diſant par-là que nos Phyſiciens devroient aller s'inſtruire à l'école ariſtotelicienne, y apprendre que l'eau monte dans les pompes aſpirantes, parce que la Nature a horreur du vuide; y apprendre qu'une pierre tombe, parce qu'elle obéit à un principe qui la pouſſe en bas; y apprendre à renoncer à la raiſon, à rejeter l'expérience, & à tout expliquer par les qualités occultes !

Vous ajoutez que lorſqu'on a réduit la hauteur du Saint-Gothard à la moitié de celle qu'on lui avoit donnée juſques-là, c'eſt qu'on a ſupprimé, d'un trait de plume, les pointes ou cornes qui bordent le plateau! Conſultez M. de Sauſſure, Monſieur, & il vous dira que la hauteur du Saint-Gothard, déterminée à treize cents ſoixante dix-huit toiſes, eſt priſe de la corne la plus élevée de la montagne. Ces dents ou aiguilles y ajoutent d'ailleurs bien peu, puiſqu'elles ne ſont que de quelques centaines de pieds.

Adopter les réſultats de Micheli reconnus & démontrés faux, & rejeter ceux de nos grands Phyſiciens dont les calculs ſont généralement avoués, ſur-tout depuis la perfection des inſtrumens, c'eſt ſe décider contre la lumiere, en faveur des ténebres; c'eſt un renverſement, une perverſité d'idées abſolument inconcevable pour moi.

Mais ne quittons point encore le S. Gothard; où ſont-ils donc ces quatre fleuves que nous annonce M. de la Borde, qui, deſcendans du plateau de cette montagne, vont aux quatre points oppoſés de l'Europe, nord, ſud, orient, occident. Je vois bien le Rhin qui va dans la mer du Nord, le Teſin qui va dans la mer Adriatique, du côté du midi. Voilà deux des points cardinaux; où ſont les deux autres? Vous citez le Rhône? Mais le Rhône ne deſcend pas du plateau du Mont-

Saint-Gothard : il vient du Mont de la Fourche !

D'Altorf à Usere, dit M. de la B....., on voit de temps en temps des ponts jetés sur la Reuss, & composés d'une seule poutre. Composés d'une seule poutre ! Mais avez-vous bien réfléchi que c'est le grand passage des marchandises entre l'Italie, la Suisse, la France & l'Allemagne par le Mont-Saint-Gothard ? Et depuis quand les mulets chargés franchissent-ils les abîmes sur une poutre !

Certains passages du livre de M. de la Borde semblent indiquer qu'il ne parle pas d'après lui-même des lieux qu'il décrit. Je cite celui-ci, page 145 du Tome II : *On trouve sur le sommet du Grimsel deux petits lacs qui sont toujours couverts de neiges & de glaces.* J'en atteste tous les voyageurs ! Tous vous diront, M. de la B....., qu'il n'y a point de lacs sur le sommet du Mont-Grimsel. Vous continuez & vous dites : *Après avoir descendu environ deux heures de l'autre côté de la montagne, nous trouvâmes une maniere d'hospice.* C'est là, M. de la Borde, que sont les deux petits lacs que vous placés sur le sommet. Voilà une faute : en voici une autre ! Vous dites qu'ils sont toujours couverts de neiges & de glaces. Permettez-moi de m'inscrire encore en faux contre cette assertion, car ils étoient d'une eau bien vive & bien limpide lorsque je les vis dans le mois d'Août. Il

n'y avoit aucuns vestiges de glaces & de neiges ni sur les lacs, ni sur leurs bords, ni aux environs.

M. de la Borde nous donne la ville de Vevay pour la mieux bâtie de la Suisse ? C'est sans doute pour plaisanter, & je ne puis m'arrêter à réfuter une erreur aussi lourde & aussi grossiere.

L'inscription du passage de *Pierre-Pertuis*, que M. de la B..... nous donne pour celle qui existe, est seulement celle que les savans ont suppléée à la vue des lettres & fragmens de mots existans : c'est ce qu'il falloit énoncer.

A Vallengin, il dit n'avoir vu que quatre maisons. Il y en a de vingt-six à trente.

La carte de Suisse, que M. de la Borde a jointe à son voyage, est d'une belle exécution. L'exactitude répond-elle à la netteté du burin ? Le coup d'œil que j'y ai jeté, ne me permet pas de le croire !

J'ai reconnu que M. de la Borde n'a pas eu connoissance de l'échange de territoire fait entre le Roi, & le Prince-Evêque de Bâle, & qu'il a employé les anciennes limites entre la Franche-Comté & la Principauté de Porrentrui. L'échange en question du mois de Juillet 1780. Par cette convention dont feu M. de Vergennes, Ministre, m'adressa un exemplaire, la France a cédé ce qui est au nord & à l'orient du Doubs, & le Prince régnant de Porrentruy ce qu'il possédoit

à l'occident de ce fleuve; tellement qu'aujourd'hui le Doubs sert de limite entre les deux Etats.

Dans cette carte, M. de la Borde place la chûte du Staupach dans la vallée de Kandel-steg? Elle est au contraire dans la vallée de Lauterbrunn.

Il en joint les eaux à la riviere de Kandel qui verse au lac de Thunn? Elle les joint, au contraire, à la riviere de Lauterbrunn, qui tombe dans celle du Glacier versant à l'Aar entre les deux lacs de Thunn & de Brientz.

Pour les lacs de Joux, M. de la Borde a copié les anciennes cartes, où leurs positions & leurs grandeurs respectives sont absolument fautives.

La lecture que j'ai faite du livre de M. de la B..... a été bien rapide : j'ai lu ses deux volumes dans une après-midi. Ainsi je ne lui conseille pas de croire que ce soit là les seules incorrections qu'une lecture réfléchie feroit appercevoir dans ses *Lettres sur la Suisse*. Une autre vérité dont je le prie d'être également persuadé, c'est que l'amour seul de la vérité m'a dicté ces observations : suivant l'expression de Tacite, l'Auteur de ces Lettres *mihi nec est beneficio, nec est injuriâ cognitus.*

Il y auroit une inculpation d'un genre plus grave à lui faire : c'est de blasphémer la liberté dans son sanctuaire, & chez un Peuple à qui elle coûta tant de sang ! c'est de déprimer la liberté au sein d'une Nation où tout en annonce

à un si haut degré l'excellence ?..... Cette liberté qui féconde tous les germes de prospérité, & de laquelle seule l'homme tient sa dignité! cette liberté qui a couvert les rochers de la Suisse d'hommes & d'habitations, qui a transformé les marais de la Hollande dans le plus superbe pays de la Terre, qui a cumulé les richesses dans Albion, qui a rendu Amsterdam le magasin du Monde, qui a vivifié la Côte aride de Gênes! Son soufle enfanta les Héros qui étonnerent l'Univers par leurs exploits & par leurs vertus! C'est enfin de la liberté que dérivent sur cette Terre comme d'une source unique & féconde, tous les genres de biens qui peuvent exister entre les hommes!

Fin du Tome premier.



De l'Imprimerie de Veuve HERISSANT, rue Neuve-Notre-Dame.



